

Industrial  
imagination



**PSB** INDUSTRIES  
Emballage et chimie de spécialités

# Rapport financier 2015



# SOMMAIRE

<b>1. PRÉSENTATION PSB INDUSTRIES</b>	<b>1</b>
1.1. Dates et événements clés	1
1.2. Organigramme juridique simplifié	4
1.3. Rôle des différentes structures juridiques	4
1.4. Activités de PSB INDUSTRIES	5
1.6. Propriétés immobilières, sites et équipements	10
1.7. Politique d'investissement	10
<b>2. RAPPORT DE GESTION</b>	<b>11</b>
2.1. Situation de PSB INDUSTRIES au 31 décembre 2015	11
2.2. Comptes sociaux de la Société	21
2.3. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	23
2.4. Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux	29
2.5. Opérations sur titres	31
2.6. Rapport social, sociétal et environnemental	32
2.7. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	46
2.8. Recherche et développement	50
2.9. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	51
2.10. Facteurs de risques	53
2.11. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité	58
<b>3. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015</b>	<b>59</b>
3.1. Compte de résultat consolidé	59
3.2. État du résultat global	59
3.3. Bilan consolidé	60
3.4. Tableaux des flux de trésorerie consolidés	61
3.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	62
3.6. Annexe aux états financiers consolidés 2015	62
3.7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	106
3.8. Comptes sociaux et annexes	108
3.9. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	121
3.10. Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	123
<b>4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>125</b>
4.1. Le Conseil d'administration	125
4.2. Contrats de service	126

4.3.	Les Comités spécialisés _____	126
4.4.	Conflits d'intérêts _____	127
4.5.	Déclaration sur la situation des membres des organes d'administration et de direction _____	127
4.6.	Restrictions _____	127
4.7.	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne _____	128
4.8.	Code de gouvernement d'entreprises _____	133
4.9.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration _____	133
4.10.	Commissaires aux comptes : mandats et honoraires _____	135
<b>5.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT PSB INDUSTRIES SA ET SON CAPITAL _____</b>	<b>137</b>
5.1.	Renseignements à caractère général concernant PSB INDUSTRIES SA _____	137
5.2.	Acte constitutif et statuts _____	137
5.3.	Répartition du capital et des droits de vote _____	141
5.4.	Dividende _____	145
5.5.	Transaction _____	145
<b>6.</b>	<b>RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET POLITIQUE D'INFORMATION _____</b>	<b>146</b>
6.1.	Responsable du Rapport Financier Annuel _____	146
6.2.	Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel _____	146
6.3.	Documents accessibles au public _____	146
6.4.	Informations publiées _____	146

## **1. PRÉSENTATION PSB INDUSTRIES**

### **1.1. Dates et événements clés**

#### **1.1.1. Les Pôles d'activités du Groupe PSB INDUSTRIES**

##### **Chimie de Spécialités**

(Pôle historique du Groupe PSB)

**1904** : Création de la société Baikowski pour industrialiser le procédé Verneuil destiné à la fabrication de pierres de synthèse (rubis, saphir) pour la bijouterie et de verre de montres pour l'horlogerie.

**1965-1975** : Rénovation et automatisation de l'outil industriel. Début de l'expansion du marché de l'éclairage.

**1978** : Création d'une filiale de commercialisation aux USA à Charlotte (NC).

**1982** : Fin de la production de cristaux pour l'industrie horlogère, conservation uniquement de la fabrication de la matière première : l'alumine ultra pure.

Diversifications dans le secteur de l'éclairage avec l'entrée de la poudre d'alumine dans la fabrication des tubes de céramique pour l'éclairage professionnel.

**1988** : Création d'une joint-venture à Tokyo (Japon) pour la commercialisation, puis formulation de suspensions de polissage de puces micro-électronique.

**2001** : Reprise d'un site industriel aux USA à Malakoff (Texas) permettant d'acquérir un nouveau savoir-faire et d'ouvrir le marché des prothèses médicales.

**2010** : Création d'une joint-venture à Séoul (Corée)

##### **Agroalimentaire & Distribution**

(Pôle intégré au Groupe PSB en 1989)

**1974** : Rachat de Cartonnage et Gainerie de Loverchy.

**1975** : Abandon de la gainerie, création de l'atelier d'outillages.

**1982** : Premières machines à thermoformer les plaques.

**1990** : Installation de CGL Pack à Annecy.

**1997** : Acquisitions de sociétés de thermoformage, conditionnement et cartonnage.

**2001** : Acquisition d'un site industriel à Lorient.

**2003 et 2006** : Cession de plusieurs activités et recentrage sur le métier du thermoformage et développement du savoir-faire extrusion.

##### **Luxe & Beauté**

(Pôle intégré au Groupe PSB en 1990)

**1984** : Acquisition de GATEAU (France), spécialisée dans la fabrication de bouchons pour l'industrie cosmétique et alimentaire qui devient CEICA.



**1991** : Construction d'un nouveau site industriel à Brion (Ain).

**1993** : Acquisition de CMSI (France) spécialisée dans la fabrication de moule et l'injection, et présente dans l'univers du luxe.

**1994** : Construction d'une nouvelle usine pour CMSI.

**1996** : Construction d'un site industriel d'injection à Mexico au Mexique (CEICA Plásticos), dédié au marché de la cosmétique et de la beauté et construction d'un site dédié aux traitements de surface (dont métallisation) en France (CCM).

**1997** : Acquisition de la société Rose spécialisée dans l'injection pour l'emballage cosmétique et beauté standard.

**1999** : Acquisition de FRANCK METAL, société de traitement de surface afin de renforcer les activités de CCM.

**2001** : Acquisition de Mayet (France) spécialiste de l'injection-soufflage pour les flacons de mascara.

**2014** : Acquisition de C+N Packaging aux USA (NJ) et en Pologne (Cracovie) spécialisée dans l'injection d'emballages cosmétique et parfumerie.

**2016** : Acquisition de Topline Products : 3 sites industriels (États-Unis, Mexique et Chine), 4 bureaux commerciaux stratégiques (New-York, Paris, Sao-Paulo et Shanghai) spécialisés dans les emballages cosmétiques et parfumerie avec des savoir-faire complémentaires en full service, accessoires, gammes propres.

### **Santé & Industrie**

(Pôle constitué au sein du Groupe PSB en 2015 à travers le rapprochement des activités SR2P et Mar-Lee acquises en 1994 et 2008 et du groupe Plastibell acquis en 2015)

**1994** : Acquisition de SR2P en France spécialisée dans l'injection plastique pour l'automobile.

**2008** : Acquisition de Mar-Lee aux USA (Boston) spécialisée dans l'injection de produits d'emballage pour l'hygiène et médical.

**2015** : Acquisition du groupe Plastibell : 6 sites industriels dédiés à l'injection plastique pour les marchés Santé et Industrie avec 4 sites en France, 1 au Mexique, 1 en Pologne et ses salles blanches ISO7 dans chaque pays.

#### **1.1.2. Le Groupe PSB INDUSTRIES**

Le Groupe PSB INDUSTRIES a pour origine la société Baikowski créée en 1904.

Le Groupe, initialement localisé en région parisienne, s'implante à Annecy (Haute-Savoie) en 1919.

En 1955, le Groupe PSB choisit d'ouvrir son capital au public et entre en Bourse.

En 1984 la famille Baikowski cède la majorité de contrôle de la société au Groupe familial Entremont représenté par les familles Cachat, Wirth et Entremont et à la société Provendis. Cette évolution marque la mise en place de croissance par acquisition dans de nouveaux métiers.

En 1989 les sociétés CGL et Texen sont acquises par le Groupe, au cours des années 1990 les participations non stratégiques sont cédées. Le groupe est désormais organisé autour de trois pôles Chimie de Spécialités (Baikowski), Emballage Sur Mesure (CGL Pack) et Emballage Cosmétique Parfumerie (Texen).



En 1991, Jean Baptiste Bosson est nommé Président Directeur Général de PSB INDUSTRIES, Olivier Salaun lui succède en 2012.

En 2013, le projet Ambition 2020 est lancé, axé sur une stratégie de croissance profitable rassemblant les objectifs suivants :

- Rendre nos clients heureux,
- Conforter notre leadership, nos marques, notre expertise et nos compétences,
- Atteindre un niveau de 13% de ROCE (ROCE = Résultat Opérationnel après impôt rapporté aux Capitaux Employés)
- Doubler le chiffre d'affaires sur nos marchés stratégiques à travers :
  - o Des acquisitions en France et à l'international,
  - o Des investissements ciblés
  - o Une politique dynamique d'innovation

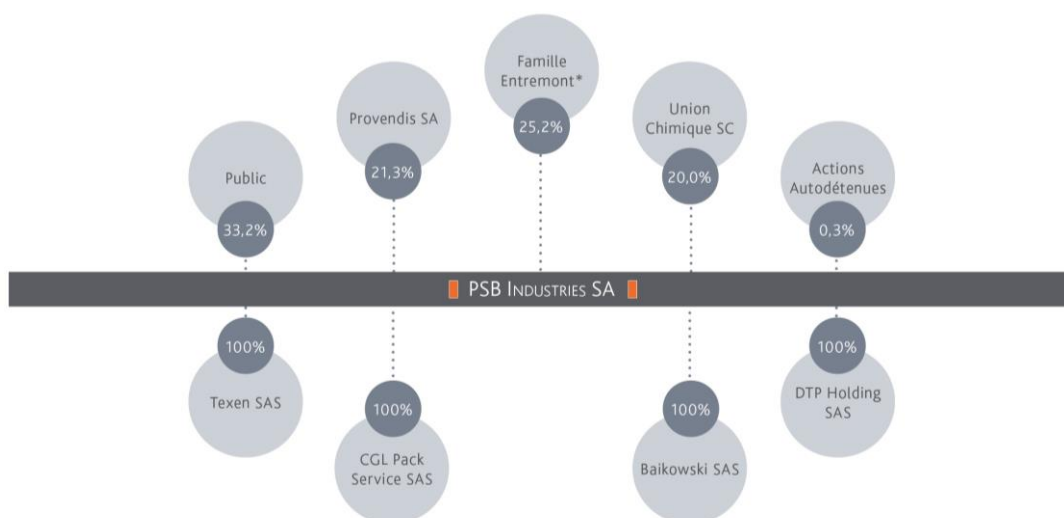
En 2015, la structure actionnariale du Groupe évolue avec la cession par les familles Cachat et Wirth de la totalité de leur participation (34% du capital) et voit parallèlement la famille Entremont et la société Provendis se renforcer au capital ainsi que l'entrée au capital d'un nouvel investisseur long terme Union Chimique SC.

En 2015, le Groupe décide, afin de servir au mieux ses marchés et suite à plusieurs acquisitions, de se structurer autour de 4 pôles :

- Le pôle Chimie de Spécialité avec la marque Baikowski,
- Le pôle Agroalimentaire & Distribution avec la marque CGL Pack,
- Le pôle Luxe & Beauté avec la marque Texen,
- Le pôle Santé & Industrie avec la marque Plastibell.



## 1.2. Organigramme juridique simplifié



% : détention du capital

\* : « famille Entremont » regroupe les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.

Le périmètre de consolidation de PSB INDUSTRIES est décrit ci-après en paragraphe 3.6.3 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Le tableau des filiales et participations de PSB Industries SA est inclus dans l'annexe aux comptes sociaux en chapitre 2.2.5

## 1.3. Rôle des différentes structures juridiques

Le rôle des sociétés opérationnelles du pôle Luxe & Beauté, consiste à concevoir, fabriquer et décorer des pièces plastiques injectées à partir de sites industriels multi-clients.

La société Texen SAS est la société holding pour l'ensemble du pôle Luxe & Beauté.

Le rôle des sociétés opérationnelles pôle Santé & Industrie, consiste à concevoir et fabriquer des pièces plastiques injectées à partir de sites industriels multi-clients.

La société DTP Holding SAS est la société holding pour l'ensemble du pôle Santé & Industrie. Les sociétés SR2P et Mar-Lee intégrées opérationnellement dans ce pôle sont contrôlées par la société Texen SAS, holding du pôle Luxe & Beauté.

Le rôle des sociétés opérationnelles pôle Agroalimentaire & Distribution, consiste à concevoir, fabriquer et décorer des pièces plastiques thermoformées ou des films plastiques extrudés à partir de sites industriels multi-clients.

La société CGL Services SAS est la société holding pour l'ensemble du pôle Agroalimentaire & Distribution.

Le rôle des sociétés opérationnelles pôle Chimie de Spécialités, consiste à développer et produire de l'alumine ultra pure à partir de sites industriels multi-clients.

La société Baikowski SAS est la société holding pour l'ensemble du pôle Chimie de Spécialités, et également la société opérationnelle pour la production française.



Le rôle des sociétés holding et de services consiste à fournir aux sociétés opérationnelles des prestations permettant à ces dernières de se concentrer sur leur activité, l'exploitation et la relation commerciale. Ces sociétés ont donc pour vocation à porter essentiellement sur des fonctions support, les investissements en titres et l'endettement correspondant. Il s'agit des sociétés : PSB Industries SA, GIE PSB Trésorerie, Texen SAS, Texen Services SAS, CGL Pack Service SAS et DTP Holding SAS.

## **1.4. Activités de PSB INDUSTRIES**

PSB INDUSTRIES est un Groupe industriel international, dont les activités sont organisées autour de quatre pôles : Luxe & Beauté, Agroalimentaire & Distribution, Chimie de Spécialités, Santé & Industrie.

### **1.4.1. Le pôle Luxe & Beauté**

#### **1.4.1.1. Offre**

Le pôle Luxe & Beauté, est un acteur important au niveau mondial de l'injection plastique sur le marché de l'emballage cosmétique-parfumerie.

Le pôle, grâce à un pool unique de multi-technologie, et de plateforme industrielle hors pair permet à nos clients de : refléter, exprimer, et sublimer tout le potentiel d'émotions que sa marque crée pour les sens du consommateur à travers un emballage sur mesure unique.

Le pôle propose de nombreux services à ses clients :

- Développement et production à travers l'injection et la bi-injection de matières plastiques et l'injection soufflage
- Finition : métallisation sous vide, laquage et vernissage sur plastique et verre, marquage à chaud, tampographie, sérigraphie, assemblage, collage sur verre, etc.

#### **1.4.1.2. Organisation**

Le pôle Luxe & Beauté (1008 collaborateurs) est organisé autour de sa marque Texen Lab et de 9 sites industriels dans le monde et un laboratoire de Recherche et Développement Texen Lab dédié au développement de nouvelles solutions d'emballage ainsi que de nouveaux procédés technologiques.

Ces 9 sites représentent :

- 200 presses ;
- 340 machines de finition ;
- 24 lignes robotisées dédiées.

Ce dispositif est complété par un bureau commercial aux Etats Unis (New York) en charge de la commercialisation de ces solutions sur le territoire nord-américain.

(N.B. : la description ci-dessus ne tient pas compte du groupe Topline, acquis début 2016.)

### **1.4.2. Le pôle Agroalimentaire & Distribution**

#### **1.4.2.1. Offre**

Le pôle Agroalimentaire et Distribution avec sa marque CGL Pack propose des solutions d'emballage innovantes et de qualité sur mesure pour les marchés de l'Agroalimentaire et de la Distribution.

Cette offre s'est construite autour d'un savoir-faire industriel axé autour de :

- Maîtrise de l'extrusion destinée à des fins internes de production de notre propre matière première
- Intégration de matières recyclées (rPET)
- Conception et réalisation des moules intégrés





- Outil industriel polyvalent : petites à très grandes séries
- Ateliers équipés de broyeurs pour tri et recyclage des chutes

Pour le marché de l'emballage Agro-Alimentaire, nos emballages sur-mesure (boîtes, barquettes, blisters, etc.) répondent aux spécificités industrielles de nos clients : operculage, mise sous atmosphère protectrice, longue conservation, stérilisation etc...; mais aussi à leurs besoins aussi bien fonctionnels qu'esthétiques grâce à l'appui de nos équipes design et R&D. Convaincu que « L'emballage fait vendre », le pôle Agroalimentaire & Distribution conçoit et fabrique des emballages qui mettent en valeur les produits et les marques. CGL Pack est en cours de certification BRC/IOP et est engagé dans une démarche d'HACCP, gage de sécurité pour les grands noms du secteur de l'alimentaire.

La solution sur-mesure n'étant pas toujours la réponse adaptée pour certains de nos clients, le pôle Agroalimentaire & Distribution propose une gamme de barquettes alimentaires prêtes à l'emploi de haute qualité :

- GAMME OPTIMUM : barquettes thermoformées prêtes à l'emploi
- GAMME ILIKO : barquettes thermoformées pour les plats traiteurs

Pour le marché de Santé-Hygiène, le pôle Agroalimentaire & Distribution propose des emballages sur-mesure fonctionnels et techniques : calages thermoformés, blisters etc... répondant aux fortes exigences du secteur médical et pharmaceutique en termes d'hygiène, technicité, protection, transport, sécurisation et maîtrise des processus industriels. Le pôle Agroalimentaire & Distribution dispose d'une salle blanche ISO 7.

Par ailleurs le pôle Agroalimentaire & Distribution a développé une gamme d'emballage standard de qualité destinée à la distribution alliant design, qualité, praticité et fiabilité avec les gammes :

- BLIBOX : gamme de blister boîtes
- BLIBOOL : gamme de présentoirs de comptoir

#### **1.4.2.2. Organisation**

Le pôle Agroalimentaire & Distribution (240 collaborateurs) est organisé autour de 2 sites industriels autonomes en France.

Ces 2 sites représentent :

- 25 lignes de thermoformage
- 3 lignes d'extrusion dont une équipée pour traiter les flakes (copeaux bouteilles recyclées)
- 1 salle propre ISO7
- Ateliers en surpression à Lorient et certifié BRC.

### **1.4.3. Le pôle Santé & Industrie**

#### **1.4.3.1. Offre**

Le pôle Santé & Industrie, avec sa marque Plastibell, est un acteur important au niveau mondial de l'injection plastique et de l'assemblage sur le marché de la pièce plastique dédiée à la Santé et à l'Industrie.

Le pôle, grâce à un pool unique de multi-technologie, d'un bureau d'étude et d'un centre d'essai, de plateformes industrielles hors pair et d'un réseau de salles blanches accréditées, permet à nos clients de disposer d'un service complet de la conception à la finition : design de la pièce, choix des matériaux plastiques, plans techniques, études rhéologiques, production assemblage et décoration.

En s'appuyant sur des savoir-faire spécifiques dans l'injection mono-matière, bi-matière, gaz, surmoulage d'inserts avec robot et ligne d'assemblage automatisée, surmoulage d'inserts en semi-automatique, le pôle relève quotidiennement le défi de créer, développer, fournir des solutions techniques basées sur la qualité,



la productivité, la compétitivité et générer ainsi de la valeur ajoutée pour ses clients en respectant les exigences réglementaires.

Le pôle a complété ces savoir-faire d'une maîtrise parfaite de l'environnement, du monitoring des surpressions, des niveaux particulaires et microbiologiques, lui permettant à travers ses unités spécialisées et ses salles blanches entièrement robotisées, avec carénage et flux laminaires de servir le marché très exigeant de la santé.

Ses domaines d'applications sont : la domotique, l'électricité, l'électroménager & multimédia, les sports & loisirs, l'aéronautique, la pharmacie, la parapharmacie, les dispositifs médicaux et l'outillage médical.

#### 1.4.3.2. Organisation

Le pôle Santé & Industrie (726 collaborateurs) est organisé autour de 9 sites industriels dans le monde.

Ces 9 sites représentent :

- 240 presses ;
- 24 machines de finition ;
- 32 lignes robotisées dédiées.

#### 1.4.4. Le pôle Chimie de Spécialités

##### 1.4.4.1. Offre

Le pôle Chimie de Spécialités, avec sa marque Baikowski, produit des poudres et formulations d'alumine ultra-pure (>99,99%) ainsi que des oxydes minéraux fins tel que le spinel, ZTA, YAG ou cerium destinés à des céramiques techniques, le polissage de précision, les cristaux et les additifs/revêtements.

Ces produits sont utilisés comme matières premières sur des marchés de haute technologie tels que :

- Eclairage (ampoule à décharge, tube fluorescent, LED)
- Téléphonie et Montre (verres en saphir et pièces céramiques)
- Electronique (semi-conducteur)
- Automobile (polissage des carrosseries et batterie au lithium)
- Défense (blindage et optique de précision)
- Médical (prothèse, imagerie médicale, lentilles, pacemakers)

Le pôle Chimie de Spécialités propose plusieurs gammes de produits dont les principales sont :

- **Baikalox Regular**

La parfaite consistance des poudres d'alumine Baikalox Regular est assurée par de nombreuses et rigoureuses procédures de contrôle qualité tout au long du processus de fabrication. Celui-ci est le résultat de plus d'un siècle d'expérience et d'optimisation permettant de proposer une poudre d'un très haut niveau de pureté.

- **Baikalox B-Series**

Les poudres Baikalox B-Series "High Crystallinity" ont été spécialement développées pour les céramiques de spécialités, les revêtements réfléchissants d'UV, les applications de polissage de précision. Celles-ci sont produites avec une gamme large de tailles de cristaux et degré d'homogénéité.

- **Malakoff**

La gamme MALAKOFF est produite à partir de deux procédés de fabrication : la boucle Bayer modifiée & l'hydrolyse d'aluminium.

- **Oxydes spéciaux**

Grâce à une maîtrise technologique hors pair et à un niveau de pureté inégalée, BAIKOWSKI a développé des oxydes spéciaux tels que yttria stabilized zirconia, ceria, magnesia et des oxydes formulés tels que magnesium aluminate spinels, yttrium aluminum garnets, zirconia toughened alumina, etc. ces développements permettent à BAIKOWSKI de proposer des solutions sur mesure au secteur très



exigeant des applications high tech telles que les céramiques transparentes, les vitres à laser, hi-strength ceramics & specialty phosphors.

- **Substrats de polissage**

La gamme de substrats pour le polissage de précision a été développée à partir d'une connaissance poussée du polissage des semi-conducteurs et des composants électroniques acquise à travers notre filiale BAIKOWSKI JAPAN CORP. Celle-ci développe des solutions sur-mesure de substrats de polissage.

- **Alumine Ultra Pure**

Spécifiquement développés pour les applications saphir, les produits combinent un haut niveau de pureté et un haut niveau de densité. Custom sizes & shapes casted or pressed ceramics, craquelé Verneuil, alumina beads

#### 1.4.4.2. Organisation

Le pôle Chimie de Spécialités est organisé autour de 3 sites industriels de recherche et développement à travers le monde :

- Poisy (Haute-Savoie, France)
- Malakoff (Texas, Etats-Unis)
- Chiba (Tokyo, Japon) (JV)

Ces sites assurent la totalité des travaux de conception, développement et production.

Ce dispositif est complété par des bureaux commerciaux aux Etats-Unis (Charlotte, Caroline du Nord) et en Corée (Séoul) en charge de la commercialisation de ces solutions sur leur territoire.

### 1.5. Principaux marchés, concurrence et portefeuille client

PSB INDUSTRIES est un acteur industriel français de premier plan. Il sert trois marchés de la pièce plastique (Luxe & Beauté, Santé & Hygiène, Agro-alimentaire & Distribution) à travers ses trois marques Texen, CGL Pack et Plastibell, ainsi que le marché de la Chimie de spécialités (Eclairage & Industries de pointe) par le biais de sa marque Baikowski. Le Groupe réalise la majorité de son chiffre d'affaires à l'international.

#### 1.5.1. Principaux marchés et Concurrence

##### 1.5.1.1. Luxe & Beauté

Le marché de l'emballage plastique injecté pour le Luxe & Beauté comprend des produits tels que les mascaras & lipgloss, les coiffes de parfums, les pots de crème et divers couvercles/bouchons. L'environnement concurrentiel a entamé une phase de consolidation depuis 2011 qui devrait continuer dans les prochaines années. Les clients sont pour la plupart de grands acteurs internationaux qui attendent de leurs partenaires stratégiques une présence sur plusieurs continents, d'une part pour accompagner le lancement de leurs nouveaux produits dans plusieurs régions simultanément, de l'autre pour garantir un produit de qualité et propriétés égales à leurs consommateurs finaux.

Parmi les grands acteurs internationaux de l'emballage pour le Luxe & Beauté, concurrents principaux de Texen, on peut citer Albéa, Geka, Axilone, Qualipac, RPC, HCP, HCT et MBF Plastiques du Groupe Aptar. Chaque marché régional comptant aussi des acteurs dédiés de taille plus modeste.

PSB INDUSTRIES, à travers sa marque Texen, se positionne actuellement parmi les leaders mondiaux de l'emballage Luxe & Beauté par injection plastique avec sa forte empreinte industrielle en Europe et en Amérique du Nord.

##### 1.5.1.2. Santé & Hygiène

Le marché des fournisseurs de l'emballage plastique pour la Santé & Hygiène peut se segmenter entre emballages pharmaceutiques primaires (en contact avec les médicaments : piluliers, flacons, blisters...), dispositifs médicaux (seringues, inhalateurs, boîte de pétris...) et emballages secondaires (sans contact avec les médicaments : plateaux, calages, blisters...). Concernant l'injection plastique les segments servis sont



principalement les emballages primaires et les dispositifs médicaux, pour ce qui est du thermoformage la principale application est pour les emballages secondaires (les blisters contenant des médicaments étant très majoritairement faits par les clients).

Les principaux acteurs internationaux du marché des emballages pharmaceutiques primaires injectés sont : Aptar, Gerreisheimer, Nemera, RPC, Thermo Fisher Scientific, West...

Les acteurs dans les dispositifs médicaux sont nombreux et peuvent selon les cas être des clients ou des concurrents, certains ayant recours à des fournisseurs de rang 2 pour tout ou partie de leur production : Térumo, Thermo Fisher Scientific, West, Nypro, Becton Dickinson, Aptar...

Les Emballages secondaires par thermoformage constituent un segment de niche où l'on retrouve des acteurs tels que : Top Clean Packaging, Nelipak... Ce marché est principalement divisé entre les acteurs dans les dispositifs médicaux et les laboratoires pharmaceutiques.

#### **1.5.1.3. Agroalimentaire & Distribution**

Le marché de l'emballage thermoformé sur-mesure en France constitue le haut de gamme du marché global de l'emballage thermoformé pour l'Agroalimentaire qui est principalement du standard. Les produits peuvent notamment être des plateaux, barquettes ou blisters pour des clients nationaux car ce marché nécessite une forte proximité du client. La concurrence est donc majoritairement française : Knauf Industries, Picard/Novopack...

#### **1.5.1.4. Eclairage et Industries de pointe**

Le marché de la Chimie de Spécialités pour l'Eclairage & Industries de pointe désigne des produits nécessitant la transformation d'oxydes minéraux fins et cela pour de multiples applications. L'activité principale sur ce marché provient de la production d'alumine ultra-pure (>99,99%) qui est utilisée dans les céramiques et cristaux ainsi que dans les formulations et polissage.

Les principaux concurrents sur ce marché sont deux grands Groupes internationaux ayant une filiale dédiée : Sumitomo et Sasol. Les autres concurrents sont surtout en Chine et se positionnent généralement sur des typologies et produits et/ou applications à moins forte valeur ajoutée.

### **1.5.2. Répartition portefeuille Client**

Le Groupe présent sur les quatre marchés Luxe & Beauté, Agroalimentaire & Distribution, Santé & Hygiène et Eclairage & Industries de pointe s'adresse principalement à des clients, références mondiales et prestigieuses, acteurs majeurs mondiaux dans leurs domaines.

Le Groupe veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de client.

En 2015, le poids des principaux clients est le suivant :

- Nombre de clients représentant plus de 10% du CA annuel : 1 (1 en 2014)
- Nombre de clients représentant entre 5 et 10% du CA annuel : 1 (2 en 2014)
- Nombre de clients représentant entre 3 et 5% du CA annuel : 1 (3 en 2014)

Les principaux clients du marché Luxe & Beauté sont : Groupe L'Oréal (Yves Saint-Laurent, Lancôme, Helena Rubinstein, Cacharel, Garnier, Elsève, Maybelline, etc.)- Groupe LVMH (Dior, Guerlain, Kenzo, etc.) - Chanel - Yves Rocher - Clarins - Coty - Avon

Les principaux clients du marché Industries, Santé & Hygiène sont BD Pharmaceutical - BioMérieux - Autoliv - Schneider Electric - Radiall - Nice-pack - Kimberly-Clark - WD40 - Atrium - Isover

Les principaux clients du marché Agroalimentaire & Distribution sont Bigard - Bonduelle - Mix'buffet - Martinet - Marvinpac - SB Alliance - Agrial - Alfesca



Les principaux clients du marché Eclairage & Industries de pointe sont : Philips - Osram - General Electric - CeramTec- RSA Comadur - Shinkosha - Air Products - Sony

### **1.6. Propriétés immobilières, sites et équipements**

Le Groupe exploite au 31 décembre 2015, 23 sites industriels. L'ensemble des sites est détenu en pleine propriété à l'exception d'un site en France et d'un site au Mexique représentant une surface au sol hors œuvre de 10 000 m<sup>2</sup>.

Les sites représentent au total une surface au sol hors œuvre de 150 000 m<sup>2</sup> et une surface au sol développée hors œuvre de 160 000 m<sup>2</sup>.

Le Groupe, par ailleurs, est propriétaire de son siège social et loue des bureaux à New York où est située la représentation commerciale du pôle Luxe & Beauté.

La joint-venture coréenne est locataire de ses bureaux à Séoul. La joint-venture japonaise dispose de bureaux ainsi que d'un espace de Recherche et Développement et de Formulation, le tout en propriété.

### **1.7. Politique d'investissement**

#### **1.7.1. Les investissements industriels**

La politique du Groupe PSB INDUSTRIES en termes d'équipement industriel est de maintenir ses sites à un haut niveau technologique à travers une politique d'investissement visant à réaliser la maintenance nécessaire et préventive mais aussi à développer ses capacités industrielles et les technologies.

Les investissements industriels de maintenance répondent au souhait de disposer d'un outil industriel performant afin de répondre aux demandes de nos clients en termes de qualité, de fiabilité et de réactivité dans un environnement où les certifications sont un impératif. La politique d'investissement de maintenance met un accent particulier sur la polyvalence des investissements et la réutilisation de ceux-ci.

Les investissements industriels de capacité répondent à des besoins capacitaires en lien avec la croissance de nos activités. Ceux-ci sont réalisés dans le cadre de contrats clients pluriannuels.

#### **1.7.2. Les investissements liés à la croissance externe**

Depuis 1989 le Groupe a développé une forte culture de croissance externe visant à renforcer ses quatre pôles d'activité à travers des acquisitions lui donnant accès :

- à des nouvelles géographies
- à des nouvelles technologies
- à des nouveaux marchés

Ces acquisitions sont par ailleurs l'occasion pour le Groupe d'acquérir de nouvelles relations clients.

Le Groupe a démontré un savoir-faire en termes de synergie industrielle et commerciale.

Ces investissements permettent au Groupe de conforter son leadership, ses marques, son expertise et ses compétences et à travers cela assurer une croissance profitable.



## 2. RAPPORT DE GESTION

### 2.1. Situation de PSB INDUSTRIES au 31 décembre 2015

#### 2.1.1. Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de PSB INDUSTRIES pour l'exercice 2015 s'établit à 329 millions d'euros marquant une hausse de 25.7% par rapport au chiffre d'affaires publié en 2014. A périmètre constant l'évolution organique ressort à + 3,0 % comparée à l'exercice 2014. A taux de change constant, cette évolution organique ressort à + 0,3%.

Chiffre d'Affaires (en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation
<b>Chimie de Spécialités</b>	<b>43 277</b>	<b>43 139</b>	<b>0,3%</b>
en % du chiffre d'affaires	13,1%	16,5%	
<b>Agroalimentaire &amp; Distribution</b>	<b>49 556</b>	<b>48 417</b>	<b>2,4%</b>
en % du chiffre d'affaires	15,0%	18,5%	
<b>Santé &amp; Industrie</b>	<b>92 888</b>	<b>43 937</b>	<b>111,4%</b>
en % du chiffre d'affaires	28,2%	16,8%	
<b>Luxe &amp; Beauté</b>	<b>144 841</b>	<b>127 530</b>	<b>13,6%</b>
en % du chiffre d'affaires	44,0%	48,7%	
<b>Autres</b>	<b>(1244)</b>	<b>(1 055)</b>	<b>n. s.</b>
en % du chiffre d'affaires	(0,4%)	(0,4%)	
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>329 318</b>	<b>261 968</b>	<b>25,7%</b>
en % du chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	

NB : en 2014 l'activité Santé & Industrie est composée des entités SR2P et Mar-Lee, historiquement intégrées dans le pôle Emballage cosmétique et Parfumerie (devenu Luxe et Beauté) sous la marque Texen.

L'activité Luxe & Beauté est la première activité contributive en termes de vente de PSB INDUSTRIES avec 43.9 % de l'activité totale en 2015 (48.7% en 2014), suivie par l'activité Santé & Industrie qui représente 28.2% (16.8% en 2014). Les activités Agroalimentaire & Distribution et Chimie de spécialités représentent respectivement 15.0% et 13.1% de l'activité (18.5% et 16.5% en 2014).

L'évolution du poids relatif de chaque activité est principalement liée à la politique de croissance externe dans le cadre du renforcement géographique et métier sur les activités Luxe & Beauté et Santé & Industrie, décidé dans le plan stratégique Ambition 2020. Ainsi l'acquisition de C+N packaging en septembre 2014 a entraîné en 2015 une augmentation de l'activité Luxe & Beauté de 12.8 millions d'euros. De même l'acquisition de Plastibell en mars 2015 a entraîné en 2015 une augmentation de l'activité Santé & Industrie de 47.0 millions d'euros.

L'internationalisation de PSB INDUSTRIES est très significative avec 61% de l'activité réalisée avec des clients hors de France (64% en 2014). L'acquisition de Plastibell, société en cours de déploiement à l'international, a pour conséquence de diluer momentanément la part hors de France de l'activité. L'Europe reste le premier continent avec 67% (66% en 2014) de l'activité commerciale de PSB INDUSTRIES. L'Amérique est le deuxième continent contributeur avec 29% des ventes totales (28% en 2014).



### 2.1.1.1. Activité par Pôle et par Pays

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de Luxe & Beauté pour l'exercice 2015 s'établit à 144,5 millions d'euros marquant une hausse de 13.3% par rapport au chiffre d'affaires publié en 2014. A périmètre et taux de change constant, l'évolution organique ressort à 2.6 % comparée à l'exercice 2014.

L'année 2015 a été marquée par l'intégration des activités C+N en Europe et aux Etats-Unis, qui a entraîné une croissance de l'activité de 12.8 millions d'euros majoritairement en Europe (sur les 9 premiers mois de l'année). Par rapport à 2014, l'année a été contrastée avec une saisonnalité inversée : un premier semestre très dynamique +7,7 % à périmètre comparable et un deuxième semestre plus modéré - 1,1 % à périmètre comparable. De même, contrairement à 2014, le marché qui a été le plus dynamique est le marché grand public masstige alors que le marché du Luxe a été ralenti. Celui-ci a été contrasté avec d'une part des références historiques qui ont enregistré de belles performances comme le bouchon Opium black de YSL, de nombreux lancements (compte-goutte Armani, sérum rechargeable Dior...) mais néanmoins avec des volumes unitaires moins importants qu'en 2014 et d'autre part certains arrêts de références. Le marché grand public masstige a eu une activité soutenue tout au long de l'année en particulier sur la zone Amérique avec un lancement important : le mascara Black Drama de L'Oréal Paris, mais aussi en Europe avec plusieurs lancements de pots ou couvercles The Body Shop.

L'évolution de la répartition géographique des activités Luxe & Beauté évolue entre 2015 et 2014 conformément à la stratégie. En 2015, la France a représenté 35.4 % du chiffre d'affaires (38.1% en 2014), le reste de l'Europe 39.7% (42.8 % en 2014), les Amériques 24.4% (17.8% en 2014) et le reste du monde 0.5% (contre 1.3% en 2014). La répartition a été principalement marquée par l'intégration des activités C+N (Amériques et Europe) et par le fort développement de l'activité Amériques historique.

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de Santé & Industrie pour l'exercice 2015 s'établit à 92.9 millions d'euros marquant une hausse de 111.4% par rapport au chiffre d'affaires publié en 2014. A périmètre et taux de change constant, l'évolution organique ressort à -5.4 % comparée à l'exercice 2014.

L'année 2015 a été marquée par l'intégration des activités Plastibell en Europe et au Mexique, qui a entraîné une croissance de l'activité de 47.0 millions d'euros majoritairement en Europe (sur les 10 derniers mois de l'année). Par rapport à 2014, le périmètre historique a été affecté par des reclassements volontaires afin de mieux servir les clients entre les pôles d'activité Santé & Industrie et Luxe et Beauté.

L'activité 2015 du pôle a été dynamique, la part Santé et Hygiène de l'activité représente 34.7% (43.3% en 2014), avec un bon développement des clients Santé en particulier grâce au maillage de salles blanches ou aux équipements à flux laminaires. La part Industrie représente 65.3% (56.7% en 2014) le portefeuille client s'est renouvelé avec un focus sur les produits techniques à forte valeur ajoutée dans les industries spécialisées aéronautique, électriques, ...

L'évolution de la répartition géographique des activités Santé & Industrie évolue entre 2015 et 2014 conformément à la stratégie. En 2015, la France a représenté 41.6 % du chiffre d'affaires (22.7% en 2014), le reste de l'Europe 18% (18.7 % en 2014), les Amériques 39.1% (54.9% en 2014) et le reste du monde 1.3% (contre 3.7% en 2014). La répartition a été principalement marquée par l'intégration des activités Plastibell fortement présentes en France et dans une moindre mesure en Amérique et en Europe.

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'activité Agroalimentaire & Distribution pour l'exercice 2015 s'établit à 49.6 millions d'euros en hausse (+ 2,4%) par rapport au chiffre d'affaires publié en 2014. La croissance de l'activité 2015 a été portée par la dynamique du marché Agroalimentaire à travers la montée en puissance de nouveaux comptes clés, comme le Groupe Agrial, un bon niveau de développement des clients historiques comme le groupe SB Alliance, mais aussi une belle dynamique de nouveaux produits



comme Clearseal ou Clipseal. Le marché de la Santé est quant à lui resté orienté à la hausse avec des croissances d'activités chez de nombreux clients.

En 2015, la France a représenté 76% du chiffre d'affaires (75% en 2014), le reste de l'Europe 19% (idem en 2014) et les Amériques 5% (6% en 2014). La répartition géographique du chiffre d'affaires étant restée stable avec 24% à l'international.

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'activité Chimie de spécialités pour l'exercice 2015 s'établit à 43.3 millions d'euros marquant une hausse de 0.3% par rapport au chiffre d'affaires publié en 2014. A périmètre et taux de change constant, l'évolution organique ressort à -4.3 % comparée à l'exercice 2014.

Les marchés historiques de l'activité Chimie de spécialités : Eclairages PCA et TL, CMP Semi-conducteurs, Céramiques techniques, Polissage ont affiché une bonne stabilité, voire une légère croissance, tandis que les deux autres marchés majeurs Saphirs et additifs thermiques sont en fort retrait, voire à l'arrêt avec de fortes pressions sur les prix et de larges capacités de production disponibles.

L'activité 2015 a été marquée par une plus grande stabilité du marché éclairage traditionnel qu'anticipée avec un maintien du niveau d'activité par rapport à 2014 en particulier du fait de raisons conjoncturelles, mais aussi par une bonne dynamique sur les trois marchés porteurs YAG pour LED, cérium pour céramique et CMP polissage. Le pôle a également profité très favorablement de son exposition internationale avec des effets de change USD et YEN très significatifs. C'est dans cet environnement que l'activité Chimie de Spécialités a enregistré une stabilité de son activité (+0.3%) en 2015 alors même que le client GTAT qui représentait 4.1 millions d'euros (soit environ 10% de l'activité 2014) a stoppé son activité en 2015.

En 2015, la France a représenté 2% du chiffre d'affaires (contre 3% en 2014), le reste de l'Europe 32% (idem en 2014), les Amériques 38% (contre 38% en 2014) l'Asie et le reste du monde 28% (contre 27% en 2014).

#### 2.1.1.2. EBITDA, EBITA et EBIT Groupe

L'EBITDA (Earnings Before Interest Taxes Depreciation and Amortization) s'élève pour 2015 à 49.3 millions d'euros soit 15.0% (15.3% en 2014) du chiffre d'affaires consolidé. L'EBITDA progresse en valeur de + 9.3 millions d'euros soit une progression de 23.2%.

en milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014	Variation
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>329 318</b>	<b>261 968</b>	<b>25,7%</b>
EBITDA	49 339	40 038	23,2%
en % du chiffre d'affaires	15,0%	15,3%	
<b>EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)</b>	<b>30 170</b>	<b>22 754</b>	<b>32,6%</b>
en % du chiffre d'affaires	9,2%	8,7%	
Amortissements de Relations Clientèles	(635)	(52)	
Dépréciation (écart d'acquisition)	0	0	
<b>EBIT (Résultat Opérationnel)</b>	<b>29 535</b>	<b>22 702</b>	<b>30,1%</b>
en % du chiffre d'affaires	9,0%	8,7%	
<b>Résultat Financier</b>	<b>(2 165)</b>	<b>(2 774)</b>	<b>(22,0%)</b>
en % du chiffre d'affaires	(0,7%)	(1,1%)	
<b>Résultats Nets avt IS et MEQ</b>	<b>27 370</b>	<b>19 928</b>	<b>37,3%</b>
en % du chiffre d'affaires	8,3%	7,6%	
Impôts Société et équivalent (IS)	(7 134)	(6 596)	8,2%
Mise en équivalence (MEQ)	520	576	(9,7%)
<b>Résultat Net part du Groupe</b>	<b>20 756</b>	<b>13 908</b>	<b>49,2%</b>
en % du chiffre d'affaires	6,3%	5,3%	





La croissance de l'EBITDA en valeur absolue et sa quasi stabilité en marge est avant tout le reflet des nombreuses initiatives prises par PSB INDUSTRIES afin de renforcer sa rentabilité opérationnelle tant en termes de politique commerciale que dans la gestion de ses coûts.

Le taux de marge Brute [(Chiffre d'affaires – matières et sous-traitance – coût des ventes) /Chiffre d'affaires] a augmenté fortement évoluant de 21.6 % en 2014 à 23.0% en 2015. Cette augmentation est liée pour partie à des éléments structurels : une politique commerciale privilégiant des produits à forte valeur ajoutée, une gestion stricte des approvisionnements, une politique d'investissements contenus et adaptés. Par ailleurs, les éléments conjoncturels en 2015 liés au taux de change et aux cours des matières premières et énergie ont permis une baisse des coûts nettes à volume constant. L'évolution de la marge Brute de 34.3% en valeur absolue est ainsi supérieure à l'évolution de l'activité qui s'établit à 25.7%.

Au cours de l'exercice 2015, PSB INDUSTRIES a bénéficié de différents crédits d'impôt (CIR et CICE) à hauteur de 2.5 millions d'euros contre 2.3 millions d'euros en 2014. Les frais de structure du Groupe (R&D, marketing-vente et support) ont augmenté de 35.9 % par rapport à 2014, liée à la structuration du groupe dans le cadre de sa forte croissance et du déploiement du plan Ambition 2020, mais également aux frais d'acquisition de Topline et Plastibell à hauteur de 1.1 millions d'euros et de coûts non récurrents de structuration pour 1.2 millions d'euros. Retraités de ces éléments les frais de structure évoluent de 29.2%. Les variations des taux de change, des cours des matières premières et de l'énergie, représente à volume constant une amélioration de l'EBITDA de l'ordre de 4 millions d'euros.

Par conséquent, grâce à ces différents facteurs positifs, la rentabilité opérationnelle (EBITA) qui s'établit à 9.2%, est en augmentation sensible par rapport à 2014 où elle représentait 8.7%.

Suite à l'acquisition de C+N packaging en septembre 2014 et de Plastibell en mars 2015, le Groupe a alloué une partie de l'écart d'acquisition en « Relations Clientèle ». L'amortissement des relations clientèle s'élève au total à 0.6 millions d'euros. Les tests de valeur effectués sur les écarts d'acquisition n'ont pas fait ressortir de perte de valeur au titre de l'exercice 2015. L'EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) s'élève donc à 29.5 millions d'euros (9.0% du chiffre d'affaires). Il est significativement supérieur à l'EBIT 2014, qui s'établissait à 22.7 millions d'euros (8.7% du chiffre d'affaires) en progression de 30.1% (6.8 millions d'euros).



### 2.1.1.3. EBITA par Pôle

L'EBITA a progressé au cours de l'exercice 2015 dans l'ensemble des quatre pôles de PSB INDUSTRIES, tant en valeur qu'en marge, à l'exception du pôle Santé & Industrie en cours de redéploiement.

Chiffre d'Affaires et EBITA (en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Chimie de Spécialités	43 277	43 139	0,3%
EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)	5 515	4 180	31,9%
en % du chiffre d'affaires	12,7%	9,7%	
Agroalimentaire & Distribution)	49 556	48 417	2,4%
EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)	4 616	4 086	13,0%
en % du chiffre d'affaires	9,3%	8,4%	
Santé & Industrie	92 888	43 937	111,4%
EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)	8 936	4 838	84,7%
en % du chiffre d'affaires	9,6%	11,0%	
Luxe & Beauté	144 841	127 530	13,3%
EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)	11 391	9 613	18,5%
en % du chiffre d'affaires	7,9%	7,5%	
Autres	(1244)	(1 055)	(17,9%)
EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)	(288)	37	(878,4%)
en % du chiffre d'affaires	23,2%	(41,6%)	
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>329 318</b>	<b>261 968</b>	<b>25,7%</b>
<b>EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)</b>	<b>30 170</b>	<b>22 754</b>	<b>32,6%</b>
en % du chiffre d'affaires	9,2%	8,7%	

Le Pôle Luxe & Beauté a connu une appréciation de sa rentabilité opérationnelle au cours de l'exercice 2015 avec une progression de 13.0 % de l'EBITA qui s'établit à 11.4 millions d'euros (7.9% du chiffre d'affaires) par rapport à 9.6 millions d'euros en 2014 (7.5 % du chiffre d'affaires).

La rentabilité a été portée principalement par une bonne gestion opérationnelle des activités et en particulier la restructuration du site mexicain ainsi qu'un effet de change favorable qui permet au pôle de générer environ 2 millions d'euros de plus qu'en 2014. Les facteurs conjoncturels en 2015 liés aux cours des matières premières et énergie ont permis une baisse des coûts à volume constant estimé à environ 0.4 millions d'euros par rapport à 2014. Le résultat opérationnel a par ailleurs été soutenu par les variations de périmètre fin 2014 (C+N Packaging) à hauteur de 1.3 millions d'euros sur les 9 premiers mois de 2015. Ces éléments positifs ont été pour partie affectés par des charges de structuration des fonctions supports non renouvelables pour environ 1.3 millions d'euros et par les frais d'acquisition de Topline engagés en 2015 à hauteur de 0.9 millions d'euros.

Le Pôle Santé & Industrie en cours de redéploiement avec l'acquisition de Plastibell en mars 2015 a connu une appréciation de sa rentabilité opérationnelle au cours de l'exercice 2015 en valeur absolue de 4.1 millions d'euros, mais enregistre une baisse de sa rentabilité opérationnelle qui évolue de 11.0 % en 2014 à 9.6% en 2015.

La rentabilité opérationnelle du périmètre historique est stable à 11% entre 2015 et 2014. L'impact positif du taux change pour la partie Amérique ayant compensé le retrait en activité de cette même zone. La rentabilité du périmètre acquis avec Plastibell sur les 10 mois de l'exercice 2015 s'établit à 7.8% du chiffre d'affaires. Cette différence de rentabilité entre les deux périmètres explique le retrait apparent de la rentabilité du pôle de 11.0% en 2014 à 9.6% en 2015. La rentabilité opérationnelle de Plastibell à 7.8% est à mettre en regard de la rentabilité très faible voire négative de ce même périmètre en 2013. Cette activité est en redéploiement avec un travail important en cours sur sa proposition de valeur et sur les secteurs de son marché à servir depuis son intégration au sein du pôle Santé & Industrie de PSB INDUSTRIES.



Le pôle Agroalimentaire & Distribution a connu, à nouveau, une forte appréciation de sa rentabilité opérationnelle au cours de l'exercice 2015 avec une progression de 13.0 % de l'EBITA qui s'établit à 4.6 millions d'euros (9.3% du chiffre d'affaires) par rapport à 4.1 millions d'euros en 2014 (8.4% du chiffre d'affaires). Cette amélioration est la conjonction de facteurs structurels : hausse de la productivité industrielle, nouveaux produits à forte valeur ajoutée et de facteurs conjoncturels matière et énergie. Les facteurs conjoncturels en 2015 liés au taux de change et aux cours des matières premières et énergie ont permis une baisse des coûts à volume constant estimé à environ 0.3 millions d'euros par rapport à 2014.

Le Pôle Chimie de spécialités a connu une appréciation de sa rentabilité opérationnelle au cours de l'exercice 2015 avec une progression de 31.9% de l'EBITA qui s'établit à 5.5 millions d'euros (12.7% du chiffre d'affaires) par rapport à 4.2 millions d'euros en 2014 (9.7% du chiffre d'affaires). Cette progression de la rentabilité illustre l'évolution de l'activité et la part plus importante des applications de niche à forte valeur ajoutée ainsi que la maîtrise des coûts de production. Par ailleurs le pôle Chimie de Spécialités avait été affecté en 2014, par une charge exceptionnelle de 0.6 millions d'euros liée à la faillite d'un client significatif. La rentabilité a également été portée par les effets énergie et taux de change en 2015, qui sont estimés à 1.3 millions d'euros.

L'amélioration de la rentabilité de l'ensemble des pôles a été portée principalement par une gestion optimisée de nos moyens et de bons taux d'utilisations de nos usines, un travail sur la proposition de valeur à nos clients et la capacité à augmenter la valeur ajoutée de nos produits ainsi que par des effets conjoncturels sur la matière, l'énergie et les taux de change.

#### **2.1.1.4. Résultat Financier Groupe**

Le résultat financier au titre de l'exercice 2015 – 2.2 millions d'euros (-2.8 millions d'euros en 2014) est une charge contenue représentant 0.7% du chiffre d'affaires (1.1% en 2014). La charge financière nette liée au coût de l'endettement financier s'élève à 3.2 millions d'euros et représente un coût moyen 2015 de 3.3% de la dette moyenne 2015. La dette du Groupe étant principalement à taux fixe, l'impact de la baisse des taux d'intérêts n'est pas significatif mais devrait s'accroître au cours des exercices 2016 et 2017 dans le cadre de l'amortissement significatif de la dette à taux fixe au cours de ces deux prochains exercices.

#### **2.1.1.5. Charge d'impôt Groupe**

La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2015 est de 7.1 millions d'euros (6,6 millions d'euros en 2014) et le taux facial effectif d'impôt sur les sociétés ou équivalent est de 26.1% (33,1% en 2014).

Cette évolution est liée pour partie au bénéfice en 2015, d'utilisation de déficits antérieurs non activés et pour partie à l'internationalisation du groupe. En effet la restructuration réussie en 2015, de plusieurs de nos activités (Mexique et France) a permis à PSB INDUSTRIES de bénéficier de déficits antérieurs non activés initialement du fait de l'absence de visibilité quant à la capacité pour PSB INDUSTRIES de bénéficier à terme de ces déficits. De même le déploiement de nos activités notamment en Pologne où certains sites bénéficient du statut de « zone franche » permettent à PSB INDUSTRIES de bénéficier de crédit d'impôts en contrepartie d'investissements.

#### **2.1.1.6. Résultat Net Part du Groupe**

Le résultat net part du Groupe au titre de l'exercice 2015 s'établit à 20.8 millions d'euros en progression de 49.2% par rapport à 2014 (13.9 millions d'euros). En l'absence d'opération de capital, le bénéfice net par action progresse corrélativement et s'établit à 5.65 euros par action contre 3.80 euros par action au titre de 2014.



Cette augmentation sensible du résultat net est liée à des facteurs structurels et conjoncturels qui ont affecté positivement, la marge brute, le résultat financier et la charge d'impôts.

## **2.1.2. Bilan Consolidé**

### **2.1.2.1. Capitaux Propres**

Les capitaux propres part du Groupe s'élevaient au 31 décembre 2015 à 128.9 millions d'euros. Au 31 décembre 2014 les capitaux propres part du Groupe s'élevaient à 109.5 millions d'euros. La variation des capitaux propres part du Groupe au cours de l'exercice 2015 représente 19.4 millions d'euros et se répartit comme suit :

- Résultat net du Groupe pour + 20.8 millions d'euros
- Solde dividendes au titre de 2014 pour – 4.0 millions d'euros
- Ecart de conversion pour + 1.7 millions d'euros
- Variation de valeur des instruments dérivés pour +1.0 millions d'euros

### **2.1.2.2. Actifs Non Courants et Immobilisations Corporelles**

Les actifs non courants ont augmenté de 27,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 par rapport au 31 décembre 2014. Cette évolution nette est principalement liée :

- à l'acquisition de Plastibell pour 28.0 millions d'euros (11,1 millions d'euros d'écart d'acquisition et de relation clientèle, 16.9 d'autres immobilisations au 31 décembre 2015) ;
- à la politique d'investissement à hauteur de –6,2 millions d'euros :
  - o aux investissements pour 12,7 millions d'euros,
  - o aux amortissements pour 18,9 millions d'euros,
- aux écarts de conversion pour 3.5 millions d'euros.

### **2.1.2.3. Besoin en Fonds de Roulement**

Le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel (Clients + Stocks - Fournisseurs) au 31 décembre 2015 est un besoin net de 66.7 millions d'euros en augmentation de 10,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (56.4 millions d'euros). Cette augmentation est due pour partie à l'entrée dans le périmètre de consolidation de Plastibell (5.4 millions d'euros) et pour partie à une augmentation des stocks liés à la demande de janvier 2016 et au souhait de nos clients de disposer de stocks de sécurité.

Le Besoin en Fonds de Roulement autre au 31 décembre 2015 est une ressource nette de 18,7 millions d'euros en augmentation de 3,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (15,1 millions d'euros).

### **2.1.2.4. Dette financière nette**

La dette financière nette (dettes financières brutes – trésorerie et équivalent) s'établit au 31 décembre 2015 à 81,9 millions d'euros en augmentation de 12.9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (69.0 millions d'euros). La dette financière nette au 31 décembre inclut 33.7 millions d'euros de dettes d'acquisition (prix payé et dette financière nette résiduelle) au titre de Plastibell. Hors cette dette d'acquisition, la dette financière pro-forma au 31 décembre 2014 s'établit à 47.5 millions d'euros en baisse de 21.5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014, baisse liée à la génération de flux de trésorerie d'exploitation après investissement.

La dette financière brute est composée de 53% de prêts à taux fixe et 47% de prêts à taux variable dont 93% font l'objet de couvertures.



#### 2.1.2.5. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2015 représentent 2.0 millions d'euros en augmentation de 1 million d'euros par rapport au 31 décembre 2014. Cette augmentation est principalement liée à différentes réorganisations en cours entraînant divers risques (sociaux, immobiliers, contreparties).

#### 2.1.3. Tableau des flux de Trésorerie consolidé

Le flux de trésorerie généré par l'activité est de 40.6 millions d'euros en 2015. Ce flux de trésorerie généré par l'activité est supérieur de 8.2 millions d'euros à celui de 2014 (32.4 millions d'euros). Cette amélioration est principalement liée à l'amélioration de l'EBITDA de 9.3 millions d'euros. Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) a été globalement contenu malgré une dégradation de notre performance stock.

Le flux de trésorerie lié aux investissements représente pour l'année 2015 un décaissement net de 31.0 millions d'euros. Ce flux inclut les investissements en outil de production et les investissements liés aux rachats d'entreprises. Les investissements en outil de production sur 2015 ont été supérieurs à 2014, respectivement 12.7 millions d'euros et 8,8 millions d'euros en 2014 (hors acquisition immobilière liée à C+N pour 2.8 millions d'euros). Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution du périmètre d'activité avec la prise en comptes des investissements de maintenance des outils de production des groupes C+N Packaging et Plastibell qui représente environ un accroissement de 25 % de notre outil de production. Hors les rachats d'entreprises, aucun investissement capacitaire significatif n'a eu lieu en 2015. Ce flux est complété par le flux d'investissement liés aux rachats d'entreprises qui représente 19.3 millions d'euros en 2015 (17.0 millions d'euros en 2014).

Le flux de financement s'élève à -8.3 millions d'euros pour l'exercice 2015 (-3.3 millions d'euros en 2014). Ce flux se compose avant impact des effets de change :

- des flux nets liés à la réorganisation de la dette financière de PSB INDUSTRIES au 1<sup>er</sup> semestre avec la mise en place d'une facilité syndiquée et d'un emprunt obligataire afin de substituer à différents lignes existantes et à permettre au groupe d'assurer le financement de son plan stratégique Ambition 2020 (y.c. l'acquisition de C+N packaging et Plastibell) pour 22.0 millions d'euros
- des emprunts contractés dans le cadre des investissements 2015 pour 9.6 millions d'euros
- de l'amortissement 2015 des emprunts contractés dans le cadre des investissements 2014 et antérieurs pour 17.5 millions d'euros
- des dividendes versés aux actionnaires de PSB INDUSTRIES SA pour 5.9 millions d'euros
- et du coût de l'endettement pour 3.2 millions d'euros.

Grâce à un flux de trésorerie d'exploitation de qualité permettant de faire face à l'amortissement de la dette et au financement de ses investissements 2015 (croissance externe et investissements), PSB INDUSTRIES a pu accroître sa trésorerie nette qui s'établit à 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 en augmentation de 1,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (8,8 millions d'euros).

#### 2.1.4. Ratios Financiers

Au 31 décembre 2015, le Gearing ratio (Dette Financière Nette/Situation Nette) s'élève à 64% et le Leverage ratio (Dette Financière Nette / EBITDA) à 1,7 x.

Hors acquisition Plastibell, retraité de la dette d'acquisition (prix payé et dette financière nette résiduelle) actualisée de la variation de la période et de la contribution à l'EBITDA et aux capitaux propres afin de présenter une dette financière nette corrélée à l'EBITDA et aux capitaux propres historiques, le Gearing ratio s'élève à 41% et le Leverage ratio à 1,1 x.



Ces deux ratios repris dans différents contrats bancaires dont celui du crédit syndiqué signé le 3 février 2015 sont très inférieurs aux limites applicables qui sont au 31 décembre 2015 <150% et 3,0 x.

Le ROCE (EBITA/Capitaux Engagés trimestriels moyens après impôts) s'élève à l'issue de l'exercice 2015 à 9.6% (9.1% en 2014). Ce ratio est en amélioration par rapport aux deux précédents exercices sous l'effet combiné d'une baisse des capitaux employés (meilleure gestion du BFR et des investissements) et d'une amélioration de la rentabilité opérationnelle.

### **2.1.5. Evolution du périmètre de consolidation**

Au cours de l'exercice 2015, les filiales ayant intégré le périmètre de consolidation sont :

- DTP Holding SAS (France)
- Plastibell SAS (France)
- Plastibell Pharm (France)
- SCI espace 2000 (France)
- DTP Mexico (Mexique)
- DTP Poland (Pologne).

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2015, PSB INDUSTRIES a souhaité simplifier ses structures juridiques avec la fusion de plusieurs entités. Ainsi C+N Spectracoat (USA) a fusionné avec C+N Packaging (USA) et C+N Mexico (Mexique) a fusionné avec Ceica Plasticos (Mexique).

### **2.1.6. Perspectives 2016 et moyen terme**

#### **2.1.6.1. Le pôle Luxe & Beauté**

L'année 2015 a été une année de consolidation avec le redémarrage de l'activité mexicaine, l'intégration des activités C+N Packaging et la mise en place de nombreuses initiatives au niveau de chaque usine et chaque client. L'année 2016 devrait profiter de ces évolutions. Néanmoins, après une activité stable au deuxième semestre 2015, le pôle Luxe & Beauté devrait connaître un premier semestre 2016 modéré avec un redémarrage de la croissance à confirmer au deuxième semestre 2016.

L'année 2016 sera par ailleurs consacrée à l'intégration des activités Topline en Europe, en Amériques et en Asie acquise le 29 janvier 2016. Cette intégration sera relative sur le résultat net par action, mais devrait être dilutive sur la rentabilité opérationnelle compte tenu d'un modèle économique alternatif.

L'année 2016 sera également marquée par des investissements importants et le déploiement d'une stratégie marketing avec des actions très fortes en innovation et en RSE.

#### **2.1.6.2. Le pôle Santé & Industrie**

Le périmètre du pôle Santé & Industrie a été significativement modifié au cours de l'année 2015 avec l'acquisition du groupe Plastibell qui a entraîné un doublement de taille de ce pôle. L'année 2015 a été consacrée à la constitution de ce pôle, l'intégration des différentes acquisitions et la structuration d'une stratégie commerciale soutenue par un plan industriel. Au cours de l'année 2016, les différentes actions 2015 conjuguées à une situation financière de qualité devrait permettre au pôle de concrétiser plusieurs projets commerciaux qui lui donneront une base d'activité de qualité pour les années 2017 et suivantes. Par ailleurs, dès l'année 2016, le pôle Santé & Industrie devrait connaître une inflexion de l'activité Industrie au profit d'activités à plus forte valeur ajoutée (domotique, aéronautique, etc.) et de l'activité Santé.

#### **2.1.6.3. Le pôle Agroalimentaire & Distribution**

L'année 2015 a été une année particulièrement performante avec une progression de l'activité et une forte progression de la rentabilité. L'année 2016 sera une année à fort enjeu avec plusieurs contrats significatifs à renouveler dans un marché fortement concurrentiel. Dans cet environnement complexe, le pôle



Agroalimentaire & Distribution pourra compter sur son savoir-faire et ses fondamentaux renforcés au cours des trois dernières années : innovation, connaissance des matériaux, croissance décarbonnée, outil industriel performant. L'année 2016 devrait être une année de transition en termes d'activité avec une recomposition partielle du portefeuille client permettant au pôle de bénéficier d'une nouvelle dynamique pour les années 2017 et suivantes. En parallèle le pôle Agroalimentaire & Distribution poursuivra ses efforts centrés autour de nos objectifs stratégiques, à savoir :

- Diversification de notre offre technologique par de l'injection et des nouvelles techniques de personnalisation
- Développement de gammes propres pour les métiers de bouche et les Industries Agro-Alimentaires
- Internationalisation
- Innovation : nouveaux concepts packaging éco conçus, mono-matériau... favorisant la croissance décarbonnée.

#### **2.1.6.4. Le pôle Chimie de Spécialités**

Le pôle Chimie de spécialités après une année 2015 qui a connu un bon niveau d'activité anticipe une réduction de son volume d'activité en particulier sur le marché de l'éclairage traditionnel et en parallèle une montée progressive de nouvelles applications de niches à forte valeur ajoutée. Dans ce contexte le pôle anticipe un retrait d'activité qui ne devrait pas impacter significativement la rentabilité opérationnelle compte tenu de la modification progressive de son mix produit. Le pôle accélèrera les investissements et les développements sur les marchés de niche (Saphir haut de gamme, CMP, Polissages, Céramiques et Composites) et continuera ses travaux sur le marché des batteries au lithium en particulier en Asie.

#### **2.1.6.5. Le Groupe**

L'année 2016 sera la troisième année du plan Ambition 2020. Au cours de l'année 2016 priorité sera donnée à :

- l'intégration du groupe Topline et le déploiement d'une stratégie commerciale offensive au sein du pôle Luxe & Beauté,
- la finalisation de la structuration du pôle Santé & Industrie et la concrétisation de plusieurs dossiers significatifs,
- la continuation du plan de transformation du pôle Agroalimentaire & Distribution,
- la conquête de nouveau marché de niches à travers une priorisation de nos activités innovations et une amélioration de la performance industrielle du pôle Chimie de Spécialités,
- la démarche innovation produits et procédés,
- la poursuite des engagements RSE.
- Le déploiement des organisations d'initiatives transverses (achats, pricing, controlling..)

Dans un contexte macro-économique incertain, le Groupe, présent sur quatre marchés et sur l'ensemble des continents est confiant dans sa capacité au cours de l'année 2016 à maintenir ses positions tout en préparant l'avenir afin de pouvoir profiter le cas échéant d'un rebond d'activité.

Dans ce cadre, le Groupe estime que le niveau d'activité 2016 devrait être en légère croissance, à taux de change et périmètre constant, avec un niveau de rentabilité opérationnelle sur le périmètre historique supérieur à 8,5% du chiffre d'affaires.

La bonne maîtrise du fonds de roulement, des investissements maîtrisés et une rentabilité opérationnelle de qualité devra permettre au Groupe de continuer son désendettement à périmètre constant.

Le Groupe, doté de marques fortes, présent sur les marchés porteurs en croissance, fort d'un savoir-faire reconnu, poursuivra sur 2016 la mise en place de son plan Ambition 2020, axé sur une stratégie de croissance profitable rassemblant les objectifs suivants :

- Rendre nos clients heureux,



- Conforter notre leadership, nos marques, notre expertise et nos compétences,
- Atteindre un niveau de 13% de ROCE (ROCE = Résultat Opérationnel après impôt rapporté aux capitaux employés)
- Doubler le chiffre d'affaires sur nos marchés stratégiques à travers :
  - o Des acquisitions en France et à l'international,
  - o Des investissements ciblés
  - o Une politique dynamique d'innovation

## 2.2. Comptes sociaux de la Société

PSB INDUSTRIES assure depuis le 1er décembre 2012 les prestations de services de conseil, d'animation et d'assistance au profit des sociétés du Groupe.

### 2.2.1. Compte de résultat et bilan de PSB INDUSTRIES SA

Les comptes sociaux clos au 31 décembre 2015 de PSB INDUSTRIES SA, holding du Groupe PSB INDUSTRIES, se caractérisent par :

- Une situation nette de 33.0 millions d'euros, en augmentation de 14.2% par rapport au 31 décembre 2014 (28.9 millions d'euros) du fait du résultat net dégagé sur l'exercice 2015 à hauteur de 8.1 millions d'euros (3,6 millions d'euros en 2014) duquel a été déduit le solde du dividende 2014 versé en 2015 à hauteur de 4 millions d'euros.
- Une dette financière nette représentant 32.7 millions d'euros (à comparer à une trésorerie nette positive en 2014 de 3.7 millions d'euros), composée principalement d'un emprunt de 20 millions d'euros, d'un emprunt obligataire de 30 millions d'euros, de prêts à des filiales détenue indirectement à 100% de 42.6 millions d'euros et de trésorerie et équivalent pour un montant de 0.5 millions d'euros. L'augmentation de la dette financière nette en 2015 est liée à l'acquisition de la société DTP Holding SAS.

L'actif immobilisé, 74.7 millions d'euros au 31 décembre 2015 (51.8 millions d'euros au 31 décembre 2014), est essentiellement constitué des immobilisations financières, c'est-à-dire des titres détenus dans Texen SAS (holding du pôle Luxe & Beauté), CGL Pack Service SAS (holding du pôle Agroalimentaire & Distribution), Baikowski SAS (holding du pôle Chimie de spécialités) et DTP Holding SAS (acquise en 2015 pour 19.6 millions d'euros) ainsi que des prêts moyen long terme accordés aux filiales directes et indirectes. La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût historique d'achat. A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition, compris dans le coût d'achat historique, est comparé à la valeur d'inventaire, la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan.

Le résultat opérationnel est une perte de 0.3 million d'euros. Cette perte opérationnelle signifie qu'en tant que holding, PSB Industries SA ne refacture pas tous ses coûts de fonctionnement au travers de « Management fees » à ses filiales.

Le résultat financier est un revenu de 9.3 millions d'euros, montant essentiellement constitué des dividendes perçus des filiales (7 millions d'euros en 2015).

L'exercice 2015 dégage un résultat net après impôt de 8.1 millions d'euros en forte augmentation (+4.5 millions d'euros) par rapport à l'exercice 2014 où celui-ci s'établissait à 3.6 millions d'euros. L'exercice 2015 a été marqué par un résultat de change significatif sur un prêt pour un montant de 2.6 millions d'euros et d'une augmentation des dividendes perçus pour 1.6 millions d'euros.





### 2.2.2. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code général des impôts, la somme de 19 054 euros, relative à des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts a été réintégrée dans le résultat fiscal.

### 2.2.3. Délais de paiement fournisseurs

Conformément à l'article D.441-4 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2015 par date d'échéance est la suivante :

<b>Dettes fournisseurs (en milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Dont factures non parvenues	656	1 369
Dettes échues		
Délai compris entre 0 et 30 jours	363	446
Délai compris entre 30 et 60 jours	86	214
<b>Total</b>	<b>1 105</b>	<b>2 029</b>

### 2.2.4. Evénements significatifs

Au cours de l'année 2015, PSB Industries SA a exercé son rôle de holding animatrice. A ce titre, elle a procédé le 10 mars 2015, à l'acquisition du groupe Plastibell au travers du rachat de la holding DTP Holding SAS. Cette acquisition, dont le prix s'élève à 19.6 millions d'euros a été financée principalement par recours à de l'endettement externe. A ce titre, le 3 février 2015, PSB INDUSTRIES a finalisé avec 5 groupes bancaires un crédit syndiqué de 100 millions d'euros, d'une maturité minimum de 5 ans, dédié au financement des acquisitions et des investissements du plan Ambition 2020. En complément de ce financement la société a contracté une obligation d'une valeur nominale de 30 millions d'euros composée de deux tranches : 10 millions d'euros à maturité juin 2021 et 20 millions d'euros à maturité juin 2022.

Par ailleurs l'assemblée générale du 22 mai 2015 a procédé à une actualisation des statuts de la société portant principalement sur les modalités de gouvernance. Les statuts sont détaillés au chapitre 5.2. Le Conseil d'administration de la société a évolué suite à l'assemblée générale du 22 mai 2015 et à la démission de certains administrateurs le 15 décembre 2015. Au 31 décembre 2015, le Conseil d'administration est composé de 7 membres : Monsieur Olivier Salaun (Président), Madame Carine Salvy (Administrateur référent), Monsieur François Xavier Entremont, Madame Claire Fosse, Monsieur Cyril de Mont-Marin, Monsieur Gérard Séguret et la société Provendis SA.

Le Conseil d'administration du 6 novembre 2015 a décidé l'attribution de 16 500 actions gratuites de performance, soumises à des critères de performance, à échéance 6 novembre 2018. Au cours de l'année 2015, l'actionnariat de la société a évolué. La société compte désormais trois actionnaires détenant plus de 20% du capital, la famille Entremont, la société Provendis SA et la société Union Chimique.



### 2.2.5. Activités et Résultats des filiales et sociétés contrôlées

Les chiffres d'affaires et résultats des filiales et sous-filiales, par ailleurs toutes comprises dans le périmètre de consolidation, sont mentionnés dans notre annexe Comptable et sont repris ci-dessous :

En euros	Baikowski	CGL Pack Service	DTP	Texen
Capital	4 210 625	2 000 000	3 000 000	4 000 000
Capitaux propres autres que le capital	16 212 841	4 319 398	(221 760)	43 796 026
Quote-part de capital détenue (%)	100	100	100	100
Chiffres d'affaires en 2015	36 667 605	3 631 044	8 330 891	-
Résultat en 2015	3 038 078	2 122 446	(426 074)	3 494 308
Valeur d'inventaire brute des titres détenus	10 736 465	3 803 556	19 324 358	13 333 095
Valeur d'inventaire nette des titres détenus	10 736 465	3 803 556	19 324 358	13 333 095
Dividendes encaissés en 2015	3 500 000	3 500 000	-	-
Prêts et avance accordés	4 470 616	(4 300 000)	7 373 394	5 300 000
Cautions et avals donnés	-	-	-	-

L'activité de PSB Industries SA, telle que décrite notamment par pôle aux chapitres 2.1.1.1 et suivants, représente la synthèse de leur activité.

### 2.2.6. Dividendes

Le chapitre 5.4.3 du présent Rapport Financier Annuel précise le montant du dividende versé au cours des cinq derniers exercices.

### 2.2.7. Perspectives

En 2016, PSB Industries SA aura le même type de sources de revenus et de charges que celles connues en 2015.

## 2.3. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'administration se compose de :

- Monsieur Olivier Salaun (Président)
- Monsieur François Xavier Entremont
- Madame Claire Fosse (\*)
- Madame Carine Salvy (Administrateur référent) (\*)
- Monsieur Cyril de Mont-Marin (\*)
- Monsieur Gérard Séguret (\*)
- Provendis SA

(\*) Ces administrateurs ont été considérés comme indépendants par le Conseil d'administration du 27 mai 2014.



### 2.3.1. Administrateurs personnes physiques membres au 31/12/2015 et au 31/12/2014

Président du Conseil d'Administration	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Olivier Salaun	44 ans	Française	09/10/2012	2019 (statuant sur les comptes 2018)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Directeur général Administrateur Gérant Directeur	PSB INDUSTRIES, MAYET, CEICA INDUSTRIE, C+N Poland, C+N Packaging PSB INDUSTRIES, INP Pagora, Medef 74, Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont-Blanc, SCI Casador Baikowski International Corp (USA), Baikowski Malakoff Inc. (USA), Mar Lee Companies (USA), Baikowski Japan Corp (Japon)			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Président Vice-président Président du Conseil d'administration Administrateur Directeur du Conseil d'administration Directeur général Gérant	Association Technique de l'Industrie Papetière (ATIP) Ahlstrom Food Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS Ahlstrom Tampere (Finlande) Ahlstrom Yulong (Chine) Ahlstrom Specialties PSB Services			



Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>François-Xavier Entremont</b>	44 ans	Française	2010	2019 (statuant sur les comptes 2018)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Président directeur général Cogérant Administrateur Président		Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (Sagir) MB Investissement Financière Celinor Gustar Finance SAS		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Représentant permanent en tant qu'administrateur Administrateur		MB Investissement Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS		
Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Claire Fosse</b>	52 ans	Française	2015	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Adjointe du Directeur des Ressources Humaines - Membre de Direction Membre du conseil de surveillance		BANQUE BNP PARIBAS (SUISSE) SA - GENÈVE FCPE BNP PARIBAS ACTIONNARIAT MONDE		
Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Carine Salvy</b>	41 ans	Française	2015	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Administrateur Gérante		NSC Groupe, Séché Environnement, TIGF Investissements CALLA Consult		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Administrateur		Poweo Direct Energie, Groupe ERAS		
Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Cyril de Mont-Marin</b>	44 ans	Française	2015	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Associé Gérant Membre du Comité Exécutif Directeur Général Gérant Membre du Comité d'orientation		Rothschild & Cie, Rothschild & Cie Banque, RCB Partenaires Rothschild & Cie Montaigne Rabelais SCI Hipothicysabar Institut Aspen		
Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Gérard Séguret</b>	68 ans	Française	2015	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Gérant Membre Associés		SCI Sefrelin, SCI Segedom, SCI Sefrenica SAS CSH, SAS Néo Miam		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Directeur général Rhône Alpes Auvergne Bourgogne Administrateur		Société Générale CGA		



### 2.3.2. Administrateurs personnes morales membres au 31/12/2015 et au 31/12/2014

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Provendis SA (Lux), représenté par Stéphane Rosnoblet (à partir du 26 mai 2014)	47 ans	Française	2010	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Membre et président du conseil de direction (Provendis SA (Lux)) Administrateur (Provendis SA (Lux)) Directeur général (Provendis SA (Lux)) Président Président du directoire et président de la société Président du Conseil d'administration Directeur général Représentant de Provencia Novel au conseil de direction Représentant de SE Provencia, présidente Représentant de société d'exploitation Provencia, présidente  Représentant de Provendis SA (Lux), présidente Représentant de Provendis SA (Lux), directeur général Gérant Administrateur et président du conseil Membre du directoire	Société d'exploitation Provencia Comptoir Savoyard de Distribution (CSD) Douvaine Distribution, Duparc et Geslin Stéfano, Genevois Distribution Provencia Novel, Proxima Comptoir Savoyard de Distribution (CSD) Société d'exploitation Provencia , Val 4 Société d'exploitation Provencia CDIS Duparc et Geslin, Procared, Douvaine Distribution, Rochette Distribution Genevois distribution Alpadistri, Val 4 SNC Provendis Services, SC Latour Société Anonyme Sportive Professionnelle Grenoble Foot 38 Provendis SA (Lux)			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières* années		Noms des sociétés		
Président  Vice-président du conseil de surveillance Directeur général  Administrateur Représentant de Provendis SA (Fr), président Représentant de Provendis SA (Fr), directeur général Représentant de Provencia Novel, président Représentant de SE Provencia au Conseil d'administration Représentant de SE Provencia, directeur général	Bernard, Duparc et Geslin, Proxima, Rochette Distribution, Val 4, Provencia Novel Comptoir Savoyard de Distribution (CSD) CDIS, Provendis SA (Fr), Val 4, Procared, Mitaz Distribution, Provencia Novel Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS Ets Bertholon frères, La Novaz Distribution Douvaine Distri SAS Bernard CDIS CDIS			
*: de Provendis SA (Lux) ou son représentant				



**2.3.3. Administrateurs personnes physiques ou personnes morales dont le mandat est venu à expiration et n'ayant pas été renouvelés et administrateurs ayant démissionnés au cours de l'exercice 2015 (mandat à la date du 31/12/2015)**

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Alain Wirth / Démission le 15 décembre 2015	72 ans	Française	1984	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Gérant		Wapi, Wara, Finawi, Raf, Hpf, La Rapière, Hôtel du Palais de l'Isle		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Président Directeur général délégué Administrateur		CGL Pack Annecy, CGL Pack Service, CGL Pack Lorient, Relais Industries PSB INDUSTRIES Baikowski, Texen, CGL Pack Service		
Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Majest SC, représenté par Julien Cachat (à partir du 27 mai 2014) / Démission le 15 décembre 2015	45 ans	Française	1978	2019 (statuant sur les comptes 2018)
Autres mandats et fonctions en cours*		Noms des sociétés		
Président Directeur Général (Julien Cachat) Administrateur Administrateur (Majest SC)		TV 8 Mont-Blanc TV 8 Mont-Blanc		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années*		Noms des sociétés		
Directeur Membre du conseil de surveillance  *: de Majest SC ou son représentant		CGL Pack Annecy Sivalbp Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS		



### 2.3.4. Censeurs membres au 31/12/2015

Censeur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Jacques Entremont</b>	76 ans	Française	2015	2019 (statuant sur les comptes 2018)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Administrateur Membre du conseil de surveillance		Société Anonyme de Gestion Immobilière et de Réalisation Commerciale (SAGIR) Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		
Censeur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Roger Rosnoblet</b>	75 ans	Française	2015	2019 (statuant sur les comptes 2018)
Autres mandats et fonctions en cours*		Noms des sociétés		
Président du conseil de surveillance et membre Directeur général Président du conseil de surveillance Membre et président du conseil de direction (Provendis SA (Lux))  Administrateur (Provendis (Lux))		Provencia Novel, Proxima Société d'exploitation Provencia Provendis SA (Lux) Société d'exploitation Provencia  Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières* années		Noms des sociétés		
Président  Président suppléant Directeur général  Administrateur  Président (Provendis SA (Fr)) Directeur général (Provendis SA (Lux)) Président (Provendis SA (Lux))		Genevois Distribution, Thônes distribution, de Chamtour, de la société d'exploitation Provencia, de Provencia Novel Stefano Alpadistri, Bernard, Douvaine distribution, Duparc et Geslin, de Val 4, Provencia Anthy, du Buis, de la Brunette, la Crusaz, Hélémanique, Latour, Margencel, des Mouettes, des Chauvets, du Puy Saint Martin, les Roses, Les Salines, Sodevim, de la Vénétie, le Vorgeray et de C. Pro Proved, Val 4, Procared Alpadistri, Val 4, Douvaine Distribution, Duparc et Geslin Genevois Distribution		



### 2.3.5. Censeur ayant démissionné au cours de l'exercice 2015

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Jean-Claude Cachat</b> Démission le 15 décembre 2015	79 ans	Française	2015	2019 (statuant sur les comptes 2018)
Autres mandats et fonctions en cours*		Noms des sociétés		
Administrateur et vice-président Administrateur, représentant de Majest SC Gérant	Association Odes Sivalbp, TV 8 Mont-Blanc Société de participation au développement de l'économie savoyarde (SPADES), Jeanchrigest, Juligest, Emmagest, Jemagest, Majest			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années*		Noms des sociétés		
Administrateur Président et membre du conseil de surveillance Président du Conseil d'administration	TV 8 Mont-Blanc Sivalbp Association Odes			

## 2.4. Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

### 2.4.1. Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

Pour Olivier Salaun – Président Directeur Général

	2015	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	538 332	455 583
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions gratuites de performance attribuées au cours de l'exercice	4 720	0
<b>Total</b>	<b>543 052</b>	<b>455 583</b>

	2015		2014	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	277 830	277 830	277 830	277 830
Rémunération variable***	236 155	213 884*	150 027	118 490*
Rémunération exceptionnelle	-	50 000	-	-
Jetons de présence	20 500	24 500	24 000	12 000
Avantages en nature**	3 847	3 847	3 726	3 726
<b>Total</b>	<b>538 332</b>	<b>570 061</b>	<b>455 583</b>	<b>412 046</b>

\* le solde de la rémunération variable de l'année N-1 et acompte rémunération variable de l'année N

\*\* les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction

\*\*\* pour l'exercice en cours, la rémunération variable est un estimé

Les rémunérations sont présentées en salaire brut avant cotisations sociales patronales

La rémunération variable de Monsieur Salaun est attribuée pour 25% en fonction de critères qualitatifs et pour 75% de critères quantitatifs (50% en fonction de l'évolution de l'EBITA, 15% en fonction de l'évolution des flux de trésorerie et 10% en fonction de la croissance d'activité). Celle-ci est revue par le comité des rémunérations et approuvée par le Conseil d'administration.





## 2.4.2. Jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'administration

En euros	2015	2014
Julien Cachat	-	10 000
François-Xavier Entremont	23 000	10 000
Stéphane Rosnoble	-	10 000
Alain Wirth	19 000	5 000
Raphaël Wirth	-	2 500
Majest SC	17 500	5 000
MB Investissement	-	2 500
Provendis SA	10 250	5 000
Gérard Seguret	24 000	-
Cyril de Mont-Marin	10 500	-
Carine Salvy	24 000	-
Claire Fosse	18 500	-
<b>Total</b>	<b>146 750</b>	<b>50 000</b>

## 2.4.3. Bons de Souscription d'actions et Actions de Performance des mandataires sociaux

### 2.4.3.1. Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes

Le Conseil d'administration du 6 février 2014, conformément à la délégation de compétence que lui a conféré l'assemblée générale du 27 mai 2013 a décidé d'émettre des Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes. Dans ce cadre, la société a émis 3 000 bons au profit de Monsieur Olivier Salaun au prix de souscription de 2,07 € le bon. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action PSB au prix de 34,53 euros l'action. Les bons sont exerçables jusqu'au 31 décembre 2017 pour 1 500 à compter du 1er août 2015 et pour 1 500 à compter du 1er août 2016.

Au cours de l'exercice 2015, Monsieur Olivier Salaun a exercé les 1500 bons de souscription exerçables depuis le 1<sup>er</sup> août 2015 (sans création d'actions nouvelles). Au 31 décembre 2015, Monsieur Olivier Salaun dispose de 1 500 bons de souscription exerçables à partir du 1<sup>er</sup> août 2016 et jusqu'au 31 décembre 2017.

### 2.4.3.2. Actions de Performance

Dans le cadre de l'article L.225-197-1 et suivant du Code du commerce et des autorisations votées en Assemblées Générales, le Conseil d'administration attribue des actions gratuites de performance à ses mandataires sociaux et à certains salariés de PSB INDUSTRIES

Ces attributions ont pour objectif d'encourager la réalisation des objectifs long terme de PSB INDUSTRIES et la création de valeur qui doit en découler pour les actionnaires. L'acquisition définitive des actions est soumise à des conditions de performance.

Les critères de performance portent sur la totalité des actions attribuées. Ils prennent en compte pour partie l'évolution de la rentabilité opérationnelle consolidée, pour partie l'évolution du retour sur capitaux employés et enfin l'évolution de la performance boursière de PSB Industries par rapport au marché.

Le Conseil d'administration considère que ces trois critères, appréciés sur une période de trois exercices pleins sont complémentaires, conformes aux objectifs long terme de PSB INDUSTRIES et sont de nature à favoriser une croissance durable et profitable de PSB INDUSTRIES. Ils sont exigeants mais demeurent motivants pour les bénéficiaires.

Pour que la totalité des actions attribuées gratuitement, au titre des trois critères, puisse être acquise par les bénéficiaires au terme de la période d'acquisition, des niveaux de performance définis par le



Conseil d'administration mais non rendus publics pour des raisons de confidentialité doivent être atteints ou dépassés. En deçà de ces niveaux, l'attribution est dégressive voire nulle en cas de non atteinte de niveaux minimum fixés par le Conseil d'administration.

Les actions ne sont définitivement acquises qu'au terme d'une période de 3 ans suffisamment longue pour pouvoir apprécier la performance réalisée.

Les chiffres détaillés font l'objet d'une publication dans l'annexe aux comptes consolidés en 3.6.

#### 2.4.4. Engagement de retraites et autres avantages des mandataires sociaux

	Date début mandat	Date fin de mandat
Olivier Salaun – Président Directeur Général	09/10/2012	2019 (statuant sur les comptes 2018)
	oui	non
Contrat de travail		X
Régime de retraite supplémentaire	X	
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	X	
Indemnités relatives à une clause de non concurrence		X

Les dirigeants mandataires sociaux de PSB INDUSTRIES bénéficient du même régime de retraite complémentaire et supplémentaire que celui des cadres de PSB Industries SA.

Monsieur Olivier Salaun est le seul mandataire social à exercer une fonction exécutive de dirigeant au sein de la société. Les autres mandataires sociaux de PSB Industries SA, non exécutifs, ne bénéficient d'aucun engagement retraite et autres avantages au titre de leurs mandats.

Les modalités de calcul des indemnités de révocation de Monsieur Salaun sont détaillées au 2.9.9.

## 2.5. Opérations sur titres

### 2.5.1. Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2015, la part du capital détenue par les salariés représente, à la connaissance de la société, moins de 0,1% du capital et des droits de vote.

Au 31 décembre 2015, le Président Directeur Général bénéficie de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes et d'attributions d'actions gratuites. Ces instruments seront alloués par la société à travers des acquisitions de titres sur le marché.

A cette date, le Président Directeur Général bénéficie :

- de 1 500 Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes non levés exerçables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, jusqu'au 31 décembre 2017,
- de 3 000 actions gratuites de performance au maximum soumises à des conditions de performance, avec une période d'acquisition se terminant le 7 novembre 2018.

Au 31 décembre 2015, certains collaborateurs de PSB INDUSTRIES bénéficient d'attributions d'actions gratuites de performance. Ces instruments seront alloués par la société à travers des acquisitions de titres sur le marché. Il s'agit de 13 000 actions gratuites de performance au maximum soumises à des conditions de performance, avec une période d'acquisition se terminant le 7 novembre 2018.



Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune fraction du capital de la Société n'était détenue au 31 décembre 2015 par des salariés de l'entreprise ou des sociétés liées dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L.3332-1 à L.3334-16 du Code du travail et dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise, régis par le chapitre 3 de la Loi du 23 décembre 1988.

L'information réglementaire sur la répartition du capital de la Société est présentée au 5.3 du présent Rapport Financier Annuel.

### **2.5.2. Programme de rachat d'actions**

En application des articles L.225-209 et L.225-211 du Code de commerce et suivant l'autorisation des assemblées générales du 27 mai 2014 et du 22 mai 2015, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2015, la Société a procédé aux opérations suivantes :

- 78 252 titres ont été acquis dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 86 058 titres ont été vendus dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 1 500 titres ont été acquis dans le cadre de la couverture des plans de remise d'actions de la Société en cas d'exercice de droits attachés donnant droit de quelconque manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- 1 500 titres ont été cédés dans le cadre la remise d'actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes au cours de l'exercice clos.

Au 31 décembre 2015, la Société détient 9 805 de ses actions, représentant 0,27 % du capital de la Société. La société détient la totalité de ses actions au titre de son contrat de liquidité. Chaque action possède une valeur nominale de 2 euros. Au 31 décembre 2015, la valeur de marché des actions auto-détenues s'élevait à 544 026 euros et était entièrement affectée au contrat de liquidité.

## **2.6. Rapport social, sociétal et environnemental**

### **NOTE METHODOLOGIQUE**

#### **Périmètre de consolidation**

Les effectifs concernent la totalité du personnel présent au 31 décembre 2015 sur l'ensemble des filiales de PSB Industries consolidées par intégration globale.

Ce rapport exclut les sociétés mises en équivalence du groupe (Baikowski Japan, Baikowski Korea et Alko). Bien que le groupe Plastibell n'ait été intégré au périmètre PSB qu'en mars 2015, il a été décidé, dans un souci de comparabilité avec les données publiées lors des prochains exercices, d'intégrer les informations relatives à cette société dès cette année sur tout l'exercice 2015 (de janvier 2015 à décembre 2015). Seule exception, les informations relatives aux déchets générés par Plastibell ne seront publiées qu'à partir de l'exercice 2016 pour permettre à Plastibell de collecter une information exhaustive. Les indicateurs environnementaux couvrent uniquement les impacts des sites de production. L'impact environnemental des sièges administratifs et des bureaux commerciaux n'est pas intégré dans le périmètre de consolidation.

#### **Choix des indicateurs**

Le choix des indicateurs sociaux présentés répond à la politique de gestion des ressources humaines de PSB Industries concernant le suivi des effectifs et des performances sociales, et tient compte des spécificités locales. Le choix des indicateurs environnementaux présentés permet de suivre la performance environnementale du groupe sur ses enjeux environnementaux majeurs. Ces indicateurs sont pertinents vis-à-vis de l'activité du groupe.



Le groupe n'a pas souhaité publier de données consolidées relatives aux émissions de CO<sub>2</sub> et de COV, les méthodologies utilisées par les sites n'étant pas harmonisées. Un travail de définition sera mené en 2016, qui devrait permettre de publier une donnée plus homogène à court terme.

### **Référentiel de remontée des données**

Des outils communs de collecte des données ont été mis en place depuis 2012 pour faciliter la remontée des données :

- Données sociales : une liasse spécifique du système de remontée des données financières dans l'outil de consolidation permet de collecter les indicateurs sociaux. Par ailleurs, les indicateurs relatifs à la sécurité sont suivis et consolidés chaque mois au niveau du groupe via ce même outil.
- Données environnementales : les indicateurs environnementaux présentés dans ce rapport sont en grande partie collectés à partir de l'outil de consolidation du groupe mais aussi sous un format Excel harmonisé (informations qualitatives).

### **Précisions et limites méthodologiques**

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait de l'absence de définitions communes au niveau national et international, de la représentativité des mesures effectuées ou bien des modalités pratiques de collecte et de saisie de ces informations. C'est pourquoi certaines définitions d'indicateurs sont précisées.

### **Effectifs**

Les effectifs indiqués dans le paragraphe 7.1.1 Emploi concernent la totalité du personnel présent au 31 décembre 2015, incluant les salariés avec un contrat à durée indéterminée et à durée déterminée, hors contrats de professionnalisation, hors contrats d'apprentissage, hors stagiaires, hors intérimaires, hors VIE.

Concernant la répartition de l'effectif par genre et par âge, les ratios mentionnés ne prennent pas en compte les filiales du groupe situées aux Etats-Unis où la législation ne permet pas de suivre ces informations.

### **Maladies professionnelles**

Les chiffres concernant les maladies professionnelles portent sur un périmètre France. En effet, le concept de reconnaissance auprès de l'employeur des maladies professionnelles qui s'applique en France ne se retrouve pas dans la plupart des pays dans le monde.

### **Salariés handicapés**

Concernant le nombre de salariés handicapés, les chiffres mentionnés représentent l'effectif total des personnes handicapées déclarées rapporté à l'effectif fin de période. Ces chiffres fournissent la meilleure information possible sur l'intégration des personnes handicapées dans les entreprises de PSB Industries. Nous ne considérons pas pertinent de fournir un périmètre de couverture de cet indicateur, dans la mesure où certaines entités ne peuvent être en mesure de le collecter en raison de contraintes réglementaires locales.

### **Formation**

Formation externe et interne imputable ou non imputable, comptabilisée sur la base des feuilles de présence signées.

### **Consolidation et contrôles internes**

La direction financière de PSB Industries assure la consolidation des données sociales et des données environnementales, sur la base des informations remontées par les filiales du groupe. Elle réalise des contrôles de cohérence sur les données. Ces contrôles impliquent notamment des comparaisons avec les résultats de l'année précédente et le calcul de ratios spécifiques pour détecter les anomalies. Tout écart jugé significatif est investigué et, le cas échéant, corrigé.



- Exclusions :

- Biodiversité : PSB Industries n'est pas directement concerné sur les enjeux de protection de la biodiversité car les matières premières utilisées sont non risquées et les sites non exposés (aucun site en zone Natura 2000).
- Adaptation au changement climatique : l'activité de PSB Industries n'est pas soumise de manière forte aux enjeux d'émissions de gaz à effet de serre et les sites ne sont pas localisés, à notre connaissance, dans des zones de contraintes climatiques fortes.
- Utilisation des sols : le groupe ne fait aucun rejet dans les sols, du fait de ses activités.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : compte tenu de la nature des activités du groupe PSB Industries et en l'absence de cantines gérées en interne, l'information relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire n'est pas pertinente.

## 2.6.1. INFORMATIONS SOCIALES

### 2.6.1.1. Emploi

#### - Effectif total et répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique

En 2015, PSB Industries comptait 2 138 collaborateurs (hors intérimaires).

#### • Répartition de l'effectif par métier

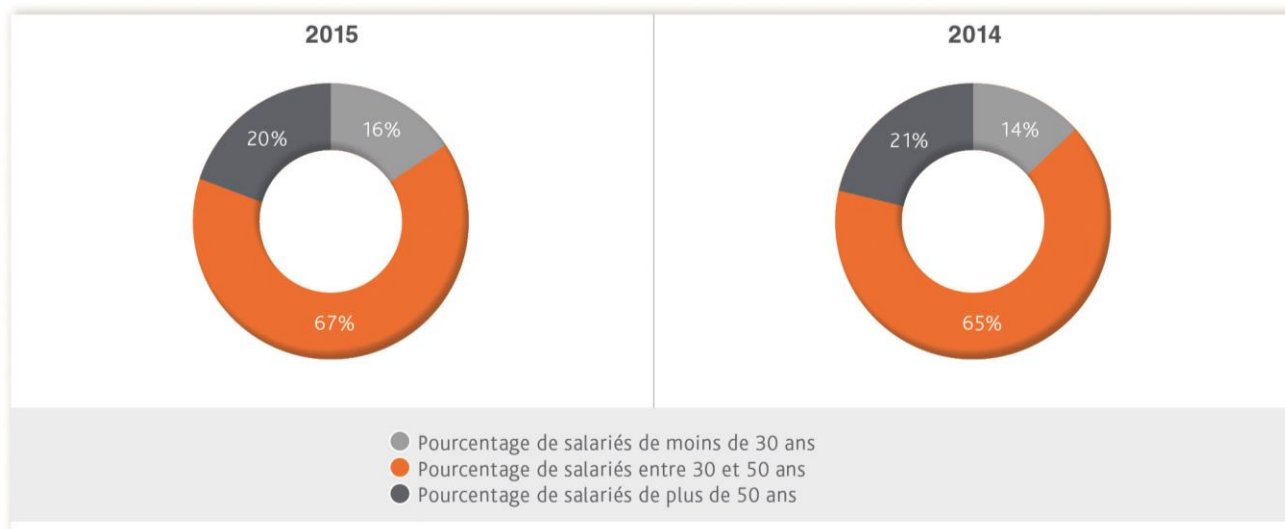
	2015	2014
Luxe & Beauté	1 008	1 024
Agroalimentaire & Distribution	240	243
Chime de Spécialités	150	145
Santé & Industrie	724	160
Autres Activités*	16	6
<b>Total</b>	<b>2 138</b>	<b>1 578</b>
* Société-mère		

#### • Répartition de l'effectif par genre (hors USA)

	2015	2014
Pourcentage de salariés homme	47%	50%
Pourcentage de salariés femme	53%	50%



• Répartition de l'effectif par âge (hors USA)



L'âge moyen de l'effectif en 2015 est de 40 ans (hors USA). Il était en 2014 de 41 ans.

• Répartition de l'effectif par zone géographique

	2015	2014
Pourcentage de salariés en France	59%	67%
Pourcentage de salariés aux Etats-Unis	9%	13%
Pourcentage de salariés au Mexique	13%	9%
Pourcentage de salariés en Pologne	19%	11%

- Embauches et licenciements

	2015	2014
Nombre de recrutements CDI (hors mutation)*	277	121
Nombre de recrutements CDD (hors mutation)	96	53
Nombre de départs CDI (hors licenciements)**	171	83
Nombre de licenciements CDI ***	66	91
Nombre de licenciements économiques CDI****	17	20

\* dont pour le pôle Santé et Industrie (Mexique) : 117 en 2015  
 \*\* dont pour le pôle Santé et Industrie (Mexique) : 73 en 2015  
 \*\*\* dont pour le pôle Luxe et Beauté : 42 en 2015 et 85 en 2014  
 \*\*\*\* dont pour le pôle Luxe et Beauté : 17 en 2015 (site C+N Packaging) et 18 en 2014 (suite à la fermeture d'une entité)

Le turnover des effectifs de PSB Industries est de 18,2% en 2015. Il était de 14,0% en 2014. Pour 2015, retraité du site mexicain du pôle Santé et Industrie, le turnover des effectifs est de 15,3%.



## Rémunérations et leur évolution

	2015	2014
Masse salariale hors charges (milliers d'euros)*	58 309	46 202
<i>* dont pour le pôle Santé et Industrie (sites acquis en 2015) : 9 692 en 2015.</i>		

58% des sociétés de PSB Industries sont concernés par un contrat d'intéressement et 71% par un contrat de participation.

### 2.4.1.1. Organisation du travail

PSB Industries s'engage dans sa Charte Ethique à respecter les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité.

Le nombre de salariés à temps partiel est de 59 en 2015 (52 en 2014).

#### - Intérim

	2015	2014
Effectif intérimaire fin de période	371	250
Dépenses totales d'intérim nettes de R.R.R. (milliers d'euros)	8 557	7 661

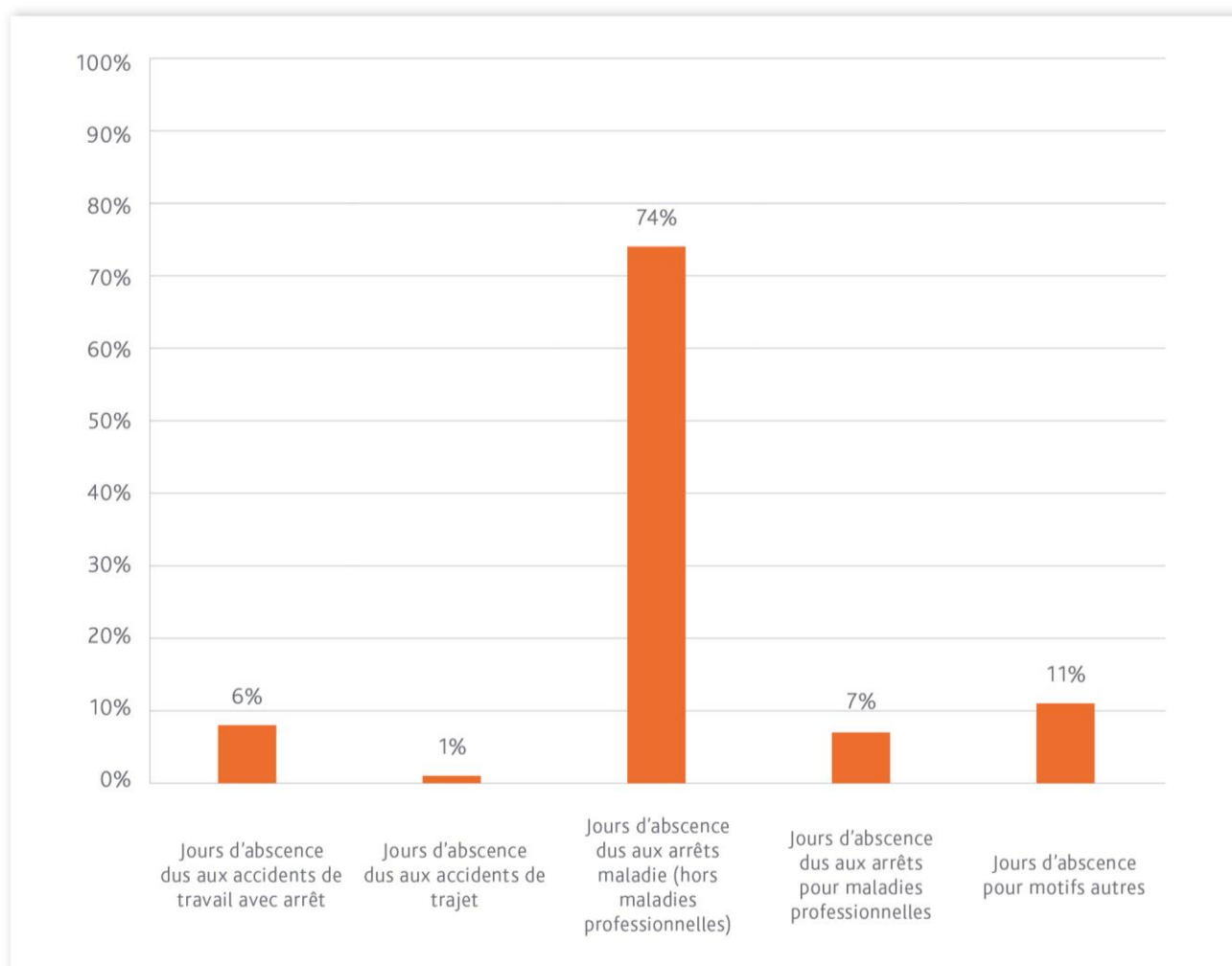
#### - Absentéisme

	2015	2014
Nombre de jours d'absence (dus à tous types d'absence hors CP, RTT et maternité, calculé sur la base d'une journée travaillée de 7 heures)*	28 873	23 114
<i>* dont pour le pôle Santé et Industrie (sites acquis en 2015) : 5 639 en 2015.</i>		

Le taux d'absentéisme s'élève à 5,6% pour l'ensemble du groupe (5,8% en 2014).



## • Répartition des jours d'absence par motif en 2015



### 2.6.1.1. Relations sociales

#### Organisation du dialogue social

La qualité du climat social au sein de PSB Industries est le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque site en matière de dialogue social avec les salariés et les instances représentatives du personnel.

L'ambition de PSB Industries est de développer ses ressources humaines et d'assurer un cadre de travail sain pour les femmes et les hommes qui font sa force.

Le développement responsable et du capital humain est un axe stratégique qui a été décliné en 2014 et un plan d'actions est suivi au niveau du groupe et par pôle. Ces actions incluent des démarches sur l'amélioration de la gestion de la performance et des compétences, le leadership, le recrutement et la gestion des talents, la formation professionnelle et l'échange de bonnes pratiques ainsi que l'accompagnement de l'intégration des acquisitions telles que Plastibell. A cet effet, les recrutements d'une Responsable Emploi et Compétences et d'un apprenti ont permis de déployer un SIRH afin d'accompagner les pôles dans la mise en place du plan d'action RH.

L'écoute de l'ensemble du personnel reste une priorité. Dans le prolongement de l'enquête menée entre 2013 et 2015 auprès de 144 personnes, des petits déjeuners d'échanges informels avec la Direction de PSB Industries ont été mis en place. Une enquête d'engagement a été mise en place à l'automne 2015 auprès de tous les collaborateurs du groupe, leur permettant de s'exprimer sur les sujets qui concernent la vie au travail et la





perception de l'entreprise. Des axes de progrès seront ainsi définis début 2016, et des actions d'amélioration seront menées en ce sens.

En 2015, pour effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les régimes de frais de santé et de prévoyance ont été mis en conformité avec les nouvelles obligations conventionnelles et légales en France, dont le contrat dit responsable dans un cadre cohérent groupe.

### Bilan des accords collectifs

Au sein de PSB Industries, 59 accords étaient en vigueur au 31 décembre 2015.

Ces accords collectifs concernent les thèmes suivants : salaires, contrat de génération, égalité professionnelle, négociation annuelle obligatoire, emploi des seniors, intéressement, participation, réduction du temps de travail, délégation unique de représentation du personnel, équipe de suppléance de fin de semaine, pénibilité, jour de solidarité, plan d'épargne entreprise, temps d'habillement.

Aucun accord relatif à la santé et à la sécurité n'a été signé en 2015, ou auparavant. Des critères d'absentéisme et de sécurité ont été intégrés à des accords d'intéressement.

#### 2.4.1.2. Santé et sécurité

	2015	2014
Nombre total d'accidents de travail avec arrêt	59	56
Taux de gravité*	0,5	0,7
Taux de fréquence**	16,3	20,9

\* Taux de gravité = nombre de jours d'absence dû aux accidents de travail avec arrêt, par millier d'heures travaillées  
\*\* Taux de fréquence = nombre d'accidents du travail avec arrêt, par million d'heures travaillées

PSB Industries a consacré 5 956 heures de formation sur la sécurité en 2015, soit 27 % du nombre total d'heures de formation.

PSB Industries s'est engagé vis à vis de l'ensemble de ses collaborateurs, dans sa charte éthique, à être attentif au développement des compétences de ses salariés ainsi qu'à leurs conditions de travail, notamment en ce qui concerne leur sécurité et la protection de leur santé.

Par ailleurs, le groupe avait engagé en fin d'année 2013 un programme de sensibilisation à la sécurité avec un cabinet spécialisé afin de renforcer l'implication de chacun - managers et collaborateurs - dans la sécurité, de prévenir et de réduire les accidents. Ce programme, qui s'est poursuivi dans l'année 2015 et qui a été étendu à un autre site, se traduit notamment par des formations, des supports d'affichage et une communication sur les comportements sécuritaires à respecter.

Le comité exécutif groupe (Comex) suit de près la santé et la sécurité dans les filiales via des indicateurs mensuels présentés lors de ses réunions.



### 2.4.1.3. Formation

La gestion des formations au sein de PSB Industries est gérée au niveau de chaque site.

Dans le cadre d'une politique des ressources humaines plus globale, la direction générale a fortement développé en 2014 des formations transverses au niveau du groupe (management, droit commercial, key account management, achats, développement personnel...) et renforcé des approches par pôle (management de proximité, langues, sécurité...).

Les formations techniques type Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) sont également un axe majeur que le groupe souhaite développer.

En 2015, 69 %\* des sites ont mené un entretien annuel d'évaluation au cours duquel les besoins en formation des salariés sont recensés. A périmètre constant (hors groupe Plastibell), 89% des sites ont mis en place un entretien annuel d'évaluation (84% en 2014).

\*exclusion faite des sièges sociaux sans effectif.

	2015	2014
Nombre d'heures de formation*	22 097	20 110
Dépenses relatives à la formation professionnelle (en milliers d'euros)	1 018	898
Taux de formation**	1,7%	1,9%

\* dont pour le pôle Santé & Industrie (sites acquis en 2015) : 4 950 en 2015  
\*\* Taux de formation = dépenses de formation / masse salariale

### 2.4.1.4. Egalité des traitements

#### - Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Sur l'année 2015, 14 accords en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes étaient en vigueur, soit pour 61% des entités du groupe\*.

\*Exclusion faite des sièges sociaux sans effectif.

#### - Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

	2015	2014
Nombre de salariés handicapés (CDI et CDD)	38	33
Part des salariés handicapés dans l'effectif total	2%	2%

L'information relative au nombre de salariés handicapés a été collectée sur le périmètre France, soit 59% de l'effectif Groupe.

54% des sites de production utilisent un établissement de services d'aide au travail (ESAT) en 2015. Le chiffre d'affaires réalisé avec ces ESAT représente 146 milliers d'euros en 2015 (208 milliers d'euros en 2014).

#### - Mesures prises en faveur de l'insertion des jeunes

PSB Industries a accueilli 77 stagiaires durant l'année (stable par rapport à 2014) et recense 50 contrats d'apprentissage (32 en 2014).

#### - Lutte contre les discriminations

PSB Industries dénombre plusieurs accords collectifs touchant à la lutte contre les discriminations : emploi des seniors, égalité professionnelle. PSB Industries s'est engagé à développer l'alternance avec un objectif de 5% fin 2016. A fin 2015, nous sommes à 3,9%.



#### **2.4.1.5. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT**

Les principes de PSB Industries, tels qu'ils sont mentionnés dans sa charte éthique, concourent à exercer ses responsabilités vis-à-vis de la société civile. Le groupe s'engage dans sa charte éthique à respecter les lois et règlements dans les pays dans lesquels les sociétés du groupe travaillent, notamment en ce qui concerne le travail des enfants et l'interdiction du travail forcé.

Par ailleurs, aucun élément n'a été relevé permettant de remettre en cause le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ou l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

##### **- Condition de travail dans les pays dits « sensibles »**

PSB Industries opère au Mexique sur deux sites, respectivement depuis 1996 et 2015. Le niveau de qualité et les conditions de travail sont très proches de celles existant dans les usines françaises du groupe, et répondent pleinement aux exigences de nos principaux clients qui nous audient régulièrement.

#### **2.4.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**

##### **2.4.2.1. Politique générale en matière environnementale**

Le groupe est très soucieux du respect de l'environnement et inscrit sa démarche active de protection de l'environnement dans une politique transparente de développement durable.

De par la nature de ses activités, l'exposition de PSB Industries aux risques environnementaux est mineure, et le groupe n'a pas connu à ce jour d'incidents majeurs de pollution. En fonction des quantités transformées ou consommées, des produits utilisés, ou des activités exercées, les sites français de PSB Industries sont soumis dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soit à déclaration (9 sites) et/ou à autorisation (5 sites) auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), ou à d'autres organismes dans le cadre de filiales étrangères (Department Environment Protection, Federal and Massachusetts Laws, Generator of Waste Oil Certified, Semarnaf/Profepa). Une mise en demeure existe pour un site du pôle Luxe et Beauté.

Dans le cadre de sa démarche de cartographie des risques, PSB Industries n'a pas recensé de risques environnementaux majeurs. Sur les 10 dernières années, aucun incident à caractère environnemental n'a eu lieu dans les sites du groupe.

Des moyens humains et matériels sont déployés au sein du groupe pour couvrir les aspects environnementaux avec notamment la présence d'un Responsable HSE (hygiène, sécurité, environnement) dans chacun des quatre pôles de PSB Industries et la présence de référents santé/sécurité par site.

Un audit environnemental est régulièrement réalisé à l'initiative de PSB Industries par des sociétés externes, le dernier audit a été réalisé en 2011 par la société Antéa.

L'ensemble des sites du pôle Agroalimentaire & Distribution est certifié ISO 14001, ainsi qu'une société du pôle Luxe & Beauté, soit 3 sites certifiés qui représentent 36 % de la production du groupe. La démarche de certification 14001 et 18001 sera mise en place pour 3 sites français du pôle santé et industrie en 2016, l'objectif étant d'obtenir la certification pour tous les sites européens de ce pôle en 2017.

- Le pôle Chimie de Spécialités a mis en place une politique permettant de satisfaire aux contraintes environnementales les plus exigeantes. Dans ce cadre, le pôle a initié une démarche de certification SMI, a créé une politique QHSE, et a réalisé une analyse environnementale permettant de recenser tous les impacts environnementaux liés à l'activité du pôle sur l'année 2015. De plus, l'arrêté préfectoral a été validé au début de l'année 2015, déterminant ainsi les seuils de rejet atmosphérique, de liquides ainsi que la méthode de contrôle des eaux.

- A son initiative, le pôle Agroalimentaire & Distribution a mis en place dès 2006 une démarche afin de réduire les impacts environnementaux de son activité en y associant ses clients décideurs. Le pôle diffuse depuis 2009 un livret de développement durable, qui reprend désormais annuellement ses engagements responsables. Il mène des actions de sensibilisation et de communication auprès des salariés dans le cadre de son système de



Management de l'Environnement ISO 14001, notamment sur les économies d'énergie et le tri des déchets. Il exerce une politique de recherche constante de réduction de la quantité de matière utilisée pour la réalisation des emballages proposés aux clients. La méthode de calcul d'éco-conception des produits est élaborée et validée par un organisme agréé et permet à ses clients de connaître l'impact environnemental de leur emballage (Ecobilan 3x3 identifiant les impacts environnementaux selon trois critères et trois impacts prépondérants liés à l'activité pour aider au choix du matériau le moins impactant pour l'environnement).

- Le pôle Luxe & Beauté a embauché une responsable HSE et deux alternants pour répondre aux exigences réglementaires et dynamiser le processus environnemental et sécurité. Des actions de sensibilisation du personnel sont aussi effectuées, elles concernent le tri des déchets et la gestion des déchets dangereux. Une formation HAZ MAT (Hazardous Materials) aux produits chimiques est conduite annuellement dans une des filiales américaines du pôle.

- Trois des sites du pôle Santé et Industrie sont certifiés conformes à la réglementation Reach ; la démarche de certification est prévue pour l'année 2016 pour les autres sites du pôle. Par ailleurs, un collaborateur du pôle a suivi une formation Ademe sur le sujet de la gestion de l'énergie démontrant l'ambition du pôle de développer sa politique environnementale.

En l'absence de risques identifiés, aucune provision pour risque environnemental n'a été constituée dans les comptes de PSB Industries.

#### **2.4.2.2. Pollution et gestion des déchets**

Depuis plusieurs années, PSB Industries a adopté une politique de tri sélectif des déchets (tri et recyclage du papier, du carton, du plastique, du bois, des déchets dangereux, consigne au poste...). Ils sont majoritairement recyclés, soit en interne, soit en externe. Les déchets non recyclables sont évacués et détruits par des centres agréés, pour lesquels un bordereau de sortie des déchets est émis à chaque enlèvement suivant la législation. Les effluents gazeux, liquides et solides sont traités et les produits résultants sont valorisés. Le Groupe est actuellement en discussion en France avec les autorités administratives locales dans le cadre de plaintes de riverains afférentes à des rejets de vapeurs nauséabondes. Le Groupe recherche actuellement des solutions techniques afin de limiter ces nuisances et confirme la priorité donnée à la protection de l'environnement.

Des mesures préventives existent dans le groupe comme, par exemple :

- Pôle Luxe & Beauté : Stockage des produits dangereux dans des bassins de rétention ou dans des armoires de stockage. Par ailleurs, un travail est effectué par un des sites sur la diminution à la source des déchets par la responsabilisation des opérateurs/-rices pour arrêter une ligne de production dès qu'une pièce est non conforme (limitation des rebuts).

- Pôle Agroalimentaire & Distribution : Réincorporation des chutes de fabrication dans la matière et utilisation des matériaux recyclés et recyclables tels que les flakes ou les broyés de bouteille PET.

- Pôle Chimie de Spécialités : Recherche de produits moins polluants que ceux actuellement utilisés pour la fabrication des poudres, réalisation d'essais de recyclage sur différents déchets (tubes et céramiques).

-Pôle Santé & Industrie : Mise en place de filières de recyclage (interne ou externe) du plastique sur tous les sites. De plus, le pôle a mis en place sur le site en Pologne un drain en bordure de propriété afin de répondre au risque d'inondation du voisinage.



	2015	2014
Déchets industriels dangereux traités (en tonnes)	311	383
En % du tonnage produit	0,6%	0,8%
Déchets industriels non dangereux traités (en tonnes), y compris boues recyclées en sulcabai, hors boues mises en décharge	4 513	4 264
En % du tonnage produit	9,4%	8,6%
dont déchets non dangereux recyclés (en tonnes)	3 228	3 206
En % du tonnage produit*	6,7%	6,5%
Boues de station mises en décharge de classe II (en tonnes)	88	177

*Pour rappel, ces données sont présentées hors groupe Plastibell (cf. note méthodologique).*

PSB Industries est soucieux de la pollution liée aux nuisances sonores et s'applique à mettre en place des dispositifs pour réduire cet impact comme, par exemple : la mesure du bruit par un organisme agréé, l'existence de bâtiments isolés au niveau phonique ou encore l'installation de sourdines sur les cheminées de l'usine française du pôle chimie de spécialités de manière à réduire la pollution sonore.

A notre connaissance, aucune plainte n'a jamais été reçue.

#### 2.4.2.3. Utilisation durable des ressources

Pour mesurer l'impact de la pollution industrielle sur l'environnement, les sociétés du groupe suivent régulièrement certains indicateurs.

##### Eau

	2015	2014
Consommation d'eau (en m <sup>3</sup> )	215 670	229 896

Les réseaux d'eau sont majoritairement urbains, certains sites sont équipés de puits implantés dans la nappe souterraine. Ils sont exploités pour alimenter en circuit fermé de refroidissement des sites. L'eau est intégralement réinjectée dans la nappe par des puits de rejets et des bassins d'infiltration.

Les eaux usées industrielles ne sont pas dans leur majorité prises en charge par des stations d'épuration municipales. Avant de rejoindre le milieu naturel, ces eaux subissent un traitement physico-chimique destiné à les assainir.

Notons que le pôle Agroalimentaire & Distribution n'utilise pas d'eau dans ses processus autrement qu'en circuit fermé.

##### Energie

	2015	2014
Consommation de gaz (en mégawatt heure)	126 673	142 970
Consommation d'électricité (en mégawatt heure)	112 968	90 676

PSB Industries n'a pas de consigne sur le recours à l'énergie solaire ou aux autres énergies renouvelables.

Le pôle Chimie de Spécialités a mis en place certaines actions issues de l'étude Solwatt réalisé en 2014. Cette étude, a permis d'identifier et de mettre en œuvre des solutions pour réduire sa facture énergétique et son empreinte carbone. Dans ce cadre, le pôle a réalisé en 2015 certaines actions telles que la modification de consigne de température ou la modification du réseau d'air comprimé.

Des mesures préventives ont été prises telle que des investissements en 2015 permettant de réduire la facture énergétique, l'investissement dans des nouveaux compresseurs d'air, le remplacement de groupes froid, la réalisation de travaux d'isolation thermique, le changement des éclairages par des LED, l'utilisation de fourreaux calorifugés. Notons, dans certaines sociétés du groupe, que les calories produites lors de la production et les



groupes froids alimentés par des compresseurs à vitesse variable dégageant des calories sont récupérées pour chauffer d'autres zones de l'usine.

### **Matières premières**

Dans le pôle Luxe & Beauté, les diluants sont recyclés (régénération et réinsertion dans la boucle de fabrication), certains sites utilisent des résines biodégradables, et dans les cas d'utilisation de moules à carottes, le recyclage des carottes se fait automatiquement lors du process (à hauteur de 40%). De plus, des investissements ont été réalisés sur deux sites afin de rationaliser la consommation de solvants dans la boucle de production.

L'éco-conception est au centre des préoccupations du pôle agroalimentaire et distribution, visant à favoriser l'utilisation des mono-matériaux. A cet effet, une cellule R&D est en charge de rechercher et tester de nouveaux matériaux innovants et "biosourcés".

Le pôle Chimie de Spécialités, poursuit ses essais, débutés en 2014 afin de réduire significativement les eaux mères ainsi que la consommation de sulfate d'ammonium.

Le pôle Santé & Industrie, tout comme les pôles Luxe & Beauté et Agroalimentaire & Distribution, utilise des déchets broyés de production dans la formulation des nouveaux produits finis.

#### **2.4.2.4. Changement climatique**

A ce jour, des bonnes pratiques existent au sein du groupe pour améliorer le rendement énergétique : développement depuis 2012 du ferroutage des matières entre les sites du pôle Agroalimentaire & Distribution (gain de 65 % de CO<sub>2</sub>, soit 248 tonnes par an), initiatives pour réduire l'impact des déplacements professionnels (utilisation de la visioconférence, voyages en train favorisés, stages et simulateur d'éco-conduite pour la force de vente), création d'une charte pour les transporteurs afin de réduire les rejets de gaz à effet de serre, membre de l'association Mouvéco pour mettre en place un PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) qui mène des actions de promotion des modes de déplacement alternatifs auprès des collectivités pour favoriser leur usage, utilisation de coursier à vélo pour le site d'Annecy du pôle Agroalimentaire et Distribution.

Des bilans carbone ont été réalisés dans le groupe en 2014, notamment pour 4 sites du pôle Luxe & Beauté dont les conclusions sont attendues sur l'année 2016, et un bilan carbone sur l'alun a été conduit dans le pôle Chimie de Spécialités.

### **2.4.3. INFORMATIONS SOCIETALES**

#### **2.4.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité**

PSB Industries est un acteur économique de premier plan dans certaines localisations où des filiales sont implantées. A ce titre, le groupe contribue à l'emploi au niveau local.

PSB Industries favorise les partenariats avec les collectivités territoriales et les organismes locaux en matière d'emploi par l'accueil régulier de stagiaires et d'alternants des écoles des communes environnantes et par la participation aux forums pour l'emploi. Le groupe participe annuellement aux Rencontres pour Avenir Professionnel (RAP) à Annecy et à la fondation université de Savoie pour 5 ans.

Le pôle Luxe & Beauté a un partenariat avec Pôle emploi pour le financement de la POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi), le tutorat et l'EMT (Evaluation en Milieu de Travail).

#### **2.4.3.2. Relations avec les parties prenantes**

PSB Industries entretient un dialogue régulier avec toutes les parties prenantes concernées par le développement et l'activité du groupe.

- Clients : enquête de satisfaction clients, visites fréquentes des sites de production, communication sur les nouveaux produits, respect des conditions environnementales et sociétales imposées par les clients ("Solidarity Sourcing" et "Carbone Disclosure Project" pour le client L'Oréal et codes de conduite pour Philips et Air Products entre autres), et audits réguliers menés par les clients sur ces sujets. Les Business Review conduites annuellement



avec les clients majeurs du pôle Luxe et Beauté et santé industrie permettent de traiter de la satisfaction des clients via la mesure de la performance RSE, industrielle et commerciale. En 2015, le pôle Luxe & Beauté a intégré dans sa grille d'audit fournisseurs la conformité au règlement REACH. A noter que le pôle Agroalimentaire & Distribution met en ligne son livret de Développement Durable reprenant l'ensemble des actions durables et responsables.

- Partenaires : professionnalisation des achats avec la création de fonctions achats dédiées (pôle Luxe & Beauté et Agroalimentaire & Distribution), ainsi que la nomination d'un Directeur des Achats Groupe), procédure de suivi des fournisseurs critiques, réunions ponctuelles d'échanges et de travail sur les achats durables via l'adhésion à un Groupement d'achats départemental, plans de prévention des risques.

- Collaborateurs : enquête d'engagement des collaborateurs, mise en œuvre d'entretiens de développement professionnel sur un site pilote du pôle Chimie de Spécialités, diffusion trimestrielle d'une lettre à l'ensemble des collaborateurs du groupe, entretiens individuels annuels, réunions d'information périodiques sur l'activité du groupe et des sociétés, tenue régulière de réunions d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel, notamment comités d'entreprises, délégués du personnel, CHSCT et délégations syndicales.

- Financiers : rencontres avec les banques, les analystes et les gérants et visites de sites, conférences téléphoniques trimestrielles de présentation des résultats financiers et extra-financiers aux analystes, rencontres régulières avec les actionnaires, réponses aux questionnaires de notation extra-financières, participations aux Journées des valeurs moyennes Oddo à Lyon et d'Oddo Nexcap à Paris.

- Techniques : relations régulières du service R&D et implication de la direction avec les syndicats professionnels (Allizé Plasturgie), participation à des pôles de compétitivité et programmes R&D européens, existence d'une cellule Innovation dans le pôle Agroalimentaire & Distribution, et création de celle-ci dans le pôle Santé & Industrie. Participation d'un site du pôle Agroalimentaire & Distribution à un projet collaboratif (Ligepack) ayant pour objectif d'étendre les consignes de tri des emballages plastique.

- Associations : écoute des associations de riverains via la centralisation des demandes auprès de la mairie, prise de rendez-vous avec la mairie à l'initiative de la société, obligation interne de répondre en moins de 72 heures ouvrées aux sollicitations, collaboration avec une association locale pour la récupération du matériel informatique obsolète ou dons de ce type de matériel à des écoles ou associations, sponsoring de clubs de rugby, de football et de manifestations locales, et dons à des associations locales de recherche médicale, d'aide aux enfants et aux pompiers locaux.

- Etablissements d'enseignements : accueil d'écoles pour visites d'usine. Un partenariat collège-entreprise a été développé pour un site du pôle Agroalimentaire & Distribution, dont l'objectif est de faire découvrir les métiers de l'industrie. Le Groupe est membre fondateur de la fondation Université Savoie Mont Blanc.

#### **2.4.3.3. Sous-traitance et fournisseurs**

Les dépenses de sous-traitance de PSB Industries sont essentiellement axées sur la production et ne représentent que 7% du coût des ventes en 2015. Par conséquent, elles ne sont pas significatives pour le groupe.

Pour le pôle Chimie de Spécialités, on note une présence très majoritaire de fournisseurs locaux dans les achats. Le recours à des fournisseurs européens ou mondiaux ne s'explique que par l'indisponibilité de capacité en France. Par ailleurs, les règles de sécurité sont identiques aux salariés, sous-traitants et prestataires de services sur le site de production.

Le pôle Agroalimentaire & Distribution favorise également les relations avec des sous-traitants et transporteurs locaux, et inclut des exigences environnementales pour ses transporteurs via la création d'une charte interne visant à accompagner les sites dans la mise en place d'actions pour réduire les rejets de gaz à effet de serre. L'appel à des fournisseurs non locaux (nationaux ou européens) ne se justifie que par une contrainte technique (non réalisable en interne) ou par une incapacité de charge (dans ce cas les sous-traitants sont régionaux ou nationaux).



Concernant le pôle Luxe & Beauté, les achats de machines sont très majoritairement confiés à des fournisseurs locaux. Les fournisseurs sont évalués sur preuves d'attestations de conformité aux réglementations en vigueur. Les achats matières et d'emballage sont réalisés en France et dans la zone Europe. Il convient de souligner que les clients sont les prescripteurs et que, le plus souvent, seule une matière est homologuée par ce dernier pour la fabrication de nos produits. La sous-traitance est essentiellement réalisée auprès d'entreprises locales ou régionales.

Les achats de sous-traitance du pôle Santé & Industrie concernent essentiellement des prestations techniques ou des opérations de tris, majoritairement confiés à des acteurs locaux. Le pôle est également partenaires des Etablissements de services d'aide par le travail (ESAT). Un recrutement Responsable Achats du pôle est par ailleurs en cours afin d'intégrer le nouveau pôle dans le cadre du projet Achats lancé en 2014 par le groupe PSB Industries.

PSB Industries a créé la fonction de Direction des achats en 2015 afin de suivre les actions menées dans le cadre de la mise en place du projet Achats 2014. Cette création confirme ainsi la volonté de PSB Industries d'adapter le panel des fournisseurs aux besoins des nouveaux marchés et le faire évoluer pour accompagner le développement du groupe à l'international dans le respect des valeurs sociales et environnementales.

#### **2.4.3.4. Loyauté des pratiques**

##### **- Actions engagées pour prévenir la corruption**

Le groupe s'engage à appliquer la législation en vigueur, notamment les lois anti-corruption. A ce titre, la charte éthique de PSB Industries énonce le rejet de la corruption sous toutes ses formes. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs.

##### **- Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

Le groupe identifie six sites soumis à des règles strictes pour la santé et la sécurité des consommateurs. Il s'agit des deux sociétés du pôle Agroalimentaire & Distribution qui agissent sur les marchés de l'agroalimentaire et de la pharmacie, et de deux sites du pôle Santé et Industrie qui fabriquent notamment des pièces plastiques biodégradables dans le corps humain. Dans ces sites, des dispositifs sont en place pour répondre à ces exigences. Les sociétés qui opèrent dans l'emballage agroalimentaire respectent scrupuleusement la réglementation liée aux matériaux en contact avec les aliments. Elles travaillent en collaboration avec leurs fournisseurs de matières premières et les laboratoires d'analyse agréés pour réaliser des tests de migration des produits contenus dans les matériaux vers les aliments. Elles entreprennent également une démarche HACCP (Hazardous Analysis and Critical Point) et le site de Lorient a été certifié BRC\_iOP pour prendre en compte les risques liés à la sécurité alimentaire. Le site d'Annecy a réalisé en 2015 des analyses de migration et de présence de certains matériaux dangereux (métaux lourds, BPA) sur l'ensemble des familles de feuilles de matières extrudées en interne.

Par ailleurs, quatre sites du pôle Santé & Industrie sont certifiés ISO13485, et une démarche de certification est mise en place pour le site polonais de ce même pôle.

A ce jour et sur tous les sites, aucun incident lié à ces enjeux n'a été recensé à notre connaissance.

#### **2.4.3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme**

Depuis plusieurs années, PSB Industries s'engage à respecter la charte de ses principaux clients qui aborde les thèmes suivants : conformité aux lois en vigueur, santé et sécurité au travail, environnement, droits de l'homme, travail des enfants, discrimination, horaires de travail... Des audits sont régulièrement réalisés et sont jugés satisfaisants par les clients, à l'instar du questionnaire Carbone Disclosure Project (CDP) pour L'Oréal ou des audits sociétaux de Chanel, LVMH, Hermès, Bonduelle, Mix Buffet... qui abordent les points suivants : organisation des processus de production, gouvernance, appréhension du risque de changement climatique, objectifs et actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, politique fournisseurs, formation du personnel, l'évaluation, l'accueil des nouveaux arrivants, le plan d'hygiène du personnel, ...





Le groupe s'inscrit dans la dimension sociale de la norme SA 8000 et respecte les valeurs fondamentales des droits de l'homme dans l'ensemble de ses filiales. Le pôle luxe et beauté a mis en place un audit des filiales étrangères selon le référentiel SA 8000, le premier ayant été réalisé en Pologne (juin 2015).

Le pôle Santé et Industrie s'est engagé dans le programme UN Global Compact, dont l'ambition est d'aligner les stratégies et les opérations avec les principes universels relatifs aux droits humains, du travail, de l'environnement et de lutte contre la corruption.

## **2.7. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales**

### **Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société PSB Industries, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

#### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

---

<sup>1</sup> dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



## **Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes<sup>2</sup> entre début décembre 2015 et mi-février 2016 pour une durée d'environ 2 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>3</sup>.

### **I - Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 2.7. du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### **II - Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

#### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

---

<sup>2</sup> Signataires compris et intervenants impliqués de manière significative

<sup>3</sup> ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>4</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>5</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 42% de l'activité, 28 % des effectifs et entre 33 % et 88 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

---

<sup>4</sup> Effectifs totaux fin de période et leur répartition par type de contrat ; Nombre de femmes occupant une fonction managériale ; Nombre d'heures de formation ; Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail ; Nombre de sites certifiés ISO 14 001 ; Consommation d'eau ; Consommation d'énergie ; Production de déchets

<sup>5</sup> Baikowski, Plastibell, Plastibell Pharm, CMSI, Mayet (uniquement sur la partie sociale)



## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

*Fait à Paris La Défense et Annecy-le-Vieux, le 9 mars 2016*

L'organisme tiers indépendant

**MAZARS SAS**

Bruno Pouget

*Associé*

Emmanuelle RIGAUDIAS

*Associée RSE & Développement Durable*



## 2.8. Recherche et développement

PSB INDUSTRIES consacre les moyens nécessaires pour développer son expertise et pour lui permettre de trouver des réponses appropriées aux besoins de ses clients qui ont des exigences de qualité très élevées et sont à la pointe du progrès en termes d'innovation.

Sur l'exercice 2015, les frais de recherche et développement ont atteint 6,4 millions d'euros (4,5 millions d'euros en 2014), sans compter la coopération sous forme de co-développement de produits avec nos clients. L'innovation est un axe stratégique fort de développement de PSB INDUSTRIES, s'inscrivant dans la culture entrepreneuriale du Groupe.

Luxe & Beauté :

Les unités de production ont été mobilisées sur de nouveaux lancements sur lesquels les équipes de Développement ont préalablement apporté le meilleur d'elles-mêmes. Afin de conforter l'excellence industrielle dans les marchés Cosmétique et Parfumerie, le pôle Luxe & Beauté continue d'investir dans des machines et des équipements spécifiques qui permettent de garantir la flexibilité et la qualité attendues par nos clients.

Depuis son inauguration en septembre 2013, le TEXEN LAB, la cellule Innovation de Texen, a démontré l'attrait des clients existants et prospects de Texen pour plus d'innovation. Ils ont été particulièrement intéressés par le surmoulage de tissu en Surlyn®, la décoration par effet diffractif, l'anti-contrefaçon par nano-structuration de surface, l'impression digitale en 3D... Le TEXEN LAB, focalisé sur l'innovation matière est le partenaire de la Matériautech® d'Allizé Plasturgie qui œuvre pour la promotion de la filière Plastique et des sociétés innovantes.

Agroalimentaire & Distribution :

En 2015, l'équipe multi-compétences INNOV'PACK a travaillé de nombreux sujets d'innovation. Par ailleurs 2 projets développés en 2014, se sont concrétisés en 2015 à travers la barquette CLIPSEAL® et le concept matière CLEARSEAL®.

CGL Pack poursuit ses efforts permanents pour concevoir des emballages qui seront mieux adaptés aux nouvelles consignes de tri des déchets ménagers et pour favoriser le recyclage des plastiques.

2015 a été marquée en R&D par :

- la nomination de Clipseal pour les trophées innovation CFIA 2015,
- la mise au point de la matière CLEARSEAL (PET MONO). Cette solution matière a, par ailleurs, déjà trouvé des applications concrètes pour des barquettes de viande et de salade traiteur.

L'écoconception reste un travail de fond de CGL Pack. L'indicateur CO<sup>2</sup>, qui illustre bien la poursuite d'une croissance décarbonée, s'est amélioré de 3,5 % entre 2013 et 2014 et l'amélioration cumulée est maintenant de 12 % depuis 2009.

Chimie de Spécialités :

Baikowski a poursuivi sa stratégie de spécialisation de ses deux sites de production : à Malakoff (USA) les produits destinés aux marchés à plus fort volume, à Annecy (France) les produits de spécialité.

Baikowski a poursuivi sa stratégie de développement de solutions innovantes et sur mesure, répondant aux exigences techniques spécifiques de chaque client, en s'appuyant sur les avantages clés de ses procédés chimiques à Annecy (France) et Malakoff (USA).

L'arrivée en 2015 de deux chefs de marché a permis de mieux comprendre et identifier les marchés prioritaires pour l'avenir de Baikowski.



Sur 2015, Baikowski a mis au point de nouvelles formulations de YAG dopés élargissant ainsi l'offre de luminophores pour LED haut de gamme et a su développer un nouvel abrasif base oxyde de cérium répondant aux exigences toujours plus élevées de la micro-électronique.

Les développements produits continueront sur des niches identifiées comme les spinelles pour les céramiques transparentes, les applications de polissage, les formulations pour les batteries au lithium, les additifs thermiques, les poudres pour impression 3D, les supports de catalyse enzymatique, etc.

Baikowski vise à être le leader des produits de chimie de spécialités pour industries de pointe et le partenaire de référence de ses clients pour l'innovation.

## **2.9. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

En application de l'article L.225-100-3, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de PSB INDUSTRIES sont décrites au paragraphe 5.3 du présent document.

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts la durée des fonctions des administrateurs est de 4 années et la limite d'âge des administrateurs est fixée à 74 ans.

Certains actionnaires de la société PSB INDUSTRIES ont, en application de l'article 885 I B du code général des impôts, signé le 27 décembre 2012 et 31 décembre 2014 des engagements collectifs de conservation de titres aux termes desquels ils se sont engagés à conserver des actions PSB INDUSTRIES représentant, au jour de la signature desdits engagements, plus de 20 % des actions composant son capital et plus de 20 % des droits de vote attachés aux actions émises par la société. Ces engagements collectifs ont été conclus pour une durée minimum de 6 ans. Il est précisé que ces engagements collectifs ont été signés par les membres suivants du Conseil d'administration de la société PSB INDUSTRIES : Monsieur Olivier Salaun Président du Conseil d'administration, Monsieur François-Xavier Entremont administrateur et Monsieur Jacques Entremont censeur.

### **2.4.4. Structure de capital de la société**

Les statuts de la Société ne prévoient pas de système de plafonnement des droits de vote. L'article 35 des statuts de la Société prévoit que chaque action donne droit à une voix, toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- a) à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois (3) ans au moins au nom du même actionnaire.
- b) aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit,
- c) aux actions nominatives attribuées en cas de fusion à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

En outre, conformément au règlement AMF 2008-02 tout actionnaire franchissant un seuil de 5 % doit le déclarer auprès de l'AMF et est tenu d'en informer la société dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception. De même lorsque les seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 % sont franchis l'actionnaire doit en outre préciser ses



objectifs pour les 6 prochains mois. Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Cette sanction pourra être exercée qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote de la Société. Tout actionnaire est également tenu, suivant les mêmes modalités, d'informer la Société, dans le délai de quatre jours, lorsque sa participation au capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Aucune autre disposition spécifique n'est prévue dans les Statuts de la société.

#### **2.4.5. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société**

Le détail de l'actionariat de la Société est présenté au chapitre 5.3 du présent Rapport Financier Annuel.

#### **2.4.6. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux**

Néant.

#### **2.4.7. Mécanismes de contrôles prévus par un éventuel système d'actionariat du personnel**

Néant.

#### **2.4.8. Accords entre actionnaires**

A la connaissance de la société, il a été mis fin le 15 décembre 2015 au concert déclaré le 21 février 2000 composé de la « famille Cachat », la « famille Wirth », la « famille Entremont » et de la société civile MAJEST. Ce concert portait le nom de « Groupe familial Entremont ».

Suite à la fin de ce concert, la « famille Entremont » regroupant les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont ont confirmé continuer à agir de concert. La société n'a pas connaissance des modalités de ce concert.

A la connaissance de la Société, Il n'existe aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

#### **2.4.9. Règles applicables à la nomination du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués ainsi qu'à la modification des statuts de la Société**

Conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts de la Société, le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration ; sa révocation peut être prononcée par ce Conseil ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

De même, conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts de la Société, les Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant et sur proposition du Directeur Général sont nommés par le Conseil d'administration ; leur révocation peut être prononcée par ce Conseil ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Conformément aux termes de l'article L.225-96, al. 1 du Code de commerce, seule l'Assemblée Générale extraordinaire est habilitée à modifier les statuts, celle-ci pouvant dans certains cas déléguer ses pouvoirs



au Président Directeur Général, notamment dans le cadre des autorisations financières sollicitées annuellement.

#### **2.4.10. Pouvoir du Président Directeur Général en cas d'offre publique**

Néant.

#### **2.4.11. Accords conclus par la Société susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société**

Néant.

#### **2.4.12. Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux ou salariés s'ils démissionnent, sont licenciés sans causes réelles ou sérieuses ou si leurs fonctions prennent fin en raison d'une offre publique**

En cas de départ contraint, ou de révocation ou en cas de non renouvellement de son mandat de Président Directeur Général ou de dirigeant mandataire social, le Président Directeur Général bénéficie d'un engagement réglementé, en date du 22 mai 2015, déclaré comme tel, permettant à celui-ci de percevoir une indemnité.

Cette indemnité est soumise à des critères de performance liés au résultat opérationnel et au cash-flow opérationnel des deux derniers exercices.

### **2.10. Facteurs de risques**

La Société a mis en place depuis 2013 une cartographie des risques du Groupe et procède annuellement à son actualisation ainsi qu'à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Néanmoins, d'autres risques que ceux décrits ci-après peuvent exister, non identifiés à la date du présent Rapport Financier ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

#### **2.4.13. Risques juridiques (liés aux réglementations)**

Les activités Luxe & Beauté, Santé & Industrie, Agroalimentaire & Distribution et Chimie de spécialités font l'objet d'un environnement réglementaire complexe et varié que ce soit au niveau national ou bien mondial.

Ainsi les sites français sont soumis dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soit à des déclarations et ou à des autorisations d'exploitation de sites délivrées par les autorités publiques nationales (telles que la DREAL). Il en est de même pour les sites étrangers auprès d'organismes locaux.

Les équipes opérationnelles des divisions procèdent à une veille réglementaire, dont l'une des finalités est d'anticiper les évolutions réglementaires selon les prescriptions/recommandations en particulier des normes ISO. A ce jour les 3 principaux sites du Groupe sont certifiés ISO14001.

Par ailleurs l'activité Chimie de Spécialités est soumise au règlement REACH qui impose un système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques nécessitant une vigilance particulière quant à la nature des substances et leur effet sur la santé et l'environnement.





Du fait du développement de ses activités en France et à l'international, le Groupe s'expose à des réglementations diverses, notamment en matière fiscale et sociale. Afin de maîtriser les différentes législations et se conformer aux règles en vigueur le Groupe a recours à des conseillers juridiques en droit fiscal, social et des sociétés. Le nombre significatif de sociétés composant le Groupe induit l'existence quasi permanente de contrôles sur une ou plusieurs filiales, en France comme à l'étranger. Etant rappelé le caractère fluctuant de certaines réglementations ainsi que leur manque de clarté le cas échéant, le Groupe ne peut garantir que les interprétations faites des différentes réglementations ne seront pas contestées, avec les conséquences négatives pouvant en résulter.

Tout changement de réglementation est susceptible d'avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, d'augmenter ses coûts et d'affecter le niveau de demande des clients ou des fournisseurs.

Le Groupe estime qu'au cours des douze derniers mois, les différentes procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage ayant été engagés à l'encontre de la Société ou de ses filiales n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe et a procédé aux provisions considérées comme adéquate dans les comptes annuels. Les Directions juridiques et/ou financières de chaque pôle sont en charge de l'anticipation et de la gestion des litiges. À ce titre, elles réalisent un suivi ad hoc des litiges en cours.

#### **2.4.14. Risques industriels et environnementaux**

Les activités Luxe & Beauté, Santé & Industrie, Agroalimentaire & Distribution et Chimie de Spécialités ne nécessitent pas d'installations industrielles à très haut risque.

Néanmoins les activités du Groupe font usage de substances ou de processus industriels qui peuvent présenter des risques sanitaires, d'incendie ou d'explosion, d'émission ou de rejets au cours des différentes phases du processus pouvant porter atteinte aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Pour faire face à ces risques, outre de nombreuses initiatives locales menées par les équipes de direction des sites sous l'impulsion permanente des directions de pôles, PSB INDUSTRIES a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, de détection et de protection, bassins de rétention des écoulements accidentels,...).

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du Groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures, etc.), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites. Depuis 2012, 20 visites de prévention ont eu lieu, soit environ 90% des capitaux assurés du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a fait le choix de sites industriels à taille humaine évitant une trop forte concentration de collaborateurs et de lignes de production sur un même site. Cette politique industrielle permet une maîtrise relative du risque industriel et environnemental. Depuis sa création le Groupe a eu à faire face à



seulement deux incidents majeurs : l'incendie de l'usine de Baikowski à Annecy (France) en 1934 et de l'usine Rose de Villeurbanne (France) en 1998.

Le Groupe est actuellement en discussion en France avec les autorités administratives locales dans le cadre de plaintes de riverains afférentes à des rejets de vapeurs nauséabondes. Le Groupe recherche actuellement des solutions techniques afin de limiter ces nuisances et confirme la priorité donnée à la protection de l'environnement.

#### **2.4.15. Risques de crédit/contrepartie**

Le Groupe présent sur les quatre marchés Luxe & Beauté, Agro-Alimentaire & Distribution, Santé & Hygiène et Eclairage & Industries de pointes s'adresse principalement à des clients, références mondiales et prestigieuses, acteurs majeurs mondiaux dans leurs domaines.

Le Groupe veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de client.

En 2015, le poids des principaux clients est le suivant :

- Nombre de clients représentant plus de 10% du CA annuel : 1
- Nombre de clients représentant entre 5 et 10% du CA annuel : 1
- Nombre de clients représentant entre 3 et 5% du CA annuel : 1

L'encours client du Groupe s'élève au 31 décembre 2015 à 55.8 M€ (47.8 M€ en 2014). Les relations commerciales avec les clients du Groupe sont pluriannuelles et durables. Celles-ci s'inscrivent dans des partenariats de longue durée.

Les délais de règlement contractuels sont validés par les Directions juridiques et/ou financières de chaque pôle selon les règles en vigueur dans chaque pays. Mensuellement, ils sont suivis et analysés par la Direction financière du pôle qui contacte les équipes commerciales et financières locales dès qu'un retard de paiement inattendu survient.

Au 31 décembre 2015, 92% (90% en 2014) des créances clients ne présentent aucun retard de règlement et seulement 2% (5% en 2014) présentent un retard supérieur à 30 jours.

Compte tenu de la qualité de son portefeuille client, le Groupe a fait le choix de porter lui-même son risque client et n'a pas contracté d'assureurs crédits.

Cet environnement clientèle de qualité ne garantit pas néanmoins le Groupe de défaillance client. Au titre de l'exercice 2014, le Groupe avait connu une défaillance majeure d'un client américain de premier plan, suite à son passage en Chapter 11 puis Chapter 7 entraînant une perte irrécouvrable pour 0,5 million d'euros. Ce client ne présentait aucun retard de paiement au préalable. Au titre de 2015, le Groupe n'a été affecté par aucune défaillance client significative.

#### **2.4.16. Risques opérationnels**

##### **2.4.16.1. Risques liés à la conjoncture économique**

L'activité du Groupe est liée au développement des acteurs de premier ordre des quatre marchés sur lesquels le Groupe opère.



Trois de ces quatre marchés sont fortement sensibles à la consommation : Luxe et Beauté, Santé et Hygiène, Agroalimentaire. Dans ce contexte une baisse de la demande de produits par les consommateurs entraîne une moindre consommation d'emballage par nos clients et induit donc une baisse de notre activité.

Pour le marché Chimie de Spécialités, celui-ci est sensible particulièrement à l'évolution des usages et des modes applicatifs de l'alumine ultra pure. Dans ce contexte une évolution défavorable des activités de Recherche et Développement de nos clients entraîne un moindre renouvellement de nos débouchés applicatifs et induit donc une baisse de notre activité.

Afin de diminuer l'impact de ces risques liés à la conjoncture économique le Groupe a mis l'accent sur le développement de ses marchés, de ses technologies et de ses géographies diversifiant ainsi ses activités.

#### 2.4.16.2. Risques liés à la concurrence

Les différentes activités du Groupe sont concurrentielles compte tenu des caractéristiques des clients servis. Au niveau local et international, le Groupe est en compétition avec de nombreux autres Groupes internationaux majeurs ou acteurs locaux de tailles diverses. Si le Groupe ne parvient pas à se démarquer par la qualité de son offre, son innovation et la valeur ajoutée proposée à ses clients, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

#### 2.4.16.3. Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a, depuis sa création, réalisé une part importante de sa croissance par des acquisitions. Ces acquisitions lui permettent de développer sa géographie, ses parts de marché, ses capacités industrielles et ses savoir-faire. Pour autant, les acquisitions sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe ou sa situation financière, si celui-ci est défaillant dans le processus de valorisation en amont et d'intégration en aval. Cette défaillance peut notamment affecter la valeur des actifs incorporels et le niveau de synergies et d'économies escompté.

Concernant le processus d'acquisition celui-ci se décline en trois phases (monographie des intervenants du marché ciblé, analyse des opportunités, des diligences et négociation). L'intégration est conduite en trois étapes (prise en main opérationnelle, optimisation opérationnelle avec déclinaison des standards du pôle, enfin atteinte des objectifs de niveau de performance standard).

#### 2.4.16.4. Risques liés à une évolution défavorable des prévisions d'activité sur les tests de dépréciation d'actifs incorporels

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition ("Purchase Price Allocation") des sociétés acquises, des montants significatifs peuvent être alloués aux écarts d'acquisition et « relation clientèle ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation une fois par an ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les « relations clientèle » pour leur part font l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée de vie estimée des relations clientèles acquises.

Le montant total des écarts d'acquisition du Groupe s'élève au 31 décembre 2015 à 46.3 millions d'euros (35.7 millions d'euros en 2014). Par ailleurs, un montant net de 5.0 millions d'euros (2 millions d'euros en 2014) est également affecté au titre des « relations clientèle ». Ce montant, pour sa part, fait l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée de vie estimée des relations clientèles acquises.

L'arrêt d'une relation commerciale avec un client existant majeur ou une évolution de l'activité significativement décalée par rapport aux anticipations peuvent entraîner un amortissement accéléré



significatif ou une dépréciation exceptionnelle de ces actifs susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le résultat net de la société et ses capitaux propres.

#### 2.4.16.5. Risques liés aux matières premières et à l'énergie

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe est un consommateur important de matières plastiques (résine) et d'alun ainsi que de gaz et d'électricité. Les matières plastiques consommées par le Groupe ne sont pas systématiquement corrélées au prix du pétrole compte tenu de la politique tarifaire des transformateurs et des spécificités de certaines résines. Les matières premières et l'énergie représentent entre 25 à 35% des charges annuelles du Groupe.

Ces différentes matières premières et l'énergie sont soumises aux lois de l'offre et la demande. Leurs prix dépendent directement ou indirectement des cours mondiaux pour partie impactés par le comportement spéculatif de certains vendeurs et acheteurs.

Dans ce cadre, le Groupe n'a pas mis en place de politique d'achat à terme de matière première ou d'énergie de manière significative.

La gestion du risque liée aux matières premières et à l'énergie réside principalement dans une politique tarifaire client prenant en compte cet aléa au travers notamment de clauses d'ajustement de prix ou des renégociations régulières.

#### 2.4.16.6. Risques liés aux systèmes d'informations

Comme toute société, le Groupe dépend de plus en plus de son système d'information. Chaque pôle a la responsabilité de son propre système d'information. Le Groupe a déployé une seule application commune : l'application de reporting et consolidation.

Une défaillance de ces applications ou des réseaux serait de nature à bloquer, ralentir la fourniture de produits ou bien à retarder ou fausser certaines prises de décision par le Groupe, et entraîner des pertes financières.

#### **2.4.17. Risque de marché**

Les risques de change, de taux, de liquidité, sur actions et autres instruments financiers sont décrits en note 3.6.17 de l'Annexe aux comptes consolidés 2015.



## 2.11. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice (article L.225-100 du Code de commerce) :

Assemblée Générale et résolution	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Montants maximum autorisés	Durée	Utilisation faite au cours de l'exercice 2015
Assemblée générale Mixte du 22 mai 2015 : vingtième résolution	Emission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'action nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)	Dans la limite de 2 % du capital social au jour de l'assemblée	Pour une durée de vingt-six mois	Aucune
Assemblée générale mixte du 22 mai 2015 : vingt et unième résolution	Emission d'options donnant droit à l'achat d'action existante ou la souscription d'action à émettre de la société au profit des salariées et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés ou groupements ou de certaines catégories d'entre eux (art L225-177 et s. du code de commerce)	Dans la limite de 2% du capital social au jour de l'assemblée	Pour une durée de vingt-six mois	Aucune
Assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2015 : Résolution unique	Attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la société au profit des salariées et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés ou groupements ou de certaines catégories d'entre eux (article L 225-197 – 1 et s. du code de commerce)	Dans la limite de 2% du capital social au jour de l'assemblée dont 0,5% de sous-plafonnement pour les dirigeants sociaux	Pour une durée de trente-huit mois	16 500 actions attribuées sous conditions de performance
Assemblée générale mixte du 22 mai 2015 : Vingt-troisième résolution	Plafonnement général des délégations précitées, y compris au titre de la délégation du 9 octobre 2015	Dans la limite de 2% du capital social au jour de l'assemblée avec un sous-plafond de 1% pour les dirigeants sociaux	Néant	Néant



### 3. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015

#### 3.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	2015	2014
Chiffre d'affaires (note 3.6.29)	329 318	261 968
Matières et sous-traitance	(123 331)	(100 494)
<b>Marge brute</b>	<b>205 987</b>	<b>161 474</b>
Coûts des ventes (note 3.6.21)	(130 151)	(104 996)
Frais de recherche et développement (note 3.6.22)	(6 417)	(4 508)
Frais commerciaux et de distribution	(15 025)	(12 708)
Coûts administratifs	(25 426)	(17 274)
Autres produits opérationnels (note 3.6.25)	3 322	3 213
Autres charges opérationnelles (note 3.6.25)	(2 755)	(2 499)
<b>Résultat opérationnel avant écart d'acquisition (EBITA)</b>	<b>30 170</b>	<b>22 754</b>
Dépréciation écarts d'acquisition et relation client	(635)	(52)
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>29 535</b>	<b>22 702</b>
Coût net de l'endettement financier (note 3.6.27)	(3 201)	(2 040)
Autres produits et charges financiers (note 3.6.27)	1 036	(734)
Impôts (note 3.6.28)	(7 134)	(6 596)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (note 3.6.6)	520	576
<b>Résultat net</b>	<b>20 756</b>	<b>13 908</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>20 756</b>	<b>13 908</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	<b>20 756</b>	<b>13 908</b>
Résultat net part du groupe en euro par action (note 3.6.20)	5,67	3,80
Résultat net part du groupe dilué en euro par action (note 3.6.20)	5,64	3,80

#### 3.2. État du résultat global

(en milliers d'euros)	2015	2014
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	<b>20 756</b>	<b>13 908</b>
Ecart de conversion	1 569	2 712
Couverture de flux de trésorerie	612	588
ID sur couverture de flux de trésorerie	(177)	(196)
Couverture d'un investissement net en devises	328	(107)
ID sur couverture d'un investissement net en devises	(109)	36
<b>Total des éléments recyclables en résultat</b>	<b>2 223</b>	<b>3 033</b>
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(30)	279
ID sur écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	10	(93)
<b>Total des éléments non recyclables en résultat</b>	<b>(20)</b>	<b>186</b>
Total gains et pertes	2 204	3 219
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>22 960</b>	<b>17 127</b>
dont part groupe	22 960	17 127
dont intérêts minoritaires	0	0



### 3.3. Bilan consolidé

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations corporelles (note 3.6.5)	115 616	104 694
Goodwill (note 3.6.4)	47 033	35 662
Immobilisations incorporelles (note 3.6.4)	6 147	2 884
Titres mis en équivalence (note 3.6.6)	4 126	3 494
Autres immobilisations financières (note 3.6.7)	1 576	1 074
Instruments financiers dérivés long terme (note 3.6.18)		
Impôts différés actifs (note 3.6.28)	5 273	4 237
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>179 771</b>	<b>152 045</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks (note 3.6.8)	49 840	39 277
Clients et comptes rattachés (note 3.6.9)	55 755	47 817
Créances d'impôt courant	2 522	2 836
Autres créances (note 3.6.10)	12 310	8 587
Instruments financiers dérivés court terme (note 3.6.18)		14
Trésorerie et équivalents (note 3.6.11)	17 436	12 154
<b>Total des actifs courants</b>	<b>137 863</b>	<b>110 685</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>317 634</b>	<b>262 730</b>

<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Capitaux propres (note 3.6.12)</b>		
Capital social	7 350	7 350
Primes	10 125	10 128
Réserves	86 943	76 312
Ecart de conversion	3 738	1 995
Résultat de l'exercice	20 756	13 908
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>128 913</b>	<b>109 693</b>
Intérêts minoritaires		
<b>Total capitaux propres</b>	<b>128 913</b>	<b>109 693</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Dettes financières long terme	71 861	38 702
Instruments financiers dérivés long terme (note 3.6.18)	45	43
<b>Passif financier à plus d'un an (note 3.6.13)</b>	<b>71 906</b>	<b>38 745</b>
Impôts différés passifs (note 3.6.28)	7 473	5 623
Provisions pour retraites et avantages assimilés (note 3.6.14)	8 368	7 507
Provisions pour risques et charges non courantes (note 3.6.15)	1 546	174
Autres passifs non courants		
<b>Total passifs non courants</b>	<b>89 293</b>	<b>50 049</b>
<b>Passifs courants</b>		
Dettes financières à moins d'un an (note 3.6.13)	27 467	42 415
Instruments financiers dérivés court terme (note 3.6.18)	322	852
<b>Passifs financiers à moins d'un an</b>	<b>27 789</b>	<b>43 267</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	38 888	30 663
Dettes d'impôt courant	45	
Autres dettes (note 3.6.16)	32 229	26 166
Provisions pour risques et charges courantes (note 3.6.15)	478	892
<b>Total passifs courants</b>	<b>99 428</b>	<b>100 988</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>317 634</b>	<b>262 730</b>



### 3.4. Tableaux des flux de trésorerie consolidés

	<b>du 01/01/2015 au 31/12/2015</b>	<b>du 01/01/2014 au 31/12/2014</b>
Résultat net consolidé	20 756	13 908
Amortissements et provisions des immobilisations et autres créances	18 897	17 039
Dotations nettes aux provisions inscrites au passif	907	1 213
Quote-part dans le résultat des co-entreprises	(520)	(576)
Coût net de l'endettement financier et dividendes reçus	3 129	2 630
Impôts courants et différés	7 097	6 596
(Plus) / moins values sur cessions d'actifs nettes d'IS	(970)	(899)
Autres variations sans incidence sur la trésorerie		
Variation des besoins en fond de roulement	(765)	(1 307)
Impôts payés	(7 895)	(6 186)
<b>Flux net de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>40 636</b>	<b>32 418</b>
Investissement net d'exploitation	(12 689)	(11 500)
Variation des créances et dettes sur immobilisations	341	638
Investissement / désinvestissement financier net	(19 321)	(17 039)
Variation de prêts	405	(16)
Produits financiers de trésorerie	0	16
Dividendes reçus	233	285
<b>Flux net de la trésorerie d'investissement</b>	<b>(31 031)</b>	<b>(27 616)</b>
Augmentation de capital et autres		6
Actions propres	(98)	19
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(5 855)	(4 948)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0
Augmentation des passifs financiers	43 254	32 475
Diminution des passifs financiers	(42 512)	(25 199)
Intérêts versés	(3 128)	(2 646)
<b>Flux net de la trésorerie de financement</b>	<b>(8 339)</b>	<b>(293)</b>
Incidence des variations des cours de devises	425	351
<b>Variation de trésorerie*</b>	<b>1 691</b>	<b>4 860</b>
Trésorerie et équivalents en début d'année (nette des découverts bancaires)	8 816	3 956
Trésorerie et équivalents en fin d'année (nette des découverts bancaires)	10 507	8 816

*\*Un reclassement est effectué cet exercice pour mettre en trésorerie les positions de trésorerie positives et négatives*

Note : PSB INDUSTRIES a décidé au 31 décembre 2015, de présenter les variations de trésorerie passive en déduction de la trésorerie active et non plus en Flux Net de Trésorerie de financement. Ainsi la Trésorerie Brute à l'ouverture 2014 a été ajustée de la trésorerie passive à cette même date à hauteur de 6 319 milliers d'euros et Trésorerie Brute à la clôture 2014 a été ajustée de la trésorerie passive à cette même date à hauteur de 3 339 milliers d'euros. Parallèlement le Flux Net de Trésorerie de financement 2014 a été retraité de la variation de la Trésorerie passive à hauteur de 2 980 milliers d'euros.





### 3.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves	Gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	Total	Intérêts minoritaires	Total
<b>Au 01/01/2014</b>	<b>7 350</b>	<b>10 122</b>	<b>97</b>	<b>80 960</b>	<b>(747)</b>	<b>97 782</b>	<b>0</b>	<b>97 782</b>
Augmentation de capital et autres		6				6		6
Titres auto-détenus			(274)			(274)		(274)
Dividendes versés				(3 110)		(3 110)		(3 110)
Acomptes sur dividendes				(1 838)		(1 838)		(1 838)
<b>Résultat net de la période</b>				<b>13 908</b>		<b>13 908</b>	<b>0</b>	<b>13 908</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					3 219	3 219	0	3 219
Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	13 908	3 219	17 127	0	17 127
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>7 350</b>	<b>10 128</b>	<b>(177)</b>	<b>89 920</b>	<b>2 472</b>	<b>109 693</b>	<b>0</b>	<b>109 693</b>
<b>Au 01/01/2015</b>	<b>7 350</b>	<b>10 128</b>	<b>(177)</b>	<b>89 920</b>	<b>2 472</b>	<b>109 693</b>	<b>0</b>	<b>109 693</b>
Augmentation de capital et autres						0		0
Titres auto-détenus			276			276		276
Dividendes versés				(4 016)		(4 016)		(4 016)
Acomptes sur dividendes				0		0		0
<b>Résultat net de la période</b>				<b>20 756</b>		<b>20 756</b>		<b>20 756</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					2 204	2 204		2 204
Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	20 756	2 204	22 960	0	22 960
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>7 350</b>	<b>10 128</b>	<b>99</b>	<b>106 660</b>	<b>4 676</b>	<b>128 913</b>	<b>0</b>	<b>128 913</b>

### 3.6. Annexe aux états financiers consolidés 2015

#### 3.6.1. Généralités

PSB INDUSTRIES est une société anonyme de droit français créée en 1904 par les frères Baikowski. Son siège social est situé à Annecy (Les Pléiades n°21 – Park Nord ZA La Bouvarde CS 50029 74371 METZ-TESSY).

Les titres de la société sont cotés sur Nyse Euronext à Paris, sur le marché Eurolist compartiment B (MidCaps).

Les activités de PSB INDUSTRIES sont décrites au chapitre 1.4.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration au 4 mars 2016 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire mixte du 29 avril 2016.

#### 3.6.2. Principes comptables

##### 3.6.2.1. Déclaration de conformité

Le Groupe PSB INDUSTRIES applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2015 et qui sont disponibles sur le site internet suivant :



[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/news/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/news/index_fr.htm). Le Groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

### **3.6.2.2. Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2015**

En application de la norme IAS 34 amendée, seules les informations relatives à des événements et transactions importants au regard de la période intermédiaire considérée sont présentées au travers de notes explicatives. À l'exception des points mentionnés ci-après, les principes comptables retenus sont identiques à ceux appliqués pour les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après.

Au cours de la période, le groupe PSB INDUSTRIES a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1er janvier 2015, à savoir :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 12 décembre 2013 et relatif au cycle 2011-2013) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IFRIC 21 : interprétation relative aux taxes (« Levies »). L'application d'IFRIC 21 a entraîné la comptabilisation d'une charge opérationnelle supplémentaire de 0.5 M€ au 30 juin 2015. Les comptes au 30 juin 2014 ont également été retraités d'une charge opérationnelle supplémentaire de 0.5 M€. Ces retraitements sont sans impacts au 31 décembre 2015. Le changement de méthode comptable résultant de la première application de l'IFRIC 21 a été comptabilisée de manière rétrospective selon IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ».

Le Groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2015, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le Groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 12 décembre 2013 et relatif au cycle 2010-2012 ainsi que le texte publié le 25 septembre 2014 et relatif au cycle 2012-2014) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 1 : amendement relatif à la présentation des états financiers,
- IAS 16 et IAS 38 : amendements relatifs aux méthodes d'amortissement acceptables,
- IAS 16 et IAS 41 : amendements relatifs à l'agriculture,
- IAS 19 : amendement relatif aux cotisations des membres du personnel,
- IAS 27 : amendement relatif à la méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels,
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers,
- IFRS 10 et IAS 28 : amendements relatifs aux ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : amendements relatifs aux entités d'investissement,
- IFRS 11 : amendements relatifs à l'acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe,
- IFRS 15 : norme relative à la reconnaissance du revenu.

Le Groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

Aucun de ces textes, à l'exception de l'IFRIC 21, n'emporte de conséquences significatives sur le résultat net, la position financière du groupe ou la présentation des comptes et de l'information financière.

### **3.6.2.3. Présentation des états financiers consolidés (IAS 1)**

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur :



- les instruments financiers dérivés,
- les investissements détenus à des fins de négociation,
- les actifs disponibles à la vente,
- ainsi que les actifs et passifs qui font l'objet de couvertures de juste valeur.

#### **Actifs et passifs courants et non courants**

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non courantes.

#### **3.6.2.4. Résumé des jugements et estimations significatives**

La préparation des états financiers du Groupe exige le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels.

#### **Jugement**

Néant

#### **Recours à des estimations**

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours de la période suivante sont présentées ci-dessous.

- **Dépréciation des écarts d'acquisition**

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les écarts d'acquisition au moins une fois par an.

Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie, et également sur la détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

La détermination de la valeur recouvrable est sensible, en particulier au niveau du taux de croissance et du taux d'actualisation retenus.

Les hypothèses clés retenues pour déterminer la valeur recouvrable des différentes unités génératrices de trésorerie sont détaillées en 3.6.4. La valeur nette comptable des écarts d'acquisition au 31 décembre 2015 est de 46 333 milliers euros (35 662 milliers euros en 2014).

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont calculés conformément aux principes décrits 3.6.2.8, étant précisé que leur calcul peut donner lieu à l'estimation de bénéfices futurs dont les prévisions et hypothèses sont revues chaque



année.

- **Pensions**

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2015 s'élève à 8 368 milliers d'euros (en 2014, 7 507 milliers d'euros).

De plus amples détails sont communiqués en 3.6.14.

### **3.6.2.5. Règles et méthodes comptables**

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

#### **Filiales**

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir les avantages des activités de celle-ci.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Quand il y a perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats de la période pendant laquelle PSB INDUSTRIES en avait le contrôle.

#### **Coentreprises**

Les coentreprises sont des sociétés dont le Groupe a un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du Groupe dans la coentreprise est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du Groupe dans l'actif net de la coentreprise.

Les états financiers des coentreprises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date où le contrôle conjoint est constaté jusqu'à la date où le contrôle conjoint cesse.

#### **Opérations éliminées en consolidation**

Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits internes résultant de transactions intra-groupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les profits internes résultant de transactions avec des coentreprises sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

La liste complète des sociétés du Groupe consolidées au 31 décembre 2015 est fournie dans la 3.6.3.

#### **Ecart d'acquisition**

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont comptabilisées comme écart d'acquisition à l'actif du bilan.



Ces différences positives ne font pas l'objet d'un amortissement mais sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des Groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquis soient ou non affectés à ces unités ou Groupes d'unités.

Chaque unité ou Groupe d'unités auquel l'écart d'acquisition est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne,
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé déterminé conformément à l'IFRS 8 secteurs opérationnels.

Si l'écart d'acquisition a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou Groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. L'écart d'acquisition ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée. Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette de l'écart d'acquisition est reconnue au compte de résultat.

Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables (écarts d'acquisitions négatifs) sont enregistrées directement en produit de l'exercice.

#### **Acquisition d'entreprises par achats successifs**

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération. Lorsqu'un achat complémentaire permet l'obtention du contrôle d'une entreprise, la part d'intérêt détenue précédemment par l'acquéreur est réévaluée sur base des justes valeurs des actifs et passifs identifiables déterminées lors de cet achat complémentaire, la contrepartie de la réévaluation est enregistrée en capitaux propres.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque les achats complémentaires interviennent après la prise de contrôle, la transaction est considérée comme une simple opération sur titres avec les actionnaires minoritaires : les actifs et passifs identifiables de l'entreprise contrôlée ne font pas l'objet de réévaluation ; l'écart positif ou négatif généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré directement dans les capitaux propres de l'acquéreur.

#### **Conversion des monnaies étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôt imputables aux écarts de change sur ces emprunts sont également comptabilisés dans les capitaux propres.



Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au cours de change des dates des transactions initiales.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture. La monnaie fonctionnelle des activités à l'étranger est la monnaie locale (US dollar, Peso Mexicain, Won, Yen et Zloty). A la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation de PSB INDUSTRIES (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen annuel. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est reconnue en résultat.

## **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

### **Frais de recherche et développement**

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable et que le Groupe dispose de ressources suffisantes pour en achever le développement.

Les dépenses ainsi capitalisées incluent le coût des matériaux, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

### **Autres immobilisations incorporelles**

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les actifs incorporels autres que les écarts d'acquisition incluent principalement le coût d'acquisition des technologies et licences acquises auprès de tiers, ainsi que les relations clientèle acquises dans le cadre des regroupements d'entreprises.

Les autres actifs incorporels intègrent la Gestion de la Relation Client (GRC). Cet incorporel, amorti linéairement, correspond à l'activation dans le Groupe des processus mis en place permettant une relation permanente et instantanée dont l'objectif est l'amélioration principalement de la gestion commerciale, marketing et stratégique avec le client.

### **Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.



## **Amortissement**

L'amortissement est comptabilisé comme charge sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

Les durées d'utilité estimées sont pour les brevets et marques de 5 ans et pour la relation clientèle de 5 à 10 ans. Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges opérationnelles et ne font donc pas l'objet d'un amortissement.

## **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des actifs produits par le Groupe pour une utilisation en interne inclut le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la production d'immobilisations corporelles ne sont pas immobilisés, comme élément du coût, mais comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées au Groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

## **Dépenses ultérieures**

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les autres dépenses relatives aux immobilisations corporelles ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

## **Amortissement**

L'amortissement est comptabilisé en charges sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions : 30 à 40 ans
- Agencements et installations techniques : 10 à 20 ans
- Matériels et outillages : 3 à 10 ans
- Matériels de transport : 3 à 5 ans
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans

## **Contrats de location**



### **Comptabilisation chez le preneur :**

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats de location financement sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété est effectivement conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple.

Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

### **PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS**

Les valeurs comptables des actifs immobilisés sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition générés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises sont affectés, pour les besoins de cette identification, aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition.

#### **Ecarts d'acquisition**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur des écarts d'acquisition fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année. Ce test a pour objectif de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. Pour les besoins de ce test, l'écart d'acquisition généré dans le cadre d'une acquisition d'entreprise, est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition (informations complémentaires en 3.6.4).

Elle correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition, le Groupe a retenu une approche par les flux de trésorerie futurs, corroborés avec l'utilisation de multiples ou de tout autre indicateur de juste valeur disponible.

La valeur d'utilité est estimée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de 10 ans et d'une valeur terminale (informations complémentaires en 3.6.4). Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des écarts d'acquisition est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques, de la construction nationale et internationale, de développement à long terme des marchés en croissance et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance retenus. Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

#### **Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables**

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible





de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le Groupe d'actifs ou l'Unité Génératrice de Trésorerie auquel l'actif appartient. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en "autres produits et charges d'exploitation". Lorsqu'une perte de valeur est constatée au niveau d'une Unité Génératrice de Trésorerie elle est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Après dépréciation, la nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif. Pour les actifs ayant subi une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque clôture annuelle. La valeur comptable de l'actif, modifiée en raison de l'augmentation de sa valeur recouvrable, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs. La reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

## **STOCKS**

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du Prix Moyen Pondéré PMP) et de la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matière première, de main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux (à l'exclusion des frais administratifs) fondée sur la capacité normale de production.

La valeur des matières premières et des autres éléments stockés à la date de clôture se fonde sur la valeur nette de réalisation et tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

## **ACTIFS/PASSIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, ACTIVITÉS NON POURSUIVIES**

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits le cas échéant sur une ligne distincte du compte de résultat.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS**

### **Actifs et passifs financiers**

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les instruments dérivés passifs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments



financiers : comptabilisation et évaluation ».

### **Évaluation et comptabilisation des actifs financiers**

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 :

#### **Actifs détenus jusqu'à leur échéance**

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif («TIE»). Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs détenus jusqu'à leur échéance correspondent aux produits d'intérêts et aux pertes de valeur.

#### **Actifs disponibles à la vente**

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Les éventuelles reprises de valeur sont constatées en résultat uniquement pour les titres de dette (créances et obligations de taux). Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le Groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, pertes de valeur et plus ou moins-values de cession.

#### **Prêts et créances**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

La dépréciation des créances commerciales est effectuée au cas par cas en tenant compte de différents critères : situation financière du client, retards de règlement, notation par un organisme externe, situation



géographique).

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeur.

### **Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat**

Cette catégorie comprend : les actifs et passifs de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ; les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à moins de trois mois à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM monétaires ainsi que les titres de créances négociables. Ces placements sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à leur juste valeur par résultat.

Les dettes financières court terme ne figurent pas en moins de la trésorerie dans la mesure où les lignes court terme sont reconduites d'année en année, et sont d'un point de vue économique plus assimilables à du moyen terme qu'à du court terme.

### **Évaluation et comptabilisation des passifs financiers**

À l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette.

La valeur du coût amorti correspond à la date d'acquisition au produit de l'émission minorée de la juste valeur du dérivé incorporé.

### **Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés**

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.



Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- La couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21).

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat financier (autres produits et charges financiers) ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat financier (autres produits et charges financiers). Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;
- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.



## **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés, si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont remplies :

- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- Le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IAS 39 ;
- et le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

## **Actions d'autocontrôle**

Elles sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

## **CAPITAL ET RÉSERVES**

### **Rachat d'actions propres**

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les actions propres rachetées sont déduites des capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées ou cédées.

### **Dividendes**

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'assemblée générale. Les acomptes sur dividendes décidés par le Conseil d'administration avant la date de clôture sont comptabilisés en dettes.

## **AVANTAGES DU PERSONNEL**

### **Type de régimes à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le Groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

Au sein du Groupe, les régimes à cotisations définies sont exclusivement des régimes de retraite. Ils sont, dans la plupart des cas, complémentaires à la pension légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.



## Type de régimes à prestations définies

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent des régimes complémentaires de retraite, d'indemnités de départ, de médailles du travail et de couverture médicale.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles (ou par le biais de conventions collectives). Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents. Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux des obligations Corporate AA de duration similaire observé sur les marchés en 2015, soit 2 %.

Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les changements d'hypothèse d'un exercice à l'autre des paramètres servant à calculer la provision. Ils sont comptabilisés en capitaux propres pendant la période au cours de laquelle ils surviennent.

## Description des régimes à prestations définies dans le Groupe PSB INDUSTRIES

- Régimes complémentaires de retraite

Ces régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

- Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

- Programmes de médailles du travail

Les programmes de médailles du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

## PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la sortie probable de ressource, du fait d'un contrat d'assurance notamment, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat net de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.



## **Restructuration**

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en œuvre ou que les détails du plan de restructuration ont fait l'objet d'une annonce publique.

## **Environnement**

Le Groupe, de manière générale, évalue les risques environnementaux au cas par cas, en fonction des exigences légales applicables et comptabilise une provision sur base des meilleures informations disponibles, sous réserve que ces informations permettent de déterminer une perte probable, estimée de façon suffisamment fiable.

## **IMPÔTS DIFFÉRÉS**

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non en compte de résultat. Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés dans un horizon de temps de cinq années.

## **CHIFFRE D'AFFAIRES, PRODUITS D'INTÉRÊTS ET DIVIDENDES**

### **Ventes de biens**

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

### **Produits d'intérêts et dividendes**

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat, prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif. Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle l'assemblée générale les a approuvés.

### **CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CET)**

Conformément à l'analyse réalisée au cours des exercices précédents, le Groupe comptabilise les deux composantes de la Contribution économique territoriale (CET) en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu l'an dernier.

### **CREDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'EMPLOI (CICE)**



Le crédit d'impôt pour la compétitivité de l'emploi (CICE) mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 a été comptabilisé dans les autres produits opérationnels en application d'IAS 20.

Les crédits d'impôt recherche sont également présentés en autres produits opérationnels en l'absence de frais de développement inscrits à l'actif.

	Française	Etrangère
<b>2014</b>		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	14	8
Sociétés mises en équivalence	1	2
<b>Sous-total</b>	<b>15</b>	<b>10</b>
<b>Total</b>		<b>25</b>
<b>2015</b>		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	18	8
Sociétés mises en équivalence	1	2
<b>Sous-total</b>	<b>19</b>	<b>10</b>
<b>Total</b>		<b>29</b>

### 3.6.3. Evolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de PSB INDUSTRIES et de ses filiales établis au 31 décembre 2015 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée ci-après.

Les périmètres retenus au 31 décembre 2014 et 2015 peuvent se résumer de la façon suivante :

Le 10 mars 2015, PSB INDUSTRIES a acquis le Groupe Plastibell, soit 6 sociétés intégrées globalement. L'acquisition de l'actif net de 9.1 millions d'euros s'est faite au prix de 20.5 millions d'euros (complément de prix inclus), ce qui a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition de 8.8 millions d'euros, ainsi qu'une relation client de 3.7 millions d'euros et d'un impôt différé passif de 1.1 millions d'euros.

Par ailleurs au cours de l'exercice 2015, PSB INDUSTRIES a procédé à la fusion de deux entités aux Etats Unis d'Amérique et de deux entités au Mexique, réduisant de 2 sociétés le nombre de sociétés intégrées globalement.





		Lieu	31/12/2015	31/12/2014
Luxe & Beauté	CCM	01 - Izernore (France)	100%	100%
	C+N Mexico	Toluca (Mexique)	fusionné	100%
	C+N Packaging	Wyandanch NY (USA)	100%	100%
	C+N Polska	Mielec (Pologne)	100%	100%
	C+N Spectracoat	Torrington CT (USA)	fusionné	100%
	Ceica Industrie	01 - Brion (France)	100%	100%
	Ceica Plásticos de Mexico	Lerna (Mexique)	100%	100%
	CMSI	01 - Attignat (France)	100%	100%
	Mayet	71 - Pierre de Bresse (France)	100%	100%
	Rose	01 - Bressolles (France)	100%	100%
	TEXEN Holding	01 - Brion (France)	100%	100%
	TEXEN Services	01 - Brion (France)	100%	100%
Agroalimentaire & Distribution	CGL Pack Ancey	74 - Metz-Tessy (France)	100%	100%
	CGL Pack Lorient	56 - Queven (France)	100%	100%
	CGL Pack Service	74 - Metz-Tessy (France)	100%	100%
Chimie de Spécialité	Alko*	38 - Condrieu (France)	50%	50%
	BAIKOWSKI	74 - Poisy (France)	100%	100%
	BAIKOWSKI International Corporation	Charlotte NC (USA)	100%	100%
	BAIKOWSKI Malakoff Inc.	Malakoff TX (USA)	100%	100%
	BAIKOWSKI Japan Corporation*	Tokyo (Japon)	50%	50%
	BAIKOWSKI Korea Corporation*	Séoul (Corée)	50%	50%
Santé & Industrie	DTP Holding	01 - Izernore (France)	100%	NA
	DTP Mexique	Torreón (Mexico)	100%	NA
	DTP Pologne	Piaseczno (Pologne)	100%	NA
	Mar-Lee	Leominster MA (USA)	100%	100%
	Plastibell	01 - Izernore (France)	100%	NA
		39 - Foucherans (France)		
	Plastibell Pharm	01 - Izernore (France)	100%	NA
		27 - Le Vaudreuil (France)		
SCI Espace 2000	01 - Izernore (France)	100%	NA	
SR2P	01 - Brion (France)	100%	100%	
Autres activités	PSB Trésorerie	74 - Metz-Tessy (France)	100%	100%

\* A l'exception de Baikowski Japan Corporation, de Baikowski Korea Corporation et d'Alko qui sont mises en équivalence, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.



### 3.6.4. Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Sous total droits de propriété et autres	Total
<b>Au 01/01/2014</b>	<b>28 860</b>	<b>1 783</b>	<b>2 691</b>		<b>33 334</b>
Acquisition	0	106	365	471	471
Cession	0	0	(22)	(22)	(22)
Variation de périmètre	5 286	(51)	1 647	1 596	6 882
Change	1 516	0	279	279	1 795
Autres	0	0	1	1	1
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>35 662</b>	<b>1 838</b>	<b>4 961</b>	<b>6 799</b>	<b>42 461</b>
<b>Au 01/01/2015</b>	<b>35 662</b>	<b>1 838</b>	<b>4 961</b>	<b>6 799</b>	<b>42 461</b>
Acquisition		86	173	259	259
Cession		(11)	(201)	(212)	(212)
Variation de périmètre	9 513	43	3 875	3 918	13 431
Change	1 858	(1)	315	314	2 172
Autres		7	(7)	0	0
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>47 033</b>	<b>1 962</b>	<b>9 116</b>	<b>11 078</b>	<b>58 111</b>

Dépréciation / Amortissement	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Sous total droits de propriété et autres	Total
<b>Au 01/01/2014</b>	<b>(42)</b>	<b>(1 597)</b>	<b>(1 825)</b>	<b>(3 422)</b>	<b>(3 464)</b>
Dotation	0	(67)	(431)	(498)	(498)
Reprise	0	0	22	22	22
Variation de périmètre	42	51	44	95	137
Actif disponible à la vente	0			0	0
Change		0	(112)	(112)	(112)
Autres		0		0	0
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>0</b>	<b>(1 613)</b>	<b>(2 302)</b>	<b>(3 915)</b>	<b>(3 915)</b>
<b>Au 01/01/2015</b>	<b>0</b>	<b>(1 613)</b>	<b>(2 302)</b>	<b>(3 915)</b>	<b>(3 915)</b>
Dotation		(89)	(1 019)	(1 108)	(1 108)
Reprise		13	198	211	211
Variation de périmètre				0	0
Actif disponible à la vente				0	0
Change		1	(120)	(119)	(119)
Autres				0	0
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>0</b>	<b>(1 688)</b>	<b>(3 243)</b>	<b>(4 931)</b>	<b>(4 931)</b>

Valeur nette	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Sous total droits de propriété et autres	Total
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>35 662</b>	<b>225</b>	<b>2 659</b>	<b>2 884</b>	<b>38 546</b>
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>47 033</b>	<b>274</b>	<b>5 873</b>	<b>6 147</b>	<b>53 180</b>



## Détail des écarts d'acquisition

La gestion de plus en plus transversale des différentes activités au sein de chaque pôle, dans un souci de rationalisation économique et de service client, conduit à une interdépendance des sites de plus en plus importante.

De plus en plus d'échanges de produits semi finis ont lieu, les pôles disposent de direction commerciale, de bureau d'étude et de cellule Recherche et développement transversales. Afin de prendre en compte ces échanges et cette dépendance des sites dans le processus « order to cash », il a été procédé à des regroupements d'UGT.

Ecart d'acquisition	31/12/2015		31/12/2014	
	Net	Dont perte de valeur	Net	Dont perte de valeur
UGT Chimie de Spécialités	858	-	858	-
UGT Agroalimentaire & Distribution	3 496	-	3 496	-
UGT Luxe & Beauté	27 431	-	20 493	-
UGT Santé & Industrie	15 248	-	10 815	-
<b>Total</b>	<b>47 033</b>	<b>-</b>	<b>35 662</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2015, les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un écart d'acquisition a été affecté ont été soumises à un test de perte de valeur (à l'exception de l'UGT Plastibell acquise le 10 mars 2015). La méthodologie retenue consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT aux actifs nets comptables correspondants. Ces valeurs recouvrables sont calculées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 8 ans et d'une valeur terminale. La première année des flux de trésorerie futurs est issue du budget présenté au Conseil d'administration, les 4 années suivantes sont issues des tendances projetées dans le cadre du plan « Ambition 2020 », et les années suivantes sont extrapolées en utilisant des taux de croissance compris entre 2,0 % et 3,0 % (taux compris entre 1,5 % et 5% en 2014).

La croissance moyenne pour les 8 années est de 2,5% (2,5% en 2014). Le niveau d'EBITDA varie en fonction du taux de couverture des frais fixes et de la valeur ajoutée créée, la rentabilité opérationnelle varie pour sa part en fonction des amortissements et de l'intensité capitalistique de l'UGT au cours de la période considérée.

Le taux d'actualisation, qui repose sur le concept de coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC ») est différencié en fonction du secteur (Emballage et Chimie de Spécialités) et de la géographie (France ou Etats-Unis), s'établit entre 7,9% et 9,8% (8,7% en moyenne en 2014).

La valeur terminale est calculée à partir de l'actualisation des données de la huitième année à l'infini, en retenant un taux de croissance à l'infini de 2% (2% en 2014).

La comparaison des valeurs comptables de ces actifs aux sommes des flux de trésorerie actualisés n'a pas engendré de dépréciation.

## SENSIBILITÉ DES TESTS DE PERTES DE VALEUR

Comme indiqué dans le paragraphe Principes Comptables en note 3.6.2, la détermination des valeurs recouvrables est sensible en particulier au taux de croissance retenu, qui lui-même impacte le taux de marge, via une meilleure couverture des frais fixes.

Avec un taux de croissance moyen nul entre 2016 et 2023 la valeur recouvrable des UGT resterait supérieure à leur valeur comptable.

- une hausse de 250 points de base du taux d'actualisation se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable.



- une baisse de 200 points de base du taux de croissance à l'infini se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable.

### 3.6.5. Immobilisations corporelles

Valeur brute	Terrains et constructions	Matériel	Immobilisations en cours et avance	Autres	Total
<b>Au 01/01/2014</b>	<b>70 957</b>	<b>186 179</b>	<b>3 363</b>	<b>13 515</b>	<b>274 014</b>
Acquisition	2 787	5 478	2 523	391	11 179
Cession	(82)	(1 233)	(75)	(321)	(1 711)
Perte de valeur					
Variation de périmètre	1 472	2 763	103	95	4 433
Change	803	3 051	21	197	4 072
Autres	114	3 545	(3 803)	96	(48)
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>76 051</b>	<b>199 783</b>	<b>2 132</b>	<b>13 973</b>	<b>291 939</b>
<b>Au 01/01/2015</b>	<b>76 051</b>	<b>199 783</b>	<b>2 132</b>	<b>13 973</b>	<b>291 939</b>
Acquisition	446	7 312	4 086	1 053	12 897
Cession	(58)	(4 435)	(319)	(279)	(5 091)
Perte de valeur					
Variation de périmètre	5 707	7 843	2 339	271	16 160
Change	681	2 042	(103)	122	2 742
Autres	(188)	927	(3 718)	2 670	(310)
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>82 640</b>	<b>213 471</b>	<b>4 417</b>	<b>17 811</b>	<b>318 338</b>

Dépréciation / Amortissement	Terrains et constructions	Matériel	Immobilisations en cours et avance	Autres	Total
<b>Au 01/01/2014</b>	<b>(26 860)</b>	<b>(135 081)</b>	<b>(70)</b>	<b>(9 553)</b>	<b>(171 564)</b>
Augmentation	(2 579)	(12 910)	(23)	(1 109)	(16 621)
Diminution	82	1 154	70	245	1 551
Perte de valeur		0	0	0	0
Variation de périmètre	473	1 135	0	31	1 639
Change	(146)	(2 034)	0	(104)	(2 284)
Autres		0	0	34	34
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>(29 030)</b>	<b>(147 736)</b>	<b>(23)</b>	<b>(10 456)</b>	<b>(187 245)</b>
<b>Au 01/01/2015</b>	<b>(29 030)</b>	<b>(147 736)</b>	<b>(23)</b>	<b>(10 456)</b>	<b>(187 245)</b>
Augmentation	(3 150)	(13 734)	0	(1 302)	(18 186)
Diminution	57	4 125	23	241	4 445
Perte de valeur		0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Change	(91)	(1 457)	0	(94)	(1 643)
Autres	(4)	821	0	(911)	(93)
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>(32 218)</b>	<b>(157 981)</b>	<b>0</b>	<b>(12 523)</b>	<b>(202 722)</b>

Valeur nette	Terrains et constructions	Matériel	Immobilisations en cours et avance	Autres	Total
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>47 021</b>	<b>52 047</b>	<b>2 109</b>	<b>3 517</b>	<b>104 694</b>
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>50 422</b>	<b>55 490</b>	<b>4 417</b>	<b>5 288</b>	<b>115 616</b>



Valeur brute en crédit-bail	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
<b>Au 01/01/2014</b>	<b>1 745</b>	<b>21 118</b>	<b>13 023</b>	<b>87</b>	<b>35 973</b>
Acquisition	0	0	0		0
Cession	0	0	(34)		(34)
Perte de valeur					
Variation de périmètre	(280)	(787)	(233)		(1 300)
Change					
Autres		0	0		0
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>1 465</b>	<b>20 331</b>	<b>12 756</b>	<b>87</b>	<b>34 639</b>
<b>Au 01/01/2015</b>	<b>1 465</b>	<b>20 331</b>	<b>12 756</b>	<b>87</b>	<b>34 639</b>
Acquisition	0	0	0		0
Cession	0	0	(239)		(239)
Perte de valeur					
Variation de périmètre	0	3 020	1 803		4 823
Change					
Autres		0	0		0
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>1 465</b>	<b>23 351</b>	<b>14 320</b>	<b>87</b>	<b>39 223</b>

Amortissement du crédit-bail	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
<b>Au 01/01/2014</b>		<b>(12 781)</b>	<b>(12 755)</b>	<b>(69)</b>	<b>(25 605)</b>
Dotation		(678)	(27)		(705)
Reprise			34		34
Perte de valeur					
Variation de périmètre		455	216		671
Change			0		0
Autres			18	(18)	0
<b>Au 31/12/2014</b>		<b>(13 004)</b>	<b>(12 514)</b>	<b>(87)</b>	<b>(25 605)</b>
<b>Au 01/01/2015</b>		<b>(13 004)</b>	<b>(12 514)</b>	<b>(87)</b>	<b>(25 605)</b>
Dotation		(850)	(314)		(1 164)
Reprise			217		217
Perte de valeur					
Variation de périmètre		0	0		0
Change			0		0
Autres			0	0	0
<b>Au 31/12/2015</b>		<b>(13 854)</b>	<b>(12 611)</b>	<b>(87)</b>	<b>(26 552)</b>

Valeur nette	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>1 465</b>	<b>7 327</b>	<b>242</b>	<b>0</b>	<b>9 034</b>
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>1 465</b>	<b>9 497</b>	<b>1 709</b>	<b>0</b>	<b>12 671</b>



### 3.6.6. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à des participations dont les activités sont de même nature que celles des filiales intégrées globalement. La part du Groupe dans la situation nette et les résultats de ces sociétés sont résumés ci-dessous :

	Part contrôlée dans le groupe*		
	% Détenu	Capitaux propres	Résultat net
<b>Baikowski Japan Corporation</b>			
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>50</b>	<b>3 775</b>	<b>466</b>
Au 31/12/2014	50	3 194	543
<b>Alko</b>			
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>50</b>	<b>58,5</b>	<b>1,5</b>
Au 31/12/2014	50	57	1
<b>Baikowski Korea Corporation</b>			
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>50</b>	<b>293</b>	<b>57</b>
Au 31/12/2014	50	244	40

\* après retraitements de consolidation

Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont résumés ci-après :

	Baikowski Japan		Alko		Baikowski Korea	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants	6 337	5 990	1 457	1 558	8	11
Actifs courants	9 768	9 671	326	387	653	926
Passifs non courants	2 269	2 051	0	0	0	1
Passifs courants	6 260	7 196	1 666	1 831	75	449
Chiffres d'affaires	17 492	16 066	1 993	2 172	1 871	1 710
Résultat opérationnel	1 627	1 694	14	21	113	85
Résultat net	933	1 086	3	2	115	80

### 3.6.7. Autres immobilisations financières

	31/12/2015	31/12/2014
Prêts	87	107
Dépôts et cautionnements	177	154
Autres*	1 312	813
<b>Total</b>	<b>1 576</b>	<b>1 074</b>

\* Dont 1 152 milliers d'euros de trésorerie confiés à l'établissement en charge du contrat d'animation des titres PSB Industries



### 3.6.8. Stocks

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2015			31/12/2014		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	15 909	(1 564)	14 345	12 297	(977)	11 320
Encours	12 344	(362)	11 982	10 353	(398)	9 955
Produits finis	22 022	(1 670)	20 352	15 824	(1 392)	14 432
Marchandises	3 443	(283)	3 161	3 604	(34)	3 570
<b>Total</b>	<b>53 718</b>	<b>(3 878)</b>	<b>49 840</b>	<b>42 078</b>	<b>(2 801)</b>	<b>39 277</b>

Ces montants sont présentés après éliminations des marges internes comprises dans les stocks et encours du périmètre de consolidation.

Le détail des dépréciations de stocks est précisé ci-après :

	Matières premières	En-cours	Produits finis	Marchandises	Total
Au 01/01/2015	(977)	(398)	(1 392)	(34)	(2 801)
Augmentation	(885)	(250)	(914)	(253)	(2 302)
Utilisation	632	287	857	5	1 780
Reprise					0
Change	(29)		(40)		(69)
Variations de périmètre	(305)		(181)		(486)
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>(1 564)</b>	<b>(362)</b>	<b>(1 670)</b>	<b>(283)</b>	<b>(3 878)</b>

### 3.6.9. Clients

	31/12/2015	31/12/2014
Clients et comptes rattachés < 1 an	56 737	48 748
Clients et comptes rattachés > 1 an	0	0
Provisions pour dépréciation	(983)	(931)
<b>Total</b>	<b>55 755</b>	<b>47 817</b>



La variation des dépréciations clients est précisée ci-après :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Au 01 janvier	(931)	(251)
Dotations*	(136)	(671)
Utilisations	0	0
Reprise	1 058	15
Variation de périmètre	(973)	(23)
Change	(1)	(1)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(983)</b>	<b>(931)</b>

*\*Une dotation de 658 milliers d'euros en 2014 avait été dotée au titre d'une créance à l'occasion de la mise en liquidation judiciaire du créancier.*

Au 31 décembre, l'analyse des créances clients est la suivante :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Clients nets	55 755	47 817
Clients nets sans retard	51 067	42 944
Retards non dépréciés < 30 jours	3 439	2 644
Retards non dépréciés 30 - 60 jours	925	1 008
Retards non dépréciés 60 - 90 jours	218	884
Retards non dépréciés 90 - 120 jours		265
Retards non dépréciés > 120 jours	105	72

Les retards supérieurs à 120 jours concernent principalement des litiges.

La société n'a pas jugé utile de provisionner une partie de ces créances, compte tenu de la forte probabilité de recouvrement.

### 3.6.10. Autres créances

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Créances sociales	51	51
Créances fiscales	5 196	3 167
Charges constatées d'avance	2 123	1 855
Autres créances	4 939	3 514
<b>Sous total</b>	<b>12 310</b>	<b>8 587</b>
Provisions pour dépréciation		
<b>Total</b>	<b>12 310</b>	<b>8 587</b>





### 3.6.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2015	31/12/2014
Disponibilités	17 433	10 001
Placements court terme	3	2 153
<b>Total</b>	<b>17 436</b>	<b>12 154</b>

Les disponibilités ont une maturité très courte d'un à deux jours et ne sont pas rémunérées. Les placements à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre un jour à trois mois et sont rémunérés sur la base des taux court terme (Eonia, Euribor).

### 3.6.12. Capitaux propres

#### CAPITAL

Au 31 décembre 2015, le capital est de 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions de 2 euros chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de variation du nombre de titres au cours de l'exercice 2015.

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les seuls instruments potentiellement dilutifs existants au 31 décembre 2015 sont :

- 1 500 Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes d'actions émis au cours de l'exercice 2014 au prix de 2,07 euros l'unité
- 16 500 actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2015 valorisées au 31/12/2015 pour un montant de 27 K€ charges sociales comprises.

Actions propres	31/12/2015	31/12/2014
en nombre de titres	9 805	17 611
en valeur	544	629

#### ECART DE CONVERSION

Ce poste reçoit la contrepartie des différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères (3.6.2.5 conversion des monnaies étrangères).

Le tableau suivant met en évidence pour l'année 2015 les principaux cours de clôture et cours moyens utilisés.

un euro	Clôture	Moyen
Dollar US	1,0887	1,1096
Peso mexicain	18,9145	17,5995
Yen	131,0700	134,2865
Won	1 280,7800	1 255,7406
Zloty	4,2639	4,1828



## DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

<b>Au titre de l'année 2015</b>	<b>en euros/action</b>	<b>en Keuros</b>
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	2,00	7 350
Acompte versé		
Solde restant à verser en 2016	2,00	7 350
<b>Total</b>	<b>2,00</b>	<b>7 350</b>
<b>Au titre de l'année 2014</b>	<b>en euros/action</b>	<b>en Keuros</b>
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	1,60	5 880
Acompte versé au 12 janvier 2015	0,50	1 838
Solde versé le 1 <sup>er</sup> juin 2015	1,10	4 042
<b>Total</b>	<b>1,60</b>	<b>5 880</b>

Cette distribution engendre le paiement d'une contribution additionnelle de 3% du montant distribué au profit de l'état français.

### 3.6.13. Passif financier hors dettes d'exploitation

#### DÉTAIL DU PASSIF FINANCIER HORS DETTES D'EXPLOITATION

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Dettes envers les sociétés de crédit	39 666	37 512
Dettes obligataires	30 000	0
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	1 755	748
Autres dettes financières	440	442
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>71 861</b>	<b>38 702</b>
Dettes envers les sociétés de crédit (part < 1 an)	17 440	35 916
Crédit de trésorerie	0	2 534
Découverts bancaires	6 928	3 339
Crédit-Bail	906	394
Autres dettes financières	2 193	232
<b>Dettes financières à moins d'un an</b>	<b>27 467</b>	<b>42 415</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>99 328</b>	<b>81 117</b>

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Instruments dérivés long terme	45	43
Instruments dérivés court terme	322	852
<b>Autre passif financier</b>	<b>367</b>	<b>895</b>
<b>Total passif financier</b>	<b>99 695</b>	<b>82 012</b>



## ANALYSE PAR DEVISE DU PASSIF FINANCIER

	31/12/2015	31/12/2014
Euro	95 073	76 086
Dollar	4 174	5 782
Zloty	448	0
Yen	0	144
<b>Total</b>	<b>99 695</b>	<b>82 012</b>

Les chiffres ci-dessus correspondent à la contrevaletur en euros des dettes libellées en devise étrangère au 31 décembre 2015. Les taux de conversion utilisés sont repris ci-dessous

## ANALYSE PAR ÉCHÉANCE DU PASSIF FINANCIER

	31/12/2015	31/12/2014
< 12 mois	27 789	43 267
13 et 24 mois	13 220	13 990
25 et 36 mois	10 462	12 207
37 et 48 mois	8 352	6 301
49 et 60 mois	7 039	4 339
> 60 mois	32 833	1 908
<b>Total</b>	<b>99 695</b>	<b>82 012</b>

## CLAUSES DE COVENANTS BANCAIRES

Au 31 décembre 2015, 20 millions d'euros de dettes financières sont assortis de clauses pouvant rendre exigibles ces emprunts en cas de non-respect.

Au 31 décembre 2015, le Groupe satisfait l'ensemble des ratios.

## TAUX D'INTÉRÊTS DES DETTES FINANCIÈRES

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur des références monétaires, principalement l'Euribor.

Lorsque des couvertures de taux transforment le financement à taux variable en financement à taux fixe, l'emprunt est réputé à taux fixe.

	31/12/2015	31/12/2014
Total taux fixe ou couvert	96 158	52 012
Total taux variable	3 170	29 105
<b>Total</b>	<b>99 328</b>	<b>81 117</b>



### 3.6.14. Provisions pour retraite et avantages assimilés

Ces provisions concernent les régimes à prestations définies.

<b>Hypothèses actuarielles principales retenues</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Taux d'actualisation	2,00%	2,00%
Taux variable de rendement des actifs financiers	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	2,00 - 2,50%	2,00 - 2,75%
Table de mortalité	TF et TH 00 - 02	TF et TH 00 - 02
Age moyen de départ	63 ans	62 ans

	Valeur actualisée de l'obligation	Valeur des placements	Engagement provisionné au bilan
Au 01/01/2014	7 608		7 608
Coût 2014	651		651
Variation actuarielle	(279)		(279)
Changement régime/périmètre	(96)		(96)
Paievements	(377)		(377)
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>7 507</b>		<b>7 507</b>
Coût 2015	674		674
Variation actuarielle	30		30
Changement régime/périmètre	603		603
Paievements	(446)		(446)
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>8 368</b>		<b>8 368</b>

<b>Composante de la charge annuelle</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Coût des services passés	481	460
Charge d'intérêt	192	191
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>674</b>	<b>651</b>

<b>La ventilation de la charge est détaillée ci-dessous :</b>	<b>2015</b>		<b>2014</b>	
	<b>Opérationnel</b>	<b>Financier</b>	<b>Opérationnel</b>	<b>Financier</b>
Coût des ventes	544	142	521	143
Recherche et développement	72	9	67	11
Commercial	103	12	96	15
Administratif	(238)	29	(224)	22
<b>Total</b>	<b>481</b>	<b>192</b>	<b>460</b>	<b>191</b>



### 3.6.15. Provisions pour risques et charges

Valeur brute < 1 an	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/2015	419	0	473	892
Dotation	326	11	132	469
Utilisation	(160)		(11)	(171)
Reprise	0		0	0
Reclassement	(250)		(462)	(712)
Variation de périmètre				0
Change			0	0
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>335</b>	<b>11</b>	<b>132</b>	<b>478</b>

Valeur brute > 1 an	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/2015	16	20	138	174
Dotation	262	143	314	719
Utilisation	(38)	(163)	(38)	(239)
Reprise	0	0	0	0
Reclassement	712			712
Variation de périmètre	180			180
Change			0	0
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>1 132</b>	<b>0</b>	<b>414</b>	<b>1 546</b>

L'échéance de sortie de trésorerie relative à ces provisions est estimée majoritairement entre 0 et 5 ans.

#### Impact sur les flux :

Impact sur les flux	Opérationnel	Financier	Total 2015	Total 2014
Dotation	1 188		1 188	1 050
Utilisation	(410)		(410)	(107)
Reprise	0		0	
Reclassement	0			
Variation de périmètre	180		180	

#### Passifs éventuels :

Le Groupe est actuellement en discussion en France avec les autorités administratives locales dans le cadre de plaintes de riverains afférentes à des rejets de vapeurs nauséabondes émises par un site industriel. Le Groupe recherche actuellement des solutions techniques afin de limiter ces nuisances et confirme la priorité donnée à la protection de l'environnement. La mise en place de ces solutions techniques pourraient représenter le cas échéant un montant maximum de 2 millions d'euros et aurait principalement un caractère d'investissement.



### 3.6.16. Autres dettes

	31/12/2015	31/12/2014
Avances et acomptes reçus	3 172	2 228
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	2 059	1 656
Dettes sociales	18 466	14 184
Dettes fiscales	2 671	1 893
Acompte sur dividendes	0	1 839
Produits constatés d'avance	2 461	1 729
Dettes diverses	3 399	2 985
<b>Total</b>	<b>32 229</b>	<b>26 514</b>

### 3.6.17. Gestion des risques

La gestion des risques de taux d'intérêt et de change liée à l'activité et au financement du Groupe est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou de prêts à taux fixe.

Le Groupe gère le risque de contrepartie associé à ces instruments financiers au moyen d'une centralisation de ses engagements, et en sélectionnant des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité.

La politique du Groupe est, et a toujours été, de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

#### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières, et gérer la répartition de la dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

Les contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt permettent au Groupe d'emprunter à taux variable, et d'échanger le taux de la dette contre un taux fixe.

Des tunnels (collars) font également partie de la stratégie de couverture de la dette à taux variable.

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés principalement sur l'Euribor pour l'Euro, et le Libor pour l'USD. Lorsque des couvertures de taux transforment le financement à taux variable en taux fixe, l'emprunt est réputé à taux fixe.

Au 31 décembre 2015, et après prise en compte des couvertures, 97% des dettes financières sont à taux fixe.

#### SENSIBILITÉ DU RÉSULTAT FINANCIER AU TAUX D'INTÉRÊT

Au 31 décembre 2015, l'intégralité de la dette en euros est à taux fixe ou réputée à taux fixe.

Ce tableau indique l'impact sur le résultat financier d'une variation moyenne de 100 points de base (1.0%) du Libor USD 3 mois, toutes choses égales par ailleurs, en prenant pour référence le Libor USD 3 mois moyen de l'année 2015 (0.3158%).

Cette simulation ne porte que sur la dette en US Dollars à taux variable non couverte par un instrument financier (2.7 millions d'euros).

	+50 pb	+100 pb
Produits de trésorerie ou équivalent*		
Coût de l'endettement financier brut	(14)	(27)
<b>Coût net de l'endettement financier</b>	<b>(14)</b>	<b>(27)</b>

\* Il a été retenu l'hypothèse que les excédents de trésorerie ne seront pas placés sur des supports procurant une rémunération significative.



## RISQUE DE CHANGE

La politique générale du Groupe est de couvrir le risque de change transactionnel. Cette exposition naît principalement des transactions effectuées entre les sociétés du secteur d'activité « chimie de spécialités » dont les filiales étrangères sont situées aux USA, au Japon et en Corée. La règle habituelle étant de facturer les filiales étrangères dans leur devise.

Le Groupe demande à toutes les entités opérationnelles d'utiliser des ventes à terme de devises et d'autres produits dérivés pour couvrir les transactions en devises étrangères. La politique du Groupe est de ne pas s'engager dans des contrats de couverture tant qu'il n'y a pas une forte probabilité de réaliser la transaction. Compte tenu des spécificités de l'activité et des contrats long terme existants, l'horizon de gestion correspond à deux années.

Toutefois, le Groupe s'autorise à mettre en place des couvertures par anticipation d'une période supplémentaire de 6 mois pour profiter d'opportunités de marchés et éviter des décalages trop importants d'une année à l'autre.

Le Groupe négocie les échéances de ses instruments de couverture de façon à les aligner avec les échéances des éléments couverts afin d'optimiser l'efficacité de la couverture.

Au 31 décembre 2015, tous les instruments dérivés utilisés par le Groupe pour couvrir son risque de change n'étaient pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de l'IAS 39.

Certains instruments dérivés, bien qu'en conformité avec la politique de gestion des risques de taux et de change de PSB INDUSTRIES, ne remplissent pas les conditions requises pour appliquer les traitements de comptabilité de couverture et sont de ce fait classés en « Négoce ».

## SENSIBILITÉ AU TAUX DE CHANGE

Ce tableau indique l'impact sur le résultat opérationnel, toutes choses égales par ailleurs, d'une variation de l'USD et du PLN, en prenant pour référence le taux moyen de l'année 2015 : 1,1096 pour l'USD et 4,1828 pour le PLN.

	Variation du cours moyen		Impact sur le résultat opérationnel		
	USD	PLN	USD	PLN	Total
+ 15 %	1,2760	4,8102	(646)	(298)	(944)
+ 10 %	1,2206	4,6011	(451)	(208)	(659)
+ 5 %	1,1651	4,3919	(236)	(109)	(345)
- 5 %	1,0541	3,9737	261	120	381
- 10 %	0,9986	3,7645	551	254	804
- 15 %	0,9432	3,5554	874	403	1 277



## RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le Groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les instruments financiers dérivés actifs, créances commerciales, placements de trésorerie. La gestion du risque pour les instruments financiers, les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectuent en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers.

Compte tenu du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients, de la répartition mondiale de la clientèle du Groupe, et des procédures de gestion des risques commerciaux, le management estime qu'il n'est pas exposé à une concentration excessive du risque de crédit client.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

En 2015, le Groupe a restructuré son endettement afin d'allonger significativement la maturité moyenne de la dette :

- Signature d'un crédit syndiqué de 100 millions d'euros avec 50% dédiés aux opérations de croissance externe et 50% destinés au financement du Besoin en Fonds de Roulement du Groupe. Ce crédit a une maturité de 5 ans.
- Signature d'un emprunt obligataire « Euro PP » pour 30 millions d'euros dont 10 millions à maturité 6 ans et 20 millions d'euros à maturité 7 ans.

	Dettes financières	Fournisseurs	Autres éléments de passif	Total
<b>Au 31/01/2014</b>				
Echu	1 661	1 642	472	3 775
< 3 mois	1 783	28 726	18 991	49 500
3 à 12 mois	38 971	295	5 250	44 516
1 à 5 ans	36 794		72	36 866
> 5 ans	1 908			1 908
<b>Total</b>	<b>81 117</b>	<b>30 663</b>	<b>24 785</b>	<b>136 565</b>
<b>Au 31/12/2015</b>				
Echu	6 928	3 708	4 815	15 452
< 3 mois	6 664	28 995	16 846	52 505
3 à 12 mois	13 881	6 184	8 101	28 166
1 à 5 ans	39 328		2	39 330
> 5 ans	32 527		2	32 529
<b>Total</b>	<b>99 328</b>	<b>38 888</b>	<b>29 766</b>	<b>167 982</b>

## RISQUE DE CAPITAL

PSB INDUSTRIES gère son capital en utilisant deux ratios :

- L'un égal à l'endettement net divisé par la somme des capitaux propres (le Gearing).
- L'autre égal à l'endettement net divisé par l'EBITDA (le Leverage).

La politique de PSB INDUSTRIES est de contenir ses ratios respectivement en dessous de 150% et de 3,0 x en dehors des périodes de forte croissance ou la limite peut être portée à 175% et de 3.5 x.





Au 31 décembre 2015, 20 millions d'euros de dettes financières sont assorties de clauses portant sur les deux ratios financiers énoncés ci-dessus. Le Groupe satisfait à ces ratios.

La Dette Financière Nette au 31 décembre 2015 s'élève à 81.9 millions d'euros (Dette Financière Brute – Trésorerie).

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Total des dettes financières	99 328	81 117
Trésorerie et équivalents	(17 436)	(12 154)
Endettement net (1)	81 892	68 963
Capitaux propres (2)	128 913	109 461
Gearing ratio Non Proforma (1)/(2) *	64%	63%
Gearing ratio Proforma *	41%	45%
EBIT	29 535	22 702
Amortissements et provisions	19 804	18 252
EBITDA Non Proforma (3) *	49 339	40 954
Leverage Non Proforma * (1)/(3)	1,7	1,7
Leverage Proforma *	1,1	1,3

\* Le calcul pro-forma revient à exclure du calcul les impacts estimés liés aux variations de périmètre ayant eu lieu au cours de l'exercice.

### 3.6.18. Instruments financiers

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur, estimés à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs. Les justes valeurs sont appréciées selon la hiérarchie établie selon la norme IFRS 13 en niveau 2.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de hiérarchie des justes valeurs.

Instrument de change	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
USD vente à terme		
<b>Couverture de juste valeur</b>		
JPY vente à terme		
<b>Négoce</b>		
USD achat de Put		
JPY achat de Put	112 000	2
<b>Total</b>		<b>2</b>
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>		
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
Achat de Cap		
2016	750	
2017		
2018 et plus		
<b>Total</b>	<b>750</b>	
<b>Instruments financiers dérivés actifs court terme</b>	<b>N/A</b>	<b>2</b>
<b>Instruments financiers dérivés actifs long terme</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>



## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ACTIFS AU 31/12/2015

Instrument de change	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
USD vente à terme	18 000	(95)
Couverture de juste valeur		
JPY vente à terme	75 000	(9)
Négoce		
USD vente de Call		
JPY vente de Call	112 000	(19)
<b>Total</b>		<b>(123)</b>
Instrument de taux d'intérêts		
Couverture de flux de trésorerie		
Swap Euribor 3M/taux fixe		
2016	34 569	(183)
2017	4 186	(13)
2018 et plus	11 371	(34)
<b>Total</b>	<b>50 126</b>	<b>(230)</b>
Vente de Floor		
2016	750	(14)
2017		
2018 et plus		
<b>Total</b>	<b>750</b>	<b>(14)</b>
<b>Instrument financiers dérivés passifs court terme</b>	<b>N/A</b>	<b>(319)</b>
<b>Instrument financiers dérivés passifs long terme</b>	<b>N/A</b>	<b>(47)</b>

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS PASSIFS AU 31/12/2015

### COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Ce tableau résume les impacts avant impôts sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de la comptabilisation des instruments financiers.

Instrument de change	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Négoce
Valeur de marché au 31/12/2014	(23)	24	0
Impact sur le résultat opérationnel		(9)	
Impact sur le résultat financier	(95)		(19)
Impact sur les capitaux propres			
<b>Valeur de marché au 31/12/2015</b>	<b>(118)</b>	<b>15</b>	<b>(19)</b>
Instrument de taux			
Valeur de marché au 31/12/2014	(882)		
Impact sur le résultat opérationnel			
Impact sur le résultat financier			
Impact sur les capitaux propres	638		
<b>Valeur de marché au 31/12/2015</b>	<b>(244)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ces données recensent toutes les informations significatives relatives aux engagements hors bilan.



### 3.6.19. Engagements hors bilan

	A 1 an au plus	A 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
<b>Engagements reçus</b>					
Financement bancaire				0	1 962
Cautions				0	0
Nantissements				0	0
<b>Engagements donnés</b>					
Cautions	235	1 508	419	2 162	5 706
Nantissements	1 332	1 452	192	2 976	12 358
Autres*	48 000	19 000		67 000	0

\* Les montants des autres engagements correspondent aux montants du nominal des instruments financiers pour la couverture de taux et de change.

Ces données recensent toutes les informations significatives relatives aux engagements hors bilan.

### 3.6.20. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions en circulation (3 675 000 actions) auquel s'ajoute 1 500 Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existante, 16 500 actions gratuites et à l'exclusion des titres d'autocontrôle (12 865 actions en moyenne sur l'année 2015 et 15 718 sur 2014).

	2015	2014
Résultat net part du groupe (en Keuros)	20 756	13 908
Nombre d'actions en circulation (hors titres en autocontrôle)	3 662 135	3 659 282
Résultat net part du groupe (en euros)	5,67	3,80
Résultat net part du groupe dilué (en euros)	5,64	3,80

### 3.6.21. Coût des ventes

La composition de ce poste se répartit ci-dessous :

	2015	2014
Matières et sous-traitance	123 331	100 494
dont variation de stock	(4 400)	801
Main d'oeuvre (y compris intérim)	69 046	54 838
Amortissements industriels	17 461	14 501
Pertes et gains de change sur opérations commerciales	(289)	(36)
Autres coûts de production	43 933	35 693
<b>Total</b>	<b>253 482</b>	<b>205 490</b>



### 3.6.22. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'élevèrent à 6 418 milliers d'euros en 2015 soit 1,9 % du chiffre d'affaires.

Aucun frais de développement n'a été activé à ce jour, car les critères d'activation définis par IAS 38 et rappelés ne peuvent être appréciés en général qu'en fin de projet (procédure de qualification de ces projets très longue -parfois plusieurs années-, pendant laquelle il existe une incertitude très forte sur les perspectives de commercialisation et de rentabilité).

### 3.6.23. Frais de personnel et effectifs

Les frais de personnel incluent la participation, l'intéressement des salariés et les droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière. Une charge de 752 milliers d'euros a été comptabilisée en 2015 au titre des régimes à cotisation définie.

	2015	2014
Coût des ventes	59 203	46 916
Recherche et développement	5 398	3 817
Commercial	6 665	5 081
Administratif	14 546	10 758
<b>Total</b>	<b>85 812</b>	<b>66 572</b>

Les frais de personnel se ventilent (hors intérim) de la manière suivante :

L'effectif global du Groupe, hors intérim, s'élève à 2 138 personnes en 2015. Ce chiffre n'inclut pas Baikowski Japan Corp. (22 personnes), Baikowski Korea Corp. (2 personnes), Bureau commercial Chine (1 personne) et Alko (pas d'effectif) qui sont consolidées par mise en équivalence

### 3.6.24. Amortissement et dépréciations

Les charges nettes d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

	2015	2014
<b>Amortissements</b>		
Droits de propriété industrielle et commerciale	(167)	(198)
Autres immobilisations incorporelles	(941)	(300)
Terrains	(28)	(30)
Constructions	(3 122)	(2 549)
Installations techniques, matériel et outillage	(13 734)	(12 900)
Autres immobilisations corporelles	(1 251)	(1 062)
<b>Total</b>	<b>(19 244)</b>	<b>(17 039)</b>
<b>Dépréciations</b>		
Perte de valeur sur Goodwill	0	0
Perte de valeur sur immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	131	0
Stocks	(522)	794
Clients	922	(656)
Provisions sur compte courant	215	0
<b>Total</b>	<b>746</b>	<b>138</b>



Les amortissements se ventilent de la manière suivante :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Coût des ventes	(17 485)	(15 810)
Recherche et développement	(455)	(422)
Commercial	(666)	(85)
Administratif	(638)	(722)
<b>Total</b>	<b>(19 244)</b>	<b>(17 039)</b>

### 3.6.25. Détail des autres produits et charges opérationnels

#### DETAIL DES AUTRES PRODUITS

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Produit de cession des éléments d'actif	0	183
Crédit d'impôt recherche	1 014	1 104
CICE	1 531	1 247
Gains sur litiges	0	0
Reprise de provision	0	0
Gains sur dettes irrécouvrables		172
Autres	778	507
<b>Total</b>	<b>3 322</b>	<b>3 213</b>

#### DETAIL DES AUTRES CHARGES

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Valeur nette comptable des éléments d'actif	(224)	(167)
Litige	0	(250)
Dotation aux provisions	0	(193)
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	0	0
Pertes sur créances irrécouvrables	0	(497)
Honoraires d'acquisition	(807)	(552)
Autres	(1 724)	(840)
<b>Total</b>	<b>(2 755)</b>	<b>(2 499)</b>



### 3.6.26. Détermination de l'EBITDA

La détermination de l'EBITDA (Earnings Before Tax Depreciation and Amortization) se décompose de la manière suivante :

en milliers d'euros	2015	dont amortis- sements et provisions	2014	dont amortis- sements et provisions
Chiffre d'affaires (note 3.6.29)	329 318		261 968	
Matières et sous-traitance	(123 331)		(100 494)	
<b>Marge brute</b>	<b>205 987</b>		<b>161 474</b>	
Coûts des ventes (note 3.6.21)	(130 151)	(17 578)	(104 996)	(16 198)
Frais de recherche et développement (note 3.6.22)	(6 417)	(501)	(4 508)	(454)
Frais commerciaux et de distribution	(15 025)	(104)	(12 708)	(81)
Coûts administratifs	(25 426)	(686)	(17 274)	(624)
Autres produits opérationnels (note 3.6.25)	3 322		3 213	914
Autres charges opérationnelles (note 3.6.25)	(2 755)	(300)	(2 499)	(843)
<b>Résultat opérationnel avant écart d'acquisition (EBITA)</b>	<b>30 170</b>	<b>(19 169)</b>	<b>22 754</b>	<b>(17 286)</b>
Dépréciation écarts d'acquisition et relation client	(635)	(635)	(52)	(52)
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>29 535</b>	<b>(19 804)</b>	<b>22 702</b>	<b>(17 338)</b>
Amortissements	18 897		16 125	
Provisions passif	907		1 213	
<b>EBITDA</b>	<b>49 339</b>		<b>40 040</b>	

### 3.6.27. Produits et charges financiers

	2015	2014
Produits de trésorerie ou équivalents de trésorerie	(6)	16
Coût de l'endettement financier brut	(3 195)	(2 056)
Coût net de l'endettement financier	(3 201)	(2 040)
Variation valeur des instruments financiers	(121)	(149)
Gains et pertes de charge	1 240	675
Abandon de créances	-	-
Autres*	(83)	(1 260)
Autres produits et charges financiers	1 036	(734)
<b>Total</b>	<b>(2 165)</b>	<b>(2 774)</b>

\* Honoraires (banques, conseils, avocats) engagés dans le cadre de la mise en place en 2014 du crédit syndiqué signé le 3 février 2015.



### 3.6.28. Impôts

PSB INDUSTRIES a opté en 1990 pour le régime d'intégration fiscale pour certaines de ses filiales françaises contrôlées au moins à 95%. Le Groupe intégré comprend au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la société-mère, CGL Pack Annecy, CGL Pack Lorient, CGL Pack Service et Baikowski.

La charge fiscale s'analyse comme suit :

	2015	2014
<b>Impôt exigible</b>		
Charge d'impôt exigible	8 418	6 481
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs		
<b>Impôt différé</b>		
Différences temporelles	(1 284)	115
Variation de taux		
<b>Total impôt sur les résultats</b>	<b>7 134</b>	<b>6 596</b>

#### RECONCILIATION DE LA CHARGE D'IMPOT

<b>Réconciliation de la charge d'impôt</b>	2015	2014
Résultat net part du groupe	20 756	13 908
Impôt sur les résultats	7 134	6 596
Intérêts minoritaires		
Résultat des sociétés mises en équivalence	(520)	(576)
Résultat comptable avant impôts (A)	27 370	19 928
Charge d'impôt théorique (33,33 % en 2015 et 2014)	9 122	6 642
Impôt société additionnel	68	397
Différentiel de taux des filiales étrangères	(79)	148
Variation de taux N versus N-1		
Différence permanente (CIR et CICE compris)	(930)	(708)
Utilisation de report déficitaire non reconnu antérieurement	(750)	503
Non activation de pertes 2015	399	
Impôts différés liés à des reports déficitaires		(524)
Impôts différés liés à des crédits d'impôts	(660)	(26)
Autres	(36)	163
Charge réelle d'impôt	7 134	6 596
Taux effectif d'imposition (Impôt réel/A)	26,07	33,10

#### VARIATION DES IMPOTS DIFFERES

	2015	2014
Impôts différés nets au 1er janvier	1 270	(257)
Charge (produit) de l'exercice	(1 284)	115
Impôts directement imputés en capitaux propres	213	253
Autres effets (change, périmètre...)	2 001	1 159
<b>Impôts différés passifs nets au 31 décembre</b>	<b>2 200</b>	<b>1 270</b>



## ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF

	2015			2014		
	Actif	Passif	Résultat	Actif	Passif	Résultat
Immobilisations corporelles	456	6 594	728	825	7 103	(352)
Réévaluation des terrains à la juste valeur	0	597	0		597	
Stocks	941	0	414	858	31	97
Instruments financiers	173		40	332	33	3
Autres actifs	1 228	1 728	(178)	720		524
Report fiscaux déficitaires	0		(212)	212		33
Provisions pour retraites	2 746	0	104	2 465		94
Autres provisions	206	0	54	179	27	(62)
Participation des salariés	577	0	77	500		(138)
Autres	788	396	257	839	409	(84)
Reclassement actif/passif	(1 842)	(1 842)	0	(2 577)	(2 577)	0
<b>Total</b>	<b>5 273</b>	<b>7 473</b>	<b>1 284</b>	<b>4 353</b>	<b>5 623</b>	<b>115</b>

Le Groupe ne comptabilise pas d'impôt différé sur les réserves potentiellement distribuables de sa coentreprise japonaise.





### 3.6.29. Information sectorielle

#### PAR SECTEUR D'ACTIVITE

	Luxe & Beauté	Agroalimentaire & Distribution	Chimie de Spécialités	Santé & Industrie	Holding	Elimination	Total
<b>En 2015</b>							
Indicateurs de résultat							
Chiffre d'affaires	144 841	49 556	43 277	92 888	5 261	(6 505)	329 318
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	8 084	2 794	4 300	3 950	115		19 243
Résultat opérationnel	11 142	4 616	5 515	8 550	(288)	0	29 535
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			520				520
Actif							
Immobilisations corporelles nettes	38 962	19 644	30 687	28 234	1 335	(3 246)	115 616
Investissements industriels nets	5 439	1 671	2 058	3 531	28		12 727
BFR opérationnel*	31 824	5 706	12 876	15 768	537	(10 281)	56 430
<b>Total bilan</b>	<b>124 938</b>	<b>42 185</b>	<b>57 999</b>	<b>97 031</b>	<b>94 516</b>	<b>(99 035)</b>	<b>317 634</b>
Passif courant et non courant	67 932	19 765	24 513	63 474	64 103	(51 069)	188 721
Effectif	1 008	240	149	726	16		2 139
* stocks nets + clients nets - fournisseurs							

	Luxe & Beauté	Agroalimentaire & Distribution	Chimie de Spécialités	Santé & Industrie	Holding	Elimination	Total
<b>En 2014</b>							
Indicateurs de résultat							
Chiffre d'affaires	127 530	48 417	43 139	43 937	3 620	(4 674)	261 968
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	7 271	2 856	4 798	1 998	116		17 039
Résultat opérationnel	9 561	4 086	4 180	4 838	37		22 702
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			576				576
Actif							
Immobilisations corporelles nettes	41 498	18 197	31 566	12 051	1 382		104 694
Investissements industriels nets	1 445	2 251	1 955	3 975	56	1 818	11 500
BFR opérationnel*	31 326	7 279	14 440	5 831	(2 445)		56 431
<b>Total bilan</b>	<b>117 576</b>	<b>41 801</b>	<b>58 341</b>	<b>38 391</b>	<b>53 580</b>	<b>(46 843)</b>	<b>262 846</b>
Passif courant et non courant	72 169	19 653	27 677	18 990	27 219	(12 323)	153 385
Effectif	1 024	243	145	160	6		1 578
* stocks nets + clients nets - fournisseurs							



### PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients.

Les actifs non courants consistent en immobilisations corporelles et incorporelles nettes, et écarts d'acquisition. Ils sont répartis en fonction de la situation géographique des sociétés.

<b>En 2015</b>	<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>Actifs non courants</b>
France	127 207	111 505
Europe (hors France)	93 130	9 174
Amérique	94 685	43 350
Asie	13 076	4 067
Autres	1 218	
<b>Total</b>	<b>329 318</b>	<b>168 096</b>

<b>En 2014</b>	<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>Actifs non courants</b>
France	95 195	105 832
Europe (hors France)	79 479	10 870
Amérique	72 121	23 100
Asie	13 833	3 438
Autres	1 339	
<b>Total</b>	<b>261 968</b>	<b>143 240</b>

### 3.6.30. Parties liées

#### TRANSACTIONS AVEC LES COENTREPRISES

Les opérations suivantes concernent les relations avec les sociétés Baikowski Japan Corporation, Baikowski Korea Corp. et Alko (mises en équivalence). Ce sont des opérations de ventes et d'achats réalisées au prix de marché.

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Chiffre d'affaires	9 717	8 853
Achats	2 162	2 730
Clients	2 391	4 096
Compte courant débiteur	645	605
Fournisseurs	160	429

### 3.6.31. Rémunération des membres du Conseil d'administration

<b>Rémunération allouée aux membres du conseil d'administration</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Jetons de présence	192	155



### 3.6.32. Rémunération des dirigeants

Cette rémunération concerne les membres du Comex.

Une charge de 74.5 milliers d'euros a été comptabilisée en 2015 au titre des régimes à cotisation définie par les dirigeants.

	2015	2014
Avantages à court terme	1 781	1 536
Avantages à long terme		
Paievements fondés sur des actions		
<b>Total rémunération</b>	<b>1 781</b>	<b>1 536</b>

### 3.6.33. Contrat de location financement

	Paievements minimaux futurs	Paievements minimaux futurs au titre des contrats de location simple
<b>En 2015</b>		
Inferieur à un an	847	408
Entre un et cinq ans	537	198
Plus de cinq ans		
<b>Total</b>	<b>1 384</b>	<b>606</b>
<b>En 2014</b>		
Inferieur à un an	420	361
Entre un et cinq ans	805	251
Plus de cinq ans		
<b>Total</b>	<b>1 225</b>	<b>612</b>

### 3.6.34. Evénements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de son plan stratégique Ambition 2020, PSB INDUSTRIES a annoncé le 8 février 2016 avoir procédé à l'acquisition de 100% du groupe Topline, un groupe implanté aux Etats Unis d'Amérique (2 sociétés), en France (1 société), au Mexique (1 société) et en Chine (2 sociétés), détenu par Charles Chang (fondateur) et réalisant environ 68 millions d'euros de chiffre d'affaires. Cette acquisition a été financée entièrement par recours à de la dette financière, à travers l'utilisation de lignes disponibles. La valeur des titres, paiement différé inclus représente 14,3 millions d'euros et la dette à la date d'acquisition représentait 16,2 millions d'euros. La date de la prise de contrôle des opérations est le 29 janvier 2016.

L'acquisition ayant été réalisée peu avant la publication des comptes annuels, PSB INDUSTRIES n'est pas en mesure de rendre public des informations financières détaillées, celles-ci n'étant pas finalisées à la date d'émission du présent document.



### 3.6.35. Honoraires des commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG	2015		2014	
	en euro HT	en %	en euro HT	en %
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	91 700	51	73 450	58
Filiales intégrées globalement	89 600	49	53 100	42
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes				
Emetteur				
Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total audit</b>	<b>181 300</b>	<b>100</b>	<b>126 550</b>	<b>100</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social				
Autres				
<b>Sous-total autres prestations</b>				
<b>Total</b>	<b>181 300</b>	<b>100</b>	<b>126 550</b>	<b>100</b>

MAZARS	2015		2014	
	en euro HT	en %	en euro HT	en %
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	66 600	21	57 950	16
Filiales intégrées globalement	187 500	60	154 400	43
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes				
Emetteur	32 500	10	48 260	14
Filiales intégrées globalement	9 000			
<b>Sous-total audit</b>	<b>295 600</b>	<b>92</b>	<b>260 610</b>	<b>73</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	14 822	5	9 287	3
Autres		0	86 074	24
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>14 822</b>	<b>5</b>	<b>95 361</b>	<b>27</b>
<b>Total</b>	<b>310 422</b>	<b>97</b>	<b>355 971</b>	<b>100</b>



### 3.7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.6.2.2 « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2015 » de l'annexe aux comptes consolidés relative aux nouvelles normes d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.



## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 3.6.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés expose les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter \_\_\_\_\_ du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans cette note de l'annexe aux comptes consolidés.
- Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un goodwill a été affecté et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 3.6.2.4. et 3.6.4. de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.6.2.4. et 3.6.4. donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Annecy-le-Vieux et Lyon, le 9 mars 2016*

Les commissaires aux comptes

---

**MAZARS**

Alain CHAVANCE

---

Bruno POUGET

---

**ERNST & YOUNG et  
Autres**

Sylvain LAURIA

---



### 3.8. Comptes sociaux et annexes

#### 3.8.1. Comptes Sociaux

##### 3.8.1.1. Bilan de la société mère

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Actif immobilisé</b>		
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Logiciels	28	68
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Terrains	11	11
Constructions	127	153
Autres immobilisations corporelles	48	70
Immobilisations financières		
Participations	47 470	27 873
Créances rattachées à des participations		
Actions propres	544	629
Prêts	25 288	22 173
Autres immobilisations financières	1 207	813
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>74 722</b>	<b>51 790</b>
<b>Actif circulant</b>		
Avances et acomptes versés	26	12
Clients et comptes rattachés	2 677	685
Autres créances	19 566	1 319
Valeurs mobilières de placement	-	952
Disponibilités	457	568
Charges constatées d'avance	2	45
<b>Total actif circulant</b>	<b>22 728</b>	<b>3 581</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>97 449</b>	<b>55 371</b>



<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	7 350	7 350
Prime d'émission	10 125	10 128
Ecart de réévaluation	29	29
Réserve légale	735	735
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	6 588	8 743
Report à nouveau	24	134
Acompte sur dividende	-	(1 838)
Résultat de l'exercice (bénéfice)	8 079	3 591
Provisions réglementées	45	-
<b>Total capitaux propres</b>	<b>32 974</b>	<b>28 872</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques et charges	29	-
<b>Total des provisions</b>	<b>29</b>	<b>-</b>
<b>Dettes</b>		
Autres emprunts obligataires	30 000	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 731	20 031
Emprunts et dettes financières divers	4 710	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 105	2 028
Dettes fiscales et sociales	3 470	1 128
Autres dettes	151	1 933
<b>Total des dettes</b>	<b>63 167</b>	<b>25 120</b>
Ecart de conversion passif	1 279	1 379
<b>Total du passif</b>	<b>97 449</b>	<b>55 371</b>





### 3.8.1.2. Compte de résultat de la société mère

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Vente de services	6 024	3 986
Transfert de charges	133	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>6 157</b>	<b>3 986</b>
Autres achats et charges externes	(2 565)	(2 343)
Impôts et taxes	(143)	(213)
Salaires, traitements et charges sociales	(2 712)	(1 407)
Dotations aux amortissements et provisions	(144)	(116)
Autres charges	(855)	(1 290)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(6 418)</b>	<b>(5 369)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(261)</b>	<b>(1 383)</b>
Produits financiers de participation	7 000	5 346
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	384	193
Autres produits financiers	3 346	160
Reprises sur provision et transfert de charges		-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>10 730</b>	<b>5 699</b>
Intérêts et charges assimilés		(143)
Autres charges financières	(115)	(248)
Dotation aux provisions sur actif financier	(1 339)	-
	(1 453)	(391)
<b>Résultat financier</b>	<b>9 277</b>	<b>5 308</b>
Résultat courant avant impôt	9 017	3 925
Cession d'autres immobilisations		29
Autres produits exceptionnels		-
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>-</b>	<b>29</b>
VNC des autres immobilisations cédées		(29)
Autres charges exceptionnelles	(45)	(2)
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>(45)</b>	<b>(31)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(45)</b>	<b>(2)</b>
Impôt sur les bénéfices	(892)	(332)
<b>Total des produits</b>	<b>16 888</b>	<b>9 714</b>
<b>Total des charges</b>	<b>(8 809)</b>	<b>(6 123)</b>
<b>Bénéfice (total des produits - total des charges)</b>	<b>8 079</b>	<b>3 591</b>



### **3.8.1.3. Annexe aux comptes sociaux**

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

#### **3.8.1.3.1. Faits marquants de l'exercice**

Au cours de l'année 2015, PSB Industries SA a exercé son rôle de holding animatrice. A ce titre, elle a procédé le 10 mars 2015, à l'acquisition du groupe Plastibell au travers du rachat de la holding DTP Holding SAS. Cette acquisition, dont le prix s'élève à 19.6 millions d'euros, a été financée principalement par recours à de l'endettement externe. A ce titre, le 3 février 2015, PSB INDUSTRIES a finalisé avec 5 groupes bancaires un crédit syndiqué de 100 millions d'euros, d'une maturité minimum de 5 ans, qui est dédié au financement des acquisitions et des investissements du plan Ambition 2020. En complément de ce financement la société a contracté une obligation d'une valeur nominale de 30 millions d'euros composée de deux tranches : 10 millions d'euros à maturité juin 2021 et 20 millions d'euros à maturité juin 2022.

Par ailleurs l'assemblée générale du 22 mai 2015 a procédé à une actualisation des statuts de la société portant principalement sur les modalités de gouvernance. Les statuts sont détaillés au chapitre 5.2. Le Conseil d'administration de la société a évolué suite à l'assemblée générale du 22 mai 2015 et à la démission de certains administrateurs le 15 décembre 2015. Au 31/12/2015 le Conseil d'administration est composé de 7 membres : Monsieur Olivier Salaun (Président), Madame Carine Salvy (Administrateur référent), Monsieur François Xavier Entremont, Madame Claire Fosse, Monsieur Cyril de Mont-Marin, Monsieur Gérard Séguret et la société Provendis SA.

Le Conseil d'administration du 6 novembre 2015 a décidé l'attribution de 16 500 actions gratuites de performance, soumises à des critères de performance, à échéance 6 novembre 2018. Au cours de l'année 2015, l'actionariat de la société a évolué. La société compte désormais trois actionnaires détenant plus de 20% du capital, la famille Entremont, la société Provendis SA et la société Union Chimique.

#### **3.8.1.3.2. Principes comptables**

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du Code de commerce ainsi que du règlement 2014-3 relatif au plan comptable retenant notamment les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- prudence,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

#### **3.8.1.3.3. Méthodes d'évaluation**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

##### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de deux exercices.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :



agencement terrains	10 ans	linéaire
constructions	30 ans	linéaire
agencements	10 ans	linéaire
meublier de bureau	10 ans	linéaire
matériel de bureau	5 ans	linéaire

#### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'acquisition d'une participation est supérieure à sa valeur d'utilité. Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres (éventuellement retraités pour tenir compte d'éléments hors bilan), et des perspectives de rentabilité de la filiale. Les titres de placement sont dépréciés lorsque leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. Les prêts et autres créances sont dépréciés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

#### CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Certaines créances sont éventuellement dépréciées, par voie de dépréciation, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

#### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation avérée (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'un événement passé, et dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

#### ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers.

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetés (au prorata de l'ancienneté). Voir note 14 « Comptes consolidés »

#### INTÉGRATION FISCALE

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place à compter du 1er janvier 1990.

Les sociétés concernées sont PSB INDUSTRIES, CGL Pack Service, CGL Pack Annecy, CGL Pack Lorient et Baikowski.

#### 3.8.1.3.4. Immobilisations incorporelles

Immobilisations Incorporelles	Au 01/01/2015	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2015
<b>Valeur brute</b>				
Logiciels	394			394
<b>Total</b>	<b>394</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>394</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Logiciels	(326)	(40)		(366)
<b>Total</b>	<b>(326)</b>	<b>(40)</b>	<b>-</b>	<b>(366)</b>



### 3.8.1.3.5. Immobilisations corporelles

Immobilisations Corporelles	Au 01/01/2015	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2015
<b>Valeur brute</b>				
Terrains	11	-	-	11
Constructions	725			725
Installations techniques, matériel et outillage	35			35
Autres immobilisations corporelles	390	28	(2)	416
<b>Total</b>	<b>1161</b>	<b>28</b>	<b>(2)</b>	<b>1187</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Terrains	-			-
Constructions	(589)	(24)		(613)
Installations techniques, matériel et outillage	(20)	(2)		(22)
Autres immobilisations corporelles	(319)	(49)	1	(367)
<b>Total</b>	<b>(928)</b>	<b>(74)</b>	<b>1</b>	<b>(1002)</b>

### 3.8.1.3.6. Immobilisations financières

Immobilisations Financières	Au 01/01/2015	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2015
<b>Valeur brute</b>				
Participations	27 873	19 597		47 470
Créances rattachées à des participations	-			-
Autres prêts	22 033	4 636	(1 381)	25 288
Autres prêts - intérêts à recevoir	-			-
Actions propres	629	3 772	(3 857)	544
Autres titres immobilisés	35	19		54
Autres créances immobilisées	778	4 145	(3 772)	1 152
<b>Total</b>	<b>51 348</b>	<b>32 169</b>	<b>(9 010)</b>	<b>74 507</b>
<b>Actions propres</b>				
En nombre de titres	17 611	78 252	(86 058)	9 805
En valeur (FIFO)	629	3 772	(3 857)	544

Au 31 décembre 2015, le cours de PSB Industries s'établit à 55,40 euros et le cours moyen de décembre 2015 à 55,99 euros.

Au cours de l'exercice 2015, PSB Industries a acheté les titres de la société DTP Holding SAS pour un prix de 19 324 K€ auxquels ont été rajouté 272 k€ de frais d'acquisition.

Au 31/12/2015, le capital restant dû sur le prêt de PSB Industries à Mar-Lee, filiale détenue indirectement à 100 %, représente 24 461 k€. Au cours de l'exercice 2015, PSB Industries a octroyé un prêt en dollars à la société Ceica Plasticos détenue indirectement à 100%. Au 31 décembre 2015, le nominal de ce prêt représente 826 K€, intérêts courus compris.



### 3.8.1.3.7. Provisions inscrites au bilan

Provisions inscrites au bilan	Au 01/01/2015	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2015
Valeur brute				
Provisions pour risques	-	29	-	29
Provisions pour réglementées	-	45	-	45
Provisions pour dépréciation	658	-	-	658
<b>Total</b>	<b>658</b>	<b>74</b>	<b>-</b>	<b>732</b>

### 3.8.1.3.8. Etat des créances

	Montant brut
Impôt sur les bénéfices	1 970
Prêts court terme filiales	17 354
Autres créances	241
<b>Total</b>	<b>19 566</b>

### 3.8.1.3.9. Valeurs mobilières de placement

	Montant brut
FCP / Sicav monétaires	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

*Au cours de l'exercice 2015, PSB Industries a cédé l'ensemble des FCP et SICAV monétaires détenus.*

Au cours de l'exercice 2015, PSB Industries a cédé l'ensemble des FCP et SICAV monétaires détenus.

### 3.8.1.3.10. Etat des dettes

	Montant brut
Autres emprunts obligataires	30 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	23 731
Emprunts et dettes financières diverses	4 300
Fournisseurs et comptes rattachés	1 105
Intégration fiscale	410
Impôt sur les bénéfices	1 785
Autres dettes fiscales et sociales	1 685
Autres dettes	151
<b>Total</b>	<b>63 167</b>

Au cours de l'exercice a eu lieu la signature d'un crédit syndiqué de 100 millions d'euros. 50 millions d'euros, non amortissables, sont destinés au financement du Besoin en Fonds de Roulement de la société et ses filiales avec une maturité février 2020. 50 millions d'euros, amortissables, sont destinés au financement des opérations de croissance externe de la société et ses filiales avec une maturité février 2020. A ce titre 20 millions d'euros ont été utilisés au 31 décembre 2015.

Au cours de l'exercice a eu lieu la signature d'un emprunt obligataire « Euro PP » pour 30 millions d'euros dont 10 millions à maturité juin 2021 et 20 millions d'euros à maturité juin 2022.



### 3.8.1.3.11. Charges à payer

	<b>Montant brut</b>
Fournisseurs factures non parvenues	656
Dettes fiscales et sociales	871
Autres dettes	58
<b>Total</b>	<b>1 585</b>

### 3.8.1.3.12. Capital

	Au 01/01/2015	Affectation du résultat	Dividendes versés	Acompte / dividendes	Activation BSA	Résultat 2015	Au 31/12/2015
Capital	7 350	-	-	-	-	-	7 350
Primes d'émission	10 128	-	-	-	(3)	-	10 125
Réserves	9 641	3 591	(5 856)	-	-	-	7 376
Acompte sur dividende	(1 838)	-	1 838	-	-	-	-
Résultat	3 591	(3 591)	-	-	-	8 079	8 079
<b>Total</b>	<b>28 872</b>	<b>-</b>	<b>(4 018)</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>8 079</b>	<b>32 930</b>

*Le capital social est égal à 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions ordinaires de 2 euros de nominal.*

### ACTIONS GRATUITES DE PERFORMANCE

Dans le cadre de l'article L.225-197-1 et suivant du Code du commerce et des autorisations votées en Assemblées Générales, le Conseil d'administration a attribué 16 500 des actions gratuites de performance à ses mandataires sociaux et à certains salariés de PSB INDUSTRIES le 6 novembre 2015. Ces attributions ont pour objectif d'encourager la réalisation des objectifs long terme de PSB INDUSTRIES et la création de valeur qui doit en découler pour les actionnaires. Pour ce faire l'acquisition définitive des actions est soumise à des conditions de performance et à l'obligation de présence au sein de la société à la date définitive d'acquisition soit le 07 novembre 2018. Les critères de performance portent sur la totalité des actions attribuées. Ils prennent en compte pour partie l'évolution de la rentabilité opérationnelle consolidée, pour partie l'évolution du retour sur capitaux employés et enfin l'évolution de la performance boursière de PSB Industries par rapport au marché. Le Conseil d'administration considère que ces trois critères, appréciés sur une période de trois exercices pleins sont complémentaires, conformes aux objectifs long terme de PSB INDUSTRIES et sont de nature à favoriser une croissance durable et profitable de PSB INDUSTRIES. Ils sont exigeants mais demeurent motivants pour les bénéficiaires. Pour que la totalité des actions attribuées gratuitement, au titre des trois critères, puisse être acquise par les bénéficiaires au terme de la période d'acquisition, des niveaux de performance définis par le Conseil d'administration mais non rendus publics pour des raisons de confidentialité doivent être atteints ou dépassés. En deçà de ces niveaux, l'attribution est dégressive voire nulle en cas de franchissement de niveaux minimum fixés par le Conseil d'administration. Les actions ne sont définitivement acquises qu'au terme d'une période de 3 ans suffisamment longue pour pouvoir apprécier la performance réalisée.

Au titre de cette attribution, la société a provisionné au cours de l'exercice 2015, une charge de 29 237 euros, montant qui est comptabilisé au passif au 31 décembre 2015 en provision pour risque.



## BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D' ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES (BSAANE) :

Au cours de l'exercice 2015, 1500 BSAANE ont été exercés le 17 décembre 2015 pour un prix d'exercice 34.53 euros. La société a remis aux bénéficiaires des actions préalablement achetées par la société au cours de l'exercice 2015. La société a comptabilisé une charge de 21 105 euros.

Au 31 décembre 2015, demeurent 1 500 BSAANE autorisés par le Conseil d'administration du 6 février 2014 et non levés, exerçable à partir du 1<sup>er</sup> août 2016 et jusqu'au 31 décembre 2017.

Les 16 500 actions gratuites de performance et les 1 500 BSA sont les seuls éléments dilutifs existants chez PSB Industries SA.

### 3.8.1.3.13. Charges et produits constatés d'avance

#### 3.8.1.3.14. Ventilation du chiffre d'affaires net

Charges et produits constatés d'avance	Montant brut
Charges constatés d'avance	1
Produits constatés d'avance	-
<b>Total</b>	<b>1</b>

### 3.8.1.3.15. Avances aux dirigeants

Ventilation du chiffre d'affaires net	Montant brut
France	5 735
Export	290
<b>Total</b>	<b>6 024</b>

Aucune avance financière n'a été faite aux dirigeants.

### 3.8.1.3.16. Engagements financiers

#### ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSION

La société est redevable envers certains de ses anciens salariés, avant la filialisation de ses activités, d'une garantie de ressources en complément des régimes normaux de retraite. La comptabilisation de la charge est enregistrée au fur et à mesure de leur versement.

En 2015, il a été comptabilisé une charge de 5 milliers d'euros correspondant aux versements effectués durant l'exercice. L'engagement total a été calculé en tenant compte, d'une part, des compléments de retraite auxquels l'entreprise s'est engagée auprès de chacun des bénéficiaires, et d'autre part, de leur espérance de vie calculée à partir d'un tableau statistique communiqué par les notaires.

#### ENGAGEMENTS DE RACHATS DE TITRES

Néant

#### ENGAGEMENTS D'INTEGRATION FISCALE

Les économies d'impôt liées aux déficits des sociétés intégrées sont considérées comme un gain immédiat chez la société-mère. L'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera une charge d'impôt. Cet engagement est évalué au 31 décembre 2015 à 770 milliers d'euros.



#### ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CAUTIONS REÇUES

Néant

#### ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CAUTIONS DONNÉES

Néant

#### ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DIF

Le volume d'heures de formation cumulé qui correspond aux droits acquis au titre du DIF par les salariés au 31 décembre 2014 est de 268 heures. Les droits acquis au titre du DIF ont été transférés sur des Comptes Personnels de Formation en 2015.

#### ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers. Le montant de l'engagement s'élève à 72 583 euros

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetées (au prorata de l'ancienneté)

Hypothèses communes à l'ensemble des sociétés du groupe :

Taux d'actualisation : 2%

Taux d'augmentation des salaires par catégorie :

Ouvriers et Employés : 2%

Techniciens et Agents de Maîtrise : 2%

Cadres : 2.5%

Table de mortalité : Table TF00-02

Age de départ à la retraite : 63 ans

#### ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Montant Nominal au 31/12/15 des SWAP de couverture du risque de taux : 19 000 K€

Montant Nominal au 31/12/15 des ventes à terme pour couverture du risque de change : 18 000 K\$

#### 3.8.1.3.17. Effectif moyen

Au 31 décembre 2015, l'effectif moyen est de 12 personnes.

#### 3.8.1.3.18. Rémunération des dirigeants

Rémunération des dirigeants comptabilisée au cours de l'exercice	Montant brut
Organes d'administration (jetons de présence)	192
Organes de direction (montant dû hors jetons de présence)	567

#### 3.8.1.3.19. Crédit Impôt Compétitivité Emploi

La société bénéficie du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%. Pour l'exercice clos au 31/12/2015, le CICE s'élève à 5 774€, comptabilisé au crédit du compte d'impôt.





Le CICE encaissé au cours de l'exercice 2015 pour un montant de 1 076€, a permis le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers notamment la reconstitution du fonds de roulement, conformément à son objet.

### 3.8.1.3.20. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

<b>Charges et produits financiers concernant les entreprises liés</b>	<b>Montant brut</b>
Charges financières	-
Produits financiers	7 750

### 3.8.1.3.21. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<b>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>Résultat courant</b>	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>Total</b>
Résultat avant impôt	9 016	(45)	8 971
Impôt avant intégration	(938)	15	(922)
<b>Résultat avant intégration</b>	<b>8 079</b>	<b>(30)</b>	<b>8 048</b>
Charge/Produit net d'intégration fiscale	(18)	48	30
<b>Résultat après impôt</b>	<b>8 061</b>	<b>18</b>	<b>8 079</b>

### 3.8.1.3.22. Eléments du bilan concernant les entreprises liées

<b>Eléments du bilan concernant les entreprises liées</b>	<b>2015</b>
Participations	47 470
Créances rattachées à des participations	-
Prêts - intérêts à recevoir	25 288
Créances clients	2 655
Autres créances (compte courant et intégration fiscale)	17 428
Emprunt et dettes financières divers (compte courant)	4 300
Dettes fiscales et sociales (intégration fiscale)	410
Dettes fournisseurs	8



### 3.8.1.3.23. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

<b>Incidences des évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>2015</b>
Résultat de l'exercice	8 079
Impôt sur les bénéfices	892
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>8 971</b>
Variation des provisions réglementées	-
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>8 971</b>

### 3.8.1.4. Tableau des filiales et participations

#### 3.8.1.4.1. Filiales

<b>En euros</b>	<b>Baikowski</b>	<b>CGL Pack Service</b>	<b>DTP</b>	<b>Texen</b>
Capital	4 210 625	2 000 000	3 000 000	4 000 000
Capitaux propres autres que le capital	16 212 841	4 319 398	(221 760)	43 796 026
Quote-part de capital détenue (%)	100	100	100	100
Chiffres d'affaires en 2015	36 667 605	3 631 044	8 330 891	-
Résultat en 2015	3 038 078	2 122 446	(426 074)	3 494 308
Valeur d'inventaire brute des titres détenus	10 736 465	3 803 556	19 324 358	13 333 095
Valeur d'inventaire nette des titres détenus	10 736 465	3 803 556	19 324 358	13 333 095
Dividendes encaissés en 2015	3 500 000	3 500 000	-	-
Prêts et avance accordés	4 470 616	(4 300 000)	7 373 394	5 300 000
Cautions et avals donnés	-	-	-	-

> 50% du capital détenu par la société

#### 3.8.1.4.2. Participations

Néant



### 3.8.1.5. Résultat au cours des cinq derniers exercices

Au 31 décembre (en euros)	2015	2014	2013	2012	2011
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000
Nombre des actions ordinaires existantes	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	16 500	1 500	-	-	-
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 024 476	3 985 798	3 639 397	371 911	238 788
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	9 114 813	4 696 758	7 520 501	4 281 445	4 911 354
Impôt sur les bénéfices	(892 484)	(332 154)	(465 966)	320 451	(425 110)
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	8 078 645	3 590 809	7 030 325	4 691 866	4 160 783
Résultat distribué ***	7 350 000	5 870 927	4 947 930	4 362 096	5 623 429
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	2,24	1,19	1,92	1,25	1,22
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	2,2	0,98	1,91	1,28	1,13
Dividende attribué à chaque action **	2,00	1,60	1,35	1,20	1,55
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	8	7	2	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 500 144	895 273	754 484	-*	-*
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, ...)	664 027	398 016	329 182	-*	-*
<b>Renseignements boursiers</b>					
Cours minimum	58,00	56,00	34,95	28,70	30,47
Nombre de titres échangés	447 100	773 125	787 016	270 754	360 451

\* Les montants ne sont pas fournis, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

\*\* Ce montant sera proposé à l'assemblée générale mixte du 29 avril 2016.

\*\*\* Le calcul du résultat distribué inclut, pour 2015, le dividende à distribuer après approbation par l'AG intégrant les actions propres. Pour les années antérieures, le résultat distribué est le montant du dividende réellement versé.

PSB INDUSTRIES assure depuis le 1er décembre 2012 les prestations de services de conseil, d'animation et d'assistance au profit des sociétés du Groupe, prestations auparavant assurées par la société PSB Services. Celle-ci a été absorbée par PSB INDUSTRIES le 25 Mars 2013.



### 3.9. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

#### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

le contrôle des comptes annuels de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe, les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. A la date d'arrêté des comptes, lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur d'acquisition, ils sont dépréciés par voie de provisions pour les ramener à leur valeur d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant permis la détermination des valeurs d'utilité des principaux titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Annecy-le-Vieux et Lyon, le 9 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Alain CHAVANCE

Bruno POUGET

Sylvain Lauria



### **3.10. Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### **Avec M. Olivier Salaun, président-directeur général**

##### **Indemnité de départ**

##### ***Nature et objet***

Le conseil d'administration, M. Olivier Salaun n'ayant pas participé au vote, a confirmé, lors du renouvellement de son mandat de président-directeur général, l'engagement pris de verser à M. Olivier Salaun une indemnité en cas de départ contraint, ou de révocation ou en cas de non-renouvellement de son mandat de président-directeur général ou de dirigeant mandataire social, sauf faute grave ou lourde, égale à dix-huit mois de sa rémunération fixe mensuelle brute.

##### ***Modalités***

Le versement de cette indemnité est subordonné à la constatation par le conseil d'administration que le ratio d'EBIT sur le chiffre d'affaires consolidé et le Free Cash Flow consolidé, au titre des derniers comptes consolidés (année N) annuels ou semestriels, arrêtés par le conseil d'administration et sans réserve des commissaires aux comptes, soient respectivement :

- au moins égal à 60 % de la moyenne des ratios d'EBIT/CA consolidés des comptes consolidés des deux années précédentes, ce pendant deux exercices consécutifs ;
- et positif pour le Free Cash Flow.



Il est entendu que le critère du Free Cash Flow sera apprécié hors investissements financiers liés à des opérations de croissance externe.

La mesure de la performance se fera comme suit :

- si les deux critères sont remplis, l'indemnité est due intégralement ;
- si un seul des critères est rempli, l'indemnité est due à hauteur de 50 % ;
- si aucun des critères n'est rempli, aucune indemnité n'est due.

Cet engagement n'a pas produit d'effet depuis sa conclusion.

#### ***Motifs justifiant de l'intérêt de l'engagement pour la société***

Votre conseil a motivé cet engagement de la façon suivante : le conseil d'administration a confirmé cet engagement règlementé afin de sécuriser le président-directeur général dans le cadre du plan ambition 2020.

#### **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Avec M. Olivier Salaun, président-directeur général**

##### **Retraite complémentaire « article 83 »**

##### ***Nature et objet***

Le président-directeur général bénéficie, comme les autres cadres, dans les mêmes termes et conditions, du régime de retraite complémentaire dit « article 83 » existant au sein de la société.

##### ***Modalités***

Le montant de la cotisation patronale comptabilisée sur l'exercice 2015 au titre de ce régime complémentaire de retraite s'élève à € 18.259,20 pour le président-directeur général.

Annecy-le-Vieux et Lyon, le 9 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Alain Chavance

Bruno Pouget

Sylvain Lauria



## 4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 4.1. Le Conseil d'administration

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'administration est composé de sept membres et deux censeurs. Il n'y a pas de membre élu par les salariés. Chaque membre du Conseil d'administration doit détenir au moins 60 actions.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration du 27 janvier 2015.

Le chapitre 2.3 du présent Rapport Financier Annuel précise la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des membres du Conseil d'administration.

Composition du Conseil d'administration :

Nom	Nationalité	Age	Mandat au sein de la société	Echéance
Monsieur Olivier Salaun	Française	44	Président Directeur Général	AGM 2019
Monsieur François-Xavier Entremont	Française	44	Administrateur	AGM 2019
Provendis SA représenté par Monsieur Stéphane Rosnoblet	Française	47	Administrateur	AGM 2020
Madame Claire Fosse	Française	52	Administrateur	AGM 2020
Madame Carine Salvy	Française	41	Administrateur Référent	AGM 2020
Monsieur Cyril de Mont-Marin	Française	44	Administrateur	AGM 2020
Monsieur Gérard Séguret	Française	68	Administrateur	AGM 2020
Monsieur Jacques Entremont	Française	76	Censeur	AGM 2019
Monsieur Roger Rosnoblet	Française	75	Censeur	AGM 2019

Le 15 décembre, Majest SC représenté par Monsieur Julien Cachat et Monsieur Alain Wirth ont démissionné de leurs mandats d'administrateur de PSB Industries SA. Le 15 décembre, Jean-Claude Cachat a démissionné de son mandat de censeur.

Le Conseil d'administration est composé à 57% de membres indépendants.

Pour qu'un membre du Conseil d'administration puisse être qualifié d'indépendant au sens de l'article 1.1.a du Règlement Intérieur, il doit respecter les critères suivants :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la PSB Industries SA, ni salarié, ou administrateur d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq (5) années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle PSB Industries SA détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de PSB Industries SA (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq (5) ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de PSB Industries SA ou de son Groupe, ou pour lequel PSB Industries SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité.
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de PSB Industries SA au cours des cinq (5) années précédentes ;
- ne pas être administrateur de PSB Industries SA depuis plus de douze (12) ans.

Par ailleurs, des administrateurs représentant des actionnaires importants de PSB Industries SA peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de PSB Industries SA. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil d'administration, sur rapport du comité des nominations, doit s'interroger systématiquement sur la





qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de PSB Industries SA et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil d'administration retient donc l'ensemble des critères d'indépendance proposés par le Code de gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

A l'occasion du Conseil d'administration du 27 février 2015, le Conseil d'administration a entrepris un examen de sa composition au regard des règles d'indépendance telles que décrites ci-dessus.

Il ressort de cette revue que :

- un membre est mandataire social de PSB Industries SA. Il s'agit de Monsieur Olivier SALAUN.
- deux membres du Conseil d'administration sont des actionnaires significatifs de PSB Industries SA. Il s'agit de : Monsieur François Xavier ENTREMONT et PROVENDIS SA représenté par Monsieur Stéphane ROSNOBLET
- quatre membres constituent des membres indépendants au sens des recommandations inscrites dans le Code du gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Il s'agit de : Madame Claire FOSSE, Madame Carine SALVY, Monsieur Gérard SEGURET et Monsieur Cyril DE MONT-MARIN.

#### **4.2. Contrats de service**

A la date du présent Rapport Financier Annuel, aucun mandataire social n'est lié à PSB Industries SA ou à l'une de ses filiales par un contrat de service qui prévoirait l'octroi de quelques avantages au terme d'un tel contrat.

Monsieur Olivier SALAUN n'est pas lié à PSB Industries SA par un contrat de travail.

Les conventions réglementées sont par ailleurs indiquées en chapitre 3.10.

#### **4.3. Les Comités spécialisés**

##### **4.3.1. Comité d'Audit**

Au cours de l'exercice 2015, et jusqu'à l'approbation des comptes de l'année 2014, PSB Industries SA, conformément à l'article L.823-20 du Code de commerce, a choisi de se placer sous le régime de la dispense et de faire assumer directement par le Conseil d'administration les missions dévolues par la loi au Comité d'audit, à savoir :

- le processus d'élaboration de l'information comptable et financière,
- le contrôle interne et gestion des risques,
- ledit contrôle légal des comptes,
- l'indépendance des commissaires aux comptes.

A partir de mars 2015, conformément à l'article L.823-20 du Code de commerce et à l'article 4.3 du règlement intérieur un comité d'audit a été désigné et a eu en charge : la revue du processus d'élaboration de l'information comptable et financière, la revue contrôle interne et gestion des risques, la revue du contrôle légal des comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Composition du Comité d'audit au 31 décembre 2015 :

- Monsieur Gérard SEGURET (Président)
- Monsieur François-Xavier ENTREMONT
- Monsieur Cyril de MONT-MARIN

##### **4.3.2. Comité des rémunérations**

Au cours de l'exercice 2015, le Comité des rémunérations a eu en charge : la nomination, la révocation et la rémunération des dirigeants sociaux de la société, et ce y compris tout schéma d'intéressement.



Composition du Comité des rémunérations au 31 décembre 2015 :

- Madame Claire FOSSE (Président)
- Madame Carine SALVY
- Monsieur Gérard SEGURET

Monsieur Olivier SALAUN, Président Directeur Général, est invité permanent de ce comité (sauf lorsque le sujet concerne sa propre rémunération et accessoires).

#### 4.3.3. Comité stratégique

Au cours de l'exercice 2015, le Comité stratégique a eu principalement en charge :

- Réflexion sur les orientations et le positionnement des différents sous-Groupes et sociétés qui les composent,
- Budget annuel et plan à 3/5 ans,
- Investissements et désinvestissements,
- Alliances et partenariats,
- Développement de nouveaux produits ou marchés

Composition du Comité stratégique au 31 décembre 2015 :

- Monsieur Olivier SALAUN (Président)
- Monsieur François-Xavier ENTREMONT
- Madame Carine SALVY

#### 4.4. Conflits d'intérêts

Conformément au Règlement Européen d'application de la Directive dite prospectus (règlement CE n°809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004), la Société s'est assurée que le contrôle de la Société ne soit pas exercé de manière abusive, par l'adoption des mesures de gouvernement d'entreprise.

Les conventions réglementées concernant un membre du Conseil d'administration sont recensées dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. PSB Industries SA n'a, à ce jour, pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des mandataires sociaux et de leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

#### 4.5. Déclaration sur la situation des membres des organes d'administration et de direction

Il n'a pas été porté à la connaissance du Groupe pour chaque membre du Conseil d'administration de :

- condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années,
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle les personnes visées et agissant en qualité de mandataire social auraient été associées au cours des cinq dernières années,
- incriminations et/ou sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) contre ces personnes,
- empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration et de direction d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, au cours des 5 dernières années.

#### 4.6. Restrictions

Les membres du Conseil d'administration doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de PSB Industries SA et de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur. Le Groupe a par ailleurs édicté, en complément de la réglementation en vigueur, des règles selon lesquelles toute personne ayant un accès privilégié aux informations financières du Groupe ne pourra notamment céder des titres de PSB Industries SA dans les 30



jours calendaires qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels, et dans les 15 jours calendaires qui précèdent la publication de l'information trimestrielle. Il n'y a pas d'autres restrictions de nature conventionnelle qui auraient été acceptées par les mandataires sociaux concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de PSB Industries SA, hors le cas prévu par l'article 20.2.3 du Code de gouvernement d'entreprise afférent au principe de conservation des actions acquises.

#### **4.7. Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le président du Conseil d'administration rend compte, au terme de ce rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

##### **4.7.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil**

Les informations relatives à la composition du conseil à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil, au renouvellement des mandats d'administrateurs, et aux règles de gouvernance figurent dans les paragraphes 2 et 4 du présent document. Les membres du Conseil d'administration se réunissent selon un calendrier défini en début d'exercice, qui peut être modifié selon les besoins ou à la demande d'administrateurs. Ils sont convoqués par courrier, 8 jours avant la tenue de la séance. A la fin de chaque séance, un procès-verbal de séance est établi, dont un projet est adressé à chaque membre et validé au début de la séance suivante.

En 2015, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois, avec un taux de présence moyen de 86% pour l'arrêté des comptes annuels ou semestriels, la validation des comptes trimestriels, l'approbation des projets de croissance externe et le programme de structuration financière du groupe. Au cours de ces séances, la direction générale du groupe rend compte des opérations conduites au sein des quatre pôles d'activité, accompagnée éventuellement des directions générales des différents métiers. Par ailleurs, des rapports mensuels concernant certains indicateurs d'activité des différents métiers et sociétés, l'activité boursière, ainsi qu'une revue de presse trimestrielle relative à toutes les sociétés du groupe sont adressés aux administrateurs.

Le comité d'audit s'est réuni deux fois concernant la revue du processus d'élaboration de l'information comptable et financière et la revue du contrôle interne et gestion des risques.

Le comité des rémunérations s'est réuni quatre fois concernant les nominations et rémunérations fixes et variables des dirigeants et membres du Comex.

Le comité stratégique s'est réuni trois fois autour de ses attributions qui sont la réflexion sur les orientations et le positionnement des différents pôles et sociétés qui les composent, le budget annuel et le plan à trois et cinq ans, les investissements et les désinvestissements, les alliances et partenariats, le développement de nouveaux produits ou de nouveaux marchés, etc.

##### **4.7.2. Contrôle interne**

Selon les recommandations de l'AMF, le présent rapport a été établi en application du guide de mise en œuvre simplifié du cadre de référence du contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne de PSB INDUSTRIES vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la



- sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du groupe,
- L'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

#### **4.7.3. Dispositif général du contrôle interne**

Toutes les sociétés du groupe sont couvertes par le présent rapport. La filiale japonaise, mise en équivalence, utilise un cadre de référence propre répondant à son organisation décentralisée. L'examen des comptes de la filiale japonaise est par ailleurs réalisé par les auditeurs du groupe dans le cadre d'une mission d'audit annuelle.

La filiale coréenne, créée et mise en équivalence depuis novembre 2010, ne rentre pas, compte tenu de sa taille (chiffre d'affaires 2015 de 1,9 millions d'euros) dans ce cadre de contrôle interne.

Par ailleurs, l'envoi par la filiale japonaise et par la filiale coréenne d'un reporting commercial mensuel et d'un reporting financier complet, trimestriel pour l'une et semestriel pour l'autre, au pôle, associés à des réunions commerciales et stratégiques périodiques, permettent de s'assurer de son bon fonctionnement.

Parallèlement, des missions d'audit, de procédures convenues ou d'examen limité sont réalisées deux fois par an dans le cadre de la certification des comptes consolidés de PSB INDUSTRIES. Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe.

#### **4.7.4. Organisation et acteurs**

PSB INDUSTRIES est constitué de quatre pôles recouvrant des métiers distincts. A la tête de chaque métier, une direction générale est responsable de la mise en œuvre des décisions en cohérence avec les décisions et orientations prises par la direction générale du groupe. La direction générale de chaque métier organise et pilote le contrôle interne à l'intérieur de son périmètre de délégation, en liaison avec la direction générale et la direction financière de PSB Industries. Les directions métiers s'appuient sur les responsables opérationnels de chaque entité de leur pôle, ainsi que sur les responsables des fonctions pôles transversales (direction industrielle, direction financières, direction des ressources humaines et direction innovation).

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que les cadres de référence des normes ISO, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures diverses, et des systèmes d'information adaptés.

Depuis 2012, PSB INDUSTRIES a créé un comité exécutif (Comex) composé du président directeur général de PSB INDUSTRIES, des directeurs généraux des quatre pôles ainsi que du directeur financier et du directeur des ressources humaines du groupe. Son rôle est de définir la vision de PSB INDUSTRIES en construisant le futur, faire avancer les hommes dans une direction selon une stratégie définie, et de s'assurer de l'atteinte des objectifs par des indicateurs précis.

#### **4.7.5. Diffusion d'une information fiable et pertinente**

La taille des entités permet au sein des pôles une circulation rapide de l'information, une grande réactivité des personnes et une identification claire des acteurs clés du groupe. Ainsi, au sein de chaque pôle, des comités de direction réunissant les membres décideurs se tiennent à fréquence hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle. Ces comités pilotent leur pôle, soucieux d'identifier, prévenir et gérer tout risque pouvant



survenir au cours de leurs opérations.

Cette analyse opérationnelle est complétée par des processus faisant intervenir la direction générale du groupe. Il s'agit du processus budgétaire et du processus de reporting.

Le processus budgétaire réunit en novembre la direction générale du groupe et celle de chaque métier. Au cours de ces entretiens, les pôles présentent leur budget et plans d'évolution pour validation par la maison-mère. En découlent des plans d'investissements industriels, financiers, des objectifs stratégiques, économiques à mettre en œuvre. Tout engagement d'investissement s'écartant de l'autorisation budgétaire fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié. Le budget est mensualisé afin de servir de référence pour le reporting mensuel du groupe.

Le processus de reporting mensuel se décompose en deux étapes. La première est une remontée des chiffres d'affaires de chaque entité à J+2. Ensuite, à J+5, un compte de résultat détaillé et un bilan sont établis par chaque société. Ces résultats sont analysés une première fois par la direction générale de chaque métier, puis sont ensuite transmis à la maison-mère du groupe pour une seconde analyse.

Le processus budgétaire, tout comme le processus de reporting, comportent plusieurs niveaux de contrôle, puisqu'ils sont établis par des entités décentralisées, et font l'objet d'une centralisation par la direction financière de chaque métier, puis par la direction financière du groupe.

#### **4.7.6. Système de gestion des risques**

##### **- Principes généraux de gestion des risques :**

Dans le cadre de ses activités, PSB INDUSTRIES mène une politique de gestion des risques axée sur la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, la satisfaction de ses clients et la préservation de ses actifs. En liaison avec les directions générales de chaque pôle d'activité, la direction financière du groupe, en moyenne tous les trois ans recense et hiérarchise les risques de toute nature pouvant avoir, soit une incidence sur l'atteinte des objectifs du groupe, soit sur les actifs, selon leur probabilité d'occurrence, leurs impacts - financiers ou extra-financiers - et leur niveau de maîtrise, de façon à établir une cartographie des risques par métier. Des plans d'actions pour limiter ces risques sont alors organisés, et mis à jour de façon à tenir compte des évolutions réglementaires, technologiques et économiques.

##### **- Processus de cartographie des principaux risques : identification et analyse**

Tous les trois ans en moyenne, le groupe réalise l'actualisation complète de sa cartographie des risques impliquant les directions générales et principaux responsables de chacun des trois métiers.

Le processus s'appuie sur une méthodologie formalisée permettant de définir un langage commun et des critères d'évaluation harmonisés entre les métiers.

La direction générale du groupe revoit le portefeuille de risques évalué pour en dégager des axes de progrès et mobiliser les équipes sur un certain nombre de plans d'action.

Les risques identifiés au sein des filiales sont des risques de trois natures : premièrement les risques industriels liés aux accidents ou aux sinistres, aux approvisionnements, à la perte de savoir-faire ou de compétence, à la défaillance des systèmes d'information, deuxièmement les risques commerciaux liés à la pression sur les prix, à la dépendance forte à un client majeur, à la concurrence, au défaut qualité majeur, et troisièmement les risques juridiques, financiers et sociétaux liés à la réglementation, aux contentieux, aux taux d'intérêt et de change, et au financement et à la gestion du besoin en fonds de roulement.

##### **- Procédures de gestion des principaux risques :**

Pour faire face à ces risques, PSB Industries a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels.

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention



des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures...), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites. Depuis 2012, 21 visites de prévention ont eu lieu, soit plus de 80 % des capitaux assurés du groupe, y compris les dernières acquisitions à l'étranger (Mexique et Pologne).

L'exercice de cartographie des risques conduit le groupe à se concentrer sur sept risques principaux pour lesquels des plans d'actions spécifiques ont été lancés en 2013 et poursuivis en 2015. Ces plans d'actions concernent la production (approvisionnements et qualité), les clients et marchés (dépendance client, prix et concurrence), et les ressources (humaines et matérielles).

#### **4.7.7. Activités de contrôle**

En lien avec leurs objectifs stratégiques et leur appréciation des risques, les pôles ont défini un certain nombre de procédures et bonnes pratiques répondant notamment aux enjeux d'assurance qualité et aux exigences clients.

Les activités de contrôle sont présentes dans toute l'organisation, sous forme de contrôles manuels, informatiques, hiérarchiques. Au plan opérationnel, les personnels sont formés pour mettre en application les principes de précaution de la gestion des risques dans leurs activités quotidiennes.

#### **4.7.8. Surveillance du dispositif de contrôle interne**

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée d'une part par le biais des revues d'activité mensuelles au sein de chaque pôle.

La surveillance du système s'appuie par ailleurs sur les travaux des commissaires aux comptes, ainsi que sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés.

#### **4.7.9. Processus relatifs à l'information comptable et financière**

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer :

- le respect des normes et principes comptables en application,
- le contrôle de la production des éléments financiers,
- la fiabilité des remontées d'information financière élaborée en filiales et son traitement centralisé par le groupe,
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes,
- la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.

#### **4.7.10. Organisation comptable et financière**

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction générale, la direction financière du groupe et des différents métiers.

La comptabilité de chaque entité est tenue localement, par un ou des comptables dédiés. Chaque métier compte un responsable comptable qui supervise la comptabilité des entités du périmètre de délégation.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que le manuel des principes comptables groupe, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures, des systèmes d'information adaptés.

#### **4.7.11. Système d'information comptable et financier**

Au sein du groupe PSB INDUSTRIES, les fonctions informatiques sont décentralisées au niveau de chaque



direction de pôle. Ainsi les systèmes informatiques des différents pôles sont distincts. Les logiciels de comptabilité utilisés sont interfacés avec les logiciels de gestion de production, d'immobilisations, de paie et de consolidation/reporting, afin de limiter les interventions manuelles. Les contrôles inhérents aux systèmes sont activés afin de limiter les risques d'erreurs.

Le reporting et la consolidation sont réalisés au sein d'un système d'information commun sous la responsabilité de la direction financière groupe. Cet outil est également utilisé pour réaliser les différents budgets et estimés, ce qui permet d'avoir une base de données unique pour l'ensemble des informations. L'analyse et le pilotage financier sont donc facilités puisque dans le même outil sont disponibles, les données historiques, les données actuelles et le budget.

Les données comptables et financières sont sauvegardées selon des procédures de sauvegarde clairement établies au sein de chaque pôle. Les logiciels sont régulièrement mis à jour pour rester en conformité avec les réglementations, et évoluer avec les besoins des sociétés.

#### **4.7.12. Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière**

Les risques sont identifiés par les personnels comptables et financiers par catégories d'opérations. Des dispositifs organisés sont mis en place pour les prévenir et les limiter au niveau opérationnel, et sont complétés par une analyse des résultats mensuels, comme précisé précédemment. Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées, issues de la consolidation des comptes. Toutes les remontées d'informations sont faites selon le même référentiel comptable, documenté dans le manuel des principes comptables du groupe. Les consolidations trimestrielles sont réalisées selon le principe suivant : à J+14, les comptables de chaque entité adressent à la direction financière du groupe des liasses retraitées, issues d'un logiciel de consolidation interfacé avec les logiciels de comptabilité. La cellule consolidation contrôle les liasses, vérifie les traitements de consolidation, et analyse la cohérence des données consolidées avec les données du reporting mensuel.

#### **4.7.13. Activité de contrôle de l'information comptable et financière**

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et également, compte tenu de la structure comptable du groupe, sur des actions d'auto-contrôle.

Les cabinets Mazars et Ernst & Young assurent le commissariat aux comptes de PSB INDUSTRIES et vérifient la correcte application des principes comptables et normes en vigueur. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne, afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières. Les sociétés de PSB INDUSTRIES ont pour consigne de prendre en compte ces recommandations dans un souci permanent d'amélioration.

#### **4.7.14. Communication financière et comptable**

PSB INDUSTRIES applique les réglementations et recommandations de l'AMF et assure les relations ad hoc avec ses services.

La direction financière du groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales, en vue de la collecte des informations financières nécessaires pour répondre aux obligations de publication et aux divers reporting internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées par la direction financière du groupe. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données publiées. Les données publiées sont adressées et commentées au Conseil d'administration avant leur publication.



#### 4.8. Code de gouvernement d'entreprises

Comme indiqué au préambule du présent rapport, la Société applique les recommandations du Code AFEP-MEDEF, à l'exception des éléments suivants et selon les explications circonstanciées détaillées plus avant. Comme recommandé, la société a résumé dans le tableau ci-dessous les exceptions et/ou pratiques relatives aux recommandations du Code AFEP MEDEF, qui sont ensuite détaillées.

Recommandations AFEP-MEDEF	Pratique PSB Industries SA
Publication annuel d'un document de référence	PSB Industries SA n'ayant pas à court terme le souhait de lancer une opération de marché, n'a pas engagé de chantier d'enregistrement d'un document de référence. Néanmoins, la société met à disposition du marché un Rapport Financier Annuel très complet afin de renseigner au mieux les actionnaires.
Echelonnement des Mandats	60% des mandats expireront lors de l'AGM 2020. Cette situation est liée à l'entrée au conseil en 2014 de 4 administrateurs indépendants et devrait se résorber dans le temps.

#### 4.9. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

##### Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PSB Industries

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PSB Industries et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.





Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

*Annecy-le-Vieux et Lyon, le 9 mars 2016*

Les commissaires aux comptes

**MAZARS**

Alain CHAVANCE

Bruno POUGET

**ERNST & YOUNG et  
Autres**

Sylvain LAURIA



## **4.10. Commissaires aux comptes : mandats et honoraires**

### **4.10.1. Mandats en cours**

#### **4.10.2.**

Deux cabinets, Ernst & Young et Mazars, assurent le contrôle de PSB INDUSTRIES en tant que commissaires aux comptes titulaires.

Le cabinet Ernst & Young est représenté par Monsieur Sylvain LAURIA.

Le cabinet Mazars est représenté par Messieurs Bruno POUGET et Alain CHAVANCE.

Monsieur Olivier BIETRIX, domicilié Le Premium 131 Boulevard Stalingrad (69624) Villeurbanne Cedex, et Auditex domiciliée 11 allée de l'Arche (92037) La Défense Cedex sont les commissaires aux comptes suppléants.

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été nommés au cours de l'Assemblée Générale du 25 mai 2010. Le mandat en cours couvre les 6 exercices clos, le premier étant l'exercice clos le 31 décembre 2010 le dernier étant l'exercice clos le 31 décembre 2015.



#### 4.10.3. Honoraires perçus par les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG	2015		2014	
	en euro HT	en %	en euro HT	en %
<b>Audit</b>				
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	91 700	51	73 450	58
Filiales intégrées globalement	89 600	49	53 100	42
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes</b>				
Emetteur				
Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total audit</b>	<b>181 300</b>	<b>100</b>	<b>126 550</b>	<b>100</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social				
Autres				
<b>Sous-total autres prestations</b>				
<b>Total</b>	<b>181 300</b>	<b>100</b>	<b>126 550</b>	<b>100</b>

MAZARS	2015		2014	
	en euro HT	en %	en euro HT	en %
<b>Audit</b>				
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	66 600	21	57 950	16
Filiales intégrées globalement	187 500	60	154 400	43
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes</b>				
Emetteur	32 500	10	48 260	14
Filiales intégrées globalement	9 000			
<b>Sous-total audit</b>	<b>295 600</b>	<b>92</b>	<b>260 610</b>	<b>73</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social	14 822	5	9 287	3
Autres		0	86 074	24
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>14 822</b>	<b>5</b>	<b>95 361</b>	<b>27</b>
<b>Total</b>	<b>310 422</b>	<b>97</b>	<b>355 971</b>	<b>100</b>



## **5. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT PSB INDUSTRIES SA ET SON CAPITAL**

### **5.1. Renseignements à caractère général concernant PSB INDUSTRIES SA**

#### **5.1.1. Dénomination sociale, siège social**

Dénomination sociale : PSB INDUSTRIES

Siège social : Les Pléiades n°21 – Park Nord – La Bouvarde - 74370 METZ-TESSY

Pas d'établissement secondaire

#### **5.1.2. Forme de PSB INDUSTRIES SA, RCS, APE**

Société anonyme à Conseil d'administration, de droits français, soumis aux dispositions du Code de commerce.

RCS : 325 520 013 Annecy

Code APE : 7010Z

#### **5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur**

Date de Constitution : 1<sup>er</sup> janvier 1916

Durée de vie de l'émetteur : 31 décembre 2084 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### **5.1.4. Législation applicable**

Législation : Législation française

#### **5.1.5. Exercice social**

Chaque exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année.

### **5.2. Acte constitutif et statuts**

#### **5.2.1. Objet social**

Au terme de l'article 2 des statuts, la Société a notamment pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'exploitation de toutes activités, directement ou indirectement, relatives à la fabrication et au commerce de tous produits chimiques ou manufacturés.

PSB Industries SA peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et, soit seule, soit en participation, association ou société, avec tous tiers et autres sociétés, et les réaliser et exécuter sous quelque forme que ce soit.

Et, d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

#### **5.2.2. Conseil d'administration et Direction Générale**

##### **5.2.2.1. Conseil d'administration**

Conformément aux termes de l'article 15 des statuts, PSB Industries SA est contrôlé par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au Conseil d'administration sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil d'administration en son nom propre. Lorsque la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.



- **Actions des membres du Conseil d'administration**

Selon les termes de l'article 16 des statuts, chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'actions, dont le nombre est fixé à au moins 60 actions.

Un membre du Conseil d'administration a 3 mois suivant sa nomination pour devenir actionnaire de PSB Industries SA. Si tel n'est pas le cas ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office.

- **Durée des fonctions - limite d'âge**

L'article 17 des statuts prévoit que les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une durée n'excédant pas quatre années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

La limite d'âge des administrateurs est fixée à soixante-quatorze (74) ans.

- **Vacances - cooptation - ratifications**

Conformément aux termes de l'article 18, en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre des membres du Conseil de d'Administration devient inférieur à trois, le ou les actionnaires restant doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil d'administration.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'administration sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

- **Présidence du Conseil d'administration**

Aux termes de l'article 19 des statuts, le Conseil élit parmi ses membres personnes physiques un Président qui est chargé d'organiser et de diriger les travaux du Conseil d'administration. Il exerce sa fonction pendant la durée décidée lors de son élection qui ne pourra excéder la durée de son mandat d'administrateur.

- **Délibérations du Conseil - procès-verbaux**

L'article 20 des statuts prévoit que le Conseil d'administration est convoqué par le Président. Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil lorsque le Directeur Général (en cas de dissociation du rôle de Président et de Directeur Général) ou le tiers au moins des membres du Conseil d'administration lui présentent une demande motivée en ce sens.

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage. Toutefois les décisions relatives à la nomination et à la révocation du président ou du directeur général, à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés du Groupe ainsi qu'à l'établissement des rapports de gestion ne pourront être valablement prises que si la totalité des administrateurs sont présents ou représentés.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social.

- **Missions et pouvoirs du Conseil d'administration**

Aux termes de l'article 22 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de PSB Industries SA et veille à leur mise en œuvre.



- **Rémunération des membres du Conseil d'administration**

Aux termes de l'article 25 des statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil d'administration, en rémunération de leur activité, une enveloppe fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées.

- **Censeurs**

Le Conseil d'administration peut être assisté dans ses travaux par un à quatre censeurs désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne pourra excéder quatre ans. Ils sont révocables à tout moment. Ils ont le droit d'assister aux séances du Conseil d'administration sans voix délibérative.

### **5.2.2.2. Direction générale**

L'article 23 des statuts stipule que PSB Industries SA est dirigée par un Directeur Général (qui peut cumuler ses fonctions avec celles de Président du Conseil d'administration). Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration, il est placé sous le contrôle du Conseil d'administration institué.

Le directeur général, nommé par le Conseil d'administration peut être choisi parmi les administrateurs ou non. Le conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. Le directeur général ne doit pas être âgé de plus de soixante-neuf ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office. Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de PSB Industries SA. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué dont il détermine la rémunération. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq. Les directeurs généraux sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du directeur général. En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. La limite d'âge applicable au directeur général vise également les directeurs généraux délégués.

### **5.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions**

#### **5.2.3.1. Répartition statutaire des bénéfices**

Aux termes de l'article 44 des statuts, il est prévu que : sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserves en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve



sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Aux termes de l'article 45 des statuts, il est prévu que l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que PSB Industries SA, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

#### **5.2.3.2. Forme et transmission des actions**

Les titres des actions entièrement libérées sont nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à l'inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. Les titres au porteur sont des titres identifiables. PSB Industries SA est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

#### **5.2.3.3. Droits attachés à chaque action**

Conformément aux termes de l'article 35 des statuts, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans, au nom d'un même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission : en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ; en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de PSB Industries SA absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

Outre le droit de vote, aux termes de l'article 14 des statuts chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou des bons de liquidation. Enfin, concernant les actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires, les statuts ne prévoient pas de conditions plus strictes que la loi.

#### **5.2.3.4. Déclaration du seuil statutaire**

Aucune autre disposition spécifique n'est prévue dans les statuts de PSB Industries SA.



En outre, conformément au règlement AMF 2008-02 tout actionnaire franchissant un seuil de 5 % doit le déclarer auprès de l'AMF et est tenu d'en informer PSB Industries SA dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception. De même lorsque les seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 % sont franchis l'actionnaire doit en outre préciser ses objectifs pour les 6 prochains mois. Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Cette sanction pourra être exercée qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote de PSB Industries SA. Tout actionnaire est également tenu, suivant les mêmes modalités, d'informer PSB Industries SA, dans le délai de quatre jours, lorsque sa participation au capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

#### **5.2.3.5. Identification des détenteurs de titres**

L'article 11 des statuts prévoit que pour les actions au porteur identifiable, PSB Industries SA se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

#### **5.2.4. Assemblée d'actionnaires**

Les assemblées sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

#### **5.2.5. Droits d'admission aux assemblées**

Conformément à l'article 33 des statuts, les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 35 des statuts en ce qui concerne le droit de vote. Toute personne propriétaire d'actions peut, personnellement ou par mandataire, participer à l'Assemblée Générale sur justification de son identité et de la propriété de ses titres au moins trois jours avant l'Assemblée, conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'administration. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président. Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires. Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

#### **5.2.6. Modification des droits des actionnaires**

Les modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux dispositions légales.

### **5.3. Répartition du capital et des droits de vote**

#### **5.3.1. Capital**

Au 31 décembre 2015, le capital de PSB Industries SA s'élevait à 7 350 000 € constitué de 3 675 000 actions de 2 € de valeur nominale.

Au 31 décembre 2015, le capital potentiel maximal est de 1800 actions nouvelles

- 1 500 au titre de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes attribués en 2014, et encore exerçable,





- 16 500 au titre d'action gratuites de performances attribuées en 2015 et en cours d'acquisition.

Actionnariat	Au 31 décembre 2015			
	Quantité	%	Droit de vote	%
Famille Entremont*	926 859	25,2	1 310 395	29,5
Provendis SA	782 556	21,3	1 166 642	26,3
Union Chimique	735 000	20,0	735 000	16,6
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	1 220 780	33,2	1 224 061	27,6
Actions Autodétenues	9 805	0,3	-	0,0
<b>Total</b>	<b>3 675 000</b>	<b>100</b>	<b>4 436 098</b>	<b>100</b>

\* : au 31 décembre 2015, la « famille Entremont » regroupe les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.

La dilution potentielle maximale en cas d'émission de la totalité des Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes et d'attribution de la totalité des actions gratuites s'élève au 31 décembre 2015 à 0,5 % du capital social.

### 5.3.2. Répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la Société PSB Industries SA, il n'existe aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

Au cours de l'exercice 2015, les franchissements de seuils suivant ont été notifiés à la société :

- Le 11 décembre 2015, la famille Entremont, à travers ses membres a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 25% des droits de vote,
- Le 15 décembre 2015, la société Union Chimique a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et les seuils de 5%, 10% et 15% des droits de vote,
- Le 15 décembre 2015, le groupe familial Rosnoble à travers la société Provendis SA a déclaré avoir franchi les seuils de 15% et 20% du capital et les seuils de 15%, 20% et 25% des droits de vote,
- Le 15 décembre 2015, la famille Entremont, à travers ses membres a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 25% du capital et le seuil de 25% des droits de vote,
- Le 15 décembre, le groupe familial Entremont, à travers les familles Cachat, Wirth et Entremont, a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% des droits de vote, ainsi que la fin du concert groupe familial Entremont,
- Le 15 décembre, Agnès Wirth a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5% du capital et le seuil de 5% des droits de vote,
- Le 15 décembre, la société Maject a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils de 5%, 10% et 15% du capital et les seuils de 20%, 15%, 10% et 5% des droits de vote,

À la connaissance de la Société PSB Industries SA, aucun autre actionnaire n'a notifié de franchissement de seuil, à la hausse ou à la baisse. À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas au 31 décembre 2015 de nantissement sur les actions de la Société inscrites au nominatif pur. Il n'existe pas d'autres titres de capital potentiel en circulation.



Concernant les autorisations d'émission, le rapport de gestion précise au 2.11 l'état récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital.

### **5.3.3. Principaux actionnaires disposant de droits de vote différents**

Il n'existe pas au sein de PSB Industries SA de droit de vote différencié entre les actionnaires, hors le droit de vote double. Conformément aux termes de l'article 35 des statuts, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans, au nom d'un même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission : en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ; en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de PSB Industries SA absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

À la connaissance de PSB Industries SA, au 31 décembre 2015, les actionnaires principaux suivants bénéficient d'un droit de vote double :

« famille Entremont » : 383 536 actions donnant droit à 767 072 voix,  
Provendis SA : 384 086 actions donnant droit à 768 172 voix.

### **5.3.4. Changement de contrôle**

A la connaissance de PSB Industries SA, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société PSB Industries SA.



### 5.3.5. Tableau récapitulatif des modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

<b>Actionnariat</b>				
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>Quantité</b>	<b>%</b>	<b>Droit de vote</b>	<b>%</b>
Famille Entremont*	926 859	25,2	1 310 395	29,5
Famille Cachat	-	0,0	-	0,0
Famille Wirth	-	0,0	-	0,0
Groupe Familial Entremont	NS**	NS**	NS**	NS**
Provendis SA	782 556	21,3	1 166 642	26,3
Union Chimique	735 000	20,0	735 000	16,6
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	1 220 780	33,2	1 224 061	27,6
Actions Autodétenues	9 805	0,3	-	0,0
<b>Total</b>	<b>3 675 000</b>	<b>100,0</b>	<b>4 436 098</b>	<b>100,0</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>Quantité</b>	<b>%</b>	<b>Droit de vote</b>	<b>%</b>
Famille Entremont*	778 836	21,2	1 552 372	25,9
Famille Cachat	662 004	18,0	1 323 564	22,0
Famille Wirth	587 819	16,0	1 160 438	19,3
Groupe Familial Entremont	2 028 659	55,2	4 036 374	67,2
Provendis SA	384 226	10,5	718 602	12
Union Chimique	-	0,0	-	0,0
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	1 244 504	33,9	1 248 539	20,8
Actions Autodétenues	17 611	0,5	-	0,0
<b>Total</b>	<b>3 675 000</b>	<b>100,0</b>	<b>6 003 515</b>	<b>100,0</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>Quantité</b>	<b>%</b>	<b>Droit de vote</b>	<b>%</b>
Famille Entremont*	779 136	21,2	1 552 672	25,4
Famille Cachat	662 004	18,0	1 215 794	19,9
Famille Wirth	607 019	16,5	1 198 728	19,6
Groupe Familial Entremont	2 048 159	55,7	3 967 194	65,0
Provendis SA	384 826	10,5	719 202	11,8
Union Chimique	-	0,0	-	0,0
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	1 229 746	33,5	1 417 752	23,2
Actions Autodétenues	12 269	0,3	-	0,0
<b>Total</b>	<b>3 675 000</b>	<b>100,0</b>	<b>6 104 148</b>	<b>100,0</b>

\* : au 31 décembre 2015, la « famille Entremont » regroupe les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.

\*\* : le 15 décembre 2015 le groupe familial Entremont, à travers les familles Cachat, Wirth et Entremont, a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% des droits de vote, ainsi que la fin du concert groupe familial Entremont.



### 5.3.7 Enquête TPI

Une enquête effectuée par Euroclear sur les titres au porteur identifiables TPI du 31 décembre 2015 a permis d'identifier un total de 1 612 515 actions soit 99.6 % des actions au porteur (33,5% du capital). Ces actions sont détenues par 1 867 porteurs. Elles sont détenues à hauteur de 14.9 % du capital par des sociétés de gestion et des OPCVM, à hauteur de 7,8 % par des actionnaires individuels identifiées et de 10.8 % par des dépositaires et autres intermédiaires.

## 5.4. Dividende

### 5.4.1. Rappel des statuts

Aux termes de l'article 45 des statuts, il est prévu que l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que PSB Industries SA, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

### 5.4.2. Dividende 2015

Au titre de l'exercice 2015, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de 2.00€ par action.

Aucun acompte de dividende au titre de 2015 n'a été versé.

### 5.4.3. Evolution des dividendes sur 5 ans

Année de versement	2011	2012	2013	2014	2015
Exercice social	2010	2011	2012	2013	2014
Acompte Janvier/action (en €)	0,65	0,70	0,50	0,50	0,50
Montant (en K€)	2 389	2 573	1 838	1 838	1 828
Solde Juin/action (en €)	0,80	0,85	0,70	0,85	1,10
Montant (en K€)	2 940	3 124	2 573	3 124	4 027
Total dividende/action (en €)	1,45	1,55	1,20	1,35	1,60
Montant Total (en K€)	5 329	5 697	4 411	4 962	5 880

## 5.5. Transaction

### 5.5.1. Etablissement assurant le service financier

Le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale.

32, rue du Champ de Tir,  
BP 81236  
44312 Nantes Cedex 3



## **6. RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET POLITIQUE D'INFORMATION**

### **6.1. Responsable du Rapport Financier Annuel**

Monsieur Olivier Salaun, Président Directeur Général PSB INDUSTRIES SA

### **6.2. Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PSB Industries SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint figurant au paragraphe 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de PSB Industries SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Metz-Tessy le 04 mars 2016

Olivier Salaun  
Président Directeur Général

### **6.3. Documents accessibles au public**

Les informations financières et un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités du Groupe sont disponibles sur le site internet du groupe [www.psbindus.com](http://www.psbindus.com).

Elles peuvent également être obtenues par :

Téléphone : +33 (0)4 50 09 00 02  
E-mail : [finance@psbindus.com](mailto:finance@psbindus.com)  
Adresse : Les Pléiades n°21 – Park Nord – La Bouvarde - 74370 METZ-TESSY

### **6.4. Informations publiées**

Les informations ci-dessous ont été mises en ligne sur le site «[www.lesechos-comfi.fr](http://www.lesechos-comfi.fr)» et sur celui du Groupe «[www.psbindus.com](http://www.psbindus.com)».



<b>Information publiée</b>	<b>Date</b>
Versement de l'acompte sur dividende	09/01/2015
PSB INDUSTRIES : Chiffre d'affaires 2014	15/01/2015
Bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2014	12/02/2015
Discussion exclusive en vue d'une acquisition dans le secteur de l'injection plastique pour les marchés Santé et Industrie	20/02/2015
PSB INDUSTRIES : Résultats 2014	04/03/2015
Ambition 2020 : Seconde acquisition confirmée	11/03/2015
Mise à disposition du rapport financier	10/04/2015
PSB INDUSTRIES est éligible au PEA PME	13/04/2015
PSB INDUSTRIES : Chiffre d'affaires T1 2015: + 19,7%	15/04/2015
Rapport financier Annuel 2014 PSB INDUSTRIES	22/04/2015
PSB - documents préparatoires à l'assemblée générale	29/04/2015
Le Groupe PSB INDUSTRIES émet 30 millions d'euros de dette obligataire	04/06/2015
PSB INDUSTRIES : Bilan du contrat de liquidité au 30 juin 2015	15/07/2015
PSB INDUSTRIES : Chiffre d'affaires S1 2015 + 28,5%	17/07/2015
PSB INDUSTRIES : Résultats du 1er semestre 2015	30/07/2015
PSB INDUSTRIES : Rapport financier semestriel 2015	30/07/2015
Changement de gouvernance	10/09/2015
PSB INDUSTRIES : Modalité mise à disposition de documents préparatoires AGE du 9 octobre 2015	15/09/2015
PSB INDUSTRIES : CA du 3ème trimestre	12/10/2015
PSB INDUSTRIES est en discussion exclusive en vue du rachat de TOPLINE PRODUCTS	20/10/2015





# PSB INDUSTRIES

Emballage et chimie de spécialités

## PSB INDUSTRIES

BP 22 / F-74001 Annecy Cedex  
Tél. +33 4 50 09 00 02 / Fax +33 50 27 11 78  
[www.psbindus.com](http://www.psbindus.com)

## TEXEN

ZI Le Pognat / BP 77 / F-01460 Brion  
Tél. +33 4 74 76 71 60 / Fax +33 4 74 76 71 58  
[www.grouptexen.fr](http://www.grouptexen.fr)

## CGL PACK

BP 9020 / F-74990 Annecy Cedex 9  
Tél. +33 4 50 27 34 50 / Fax +33 4 50 27 34 47  
[www.cglpack.com](http://www.cglpack.com)

## BAIKOWSKI

BP 501 / F-74339 La Balme de Sillingy Cedex  
Tél. +33 4 50 22 69 02 / Fax +33 4 50 22 28 92  
[www.baikowski.com](http://www.baikowski.com)

## PLASTIBELL

795 Z.I. La Plaine / F-01580 IZERNORE cedex  
Tél : +33 4 74 49 14 80 / Fax : +33 4 74 49 00 16  
[www.plastibell.com](http://www.plastibell.com)